



Sommaire

Historique et contexte	p. 4
Nos valeurs et notre vocation	p. 5
Diagnostic partagé	p. 7
Nos leviers stratégiques	p. 9
Axe 1 : Pédagogique	p.11
Développer la pédagogie différenciée	p.11
Favoriser le travail en équipe	p.13
Mettre en œuvre l'évaluation par compétences	p.14
Intégrer l'orientation dans les apprentissages	p.15
Axe 2 : Educatif	p.16
Coopérer avec les familles et les associer	p.16
Accompagner nos élèves, futurs citoyens responsables	p.17
Impulser des projets pluridisciplinaires et transversaux	p.18
Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire	p.19
Organiser le suivi pédagogique et éducatif en lien avec les familles, protocole Vie Scolaire	p.20
Axe 3 : S'ouvrir vers l'extérieur	p.21
Mieux communiquer en interne et en externe	p.21
Favoriser les partenariats	p.23
Développer les projets culturels	p.24
Axe 4: Bien vivre ensemble	p.25
Formation de tous, de tout type	p.25
Qualité de vie des élèves, environnement de travail serein, assurer les conditions d'un lycée accueillant	p.26
Accompagner les personnels et s'assurer de leur bien-être	p.27
Le mot de la directrice	p.28

ANNEXES

Historique et contexte

I - Historique

En 1915, compte tenu du nombre croissant de pères de famille victimes de la première guerre mondiale, les représentants des conseils d'administration de deux associations mutualistes : l'Orphelinat des Sous-Agents des PTT et le Soutien Fraternel, décident de fonder ensemble l'Œuvre de Protection des Orphelins de guerre du Personnel des PTT. Ce projet ambitieux voit le jour le 2 septembre 1915.

Le 30 mars 1922, cette association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 est reconnue d'utilité publique.

Le 1^{er} octobre 1923, sur un terrain de cinq hectares cédé par la Marquise de Châteaubriand, 102 jeunes garçons font leur rentrée en internat.

Le 29 novembre 1956 marque l'élargissement du public accueilli avec l'ouverture du Foyer Féminin.

II - Contexte

Aujourd'hui, le Foyer de Cachan conformément à sa vocation continue d'accueillir des jeunes en difficultés, en lycée professionnel privé laïc, sous contrat avec l'Education Nationale, dont une partie en internat. Ils viennent pour certains de Cachan et de ses alentours mais aussi de toute l'Ile de France. Nos élèves ont pour point commun de rencontrer des difficultés, scolaires, sociales, familiales, financières, décrochage. Pour bon nombre d'entre eux, la scolarité est financée par les familles mais quelques-uns nous sont orientés par les ISP (*Annexe I*) ou placés par l'ASE, services qui prennent en charge le financement. Le nombre d'élèves suivi par la MDPH est en progression constante.

Pour l'année 2021/2022 le lycée accueille 390 élèves dont 50 internes. On compte 41 enseignants pour 21 classes réparties sur 4 filières, ASSP, Commerce, MS et MELEEC, plus une classe de 3^{ème} Prépa Métiers. A cela s'ajoutent le CAP AEPE en un an, la MAN et le BTS MOS 1^{ère} et 2^{ème} années.

Nos valeurs et notre vocation



Notre vocation première : accompagner, former, éduquer et insérer des jeunes de tous horizons quelques soient leurs difficultés scolaires, sociales et familiales et leur offrir une formation professionnelle.

Dès sa création, le Foyer de Cachan s'est donné pour mission d'aider des jeunes à se construire un avenir et à retrouver confiance en eux.

Restées fidèles aux valeurs affichées de ses fondateurs et à sa vocation de solidarité, l'action et les missions du Foyer de Cachan se fondent sur la laïcité, la responsabilité, l'autonomie et la dignité humaine.

Ces valeurs s'appuient sur une offre de formation à des filières professionnelles adaptées aux besoins de ces élèves souvent « décrocheurs », qui recherchent une pédagogie moderne, adaptée à nos jeunes

Outre les valeurs du Foyer de Cachan, les actions de l'association s'appuient également sur des convictions dans la prise en charge de ces élèves, dénommées les « 5 P ». Ils sont les suivants :

- Professionnel : les jeunes ont souvent besoin de se trouver confrontés à des situations concrètes d'où leur choix d'intégrer une filière professionnelle. Ils peuvent ainsi se projeter dans leur avenir et définir leur projet. Les filières professionnelles du lycée bénéficient toutes d'un plateau technique, plaçant les élèves dans des situations

quotidiennes. Cela permet à chacun de trouver des repères pour avancer et se projeter dans le monde du travail en répondant à leur besoin d'être ancré dans la réalité.

- Péri-scolaire : activités plus particulièrement destinées aux internes qui sont accueillis au sein du lycée professionnel Robert Keller, elles offrent un éventail d'animations et d'apprentissages, sportifs, ludiques ou culturels. Elles donnent la possibilité aux élèves de se confronter à eux-mêmes et les aident ainsi à prendre confiance en eux et à acquérir d'autres compétences.

- Pédagogie : l'objectif du Lycée Robert Keller est de mettre en place une pédagogie active et différenciée en accompagnant les professeurs pour développer les compétences requises.

- Pôle éducatif : composé de plusieurs coordinateurs de projets éducatifs, il accompagne chaque jeune de l'établissement. Lors de l'entretien de motivation, avant la validation de l'inscription, un projet individuel est mis en place avec chacun d'eux, visant à sa réussite professionnelle et son épanouissement personnel. Membre à part entière de l'équipe pédagogique le coordinateur éducatif est responsable d'un niveau ou d'une filière. Il est en lien direct avec les parents d'élèves et est l'interface des services sociaux et des partenaires médico-sociaux. (*Annexe II*).

- Participation des parents : le partenariat avec les parents est un incontournable dans un projet éducatif. Leur implication dans la scolarité de leur enfant et dans la vie de l'établissement est un atout majeur à la réussite de nos élèves.

Diagnostic partagé

L'arrivée à terme du précédent projet et l'évolution du public accueilli nous ont amenés à une refonte du projet d'établissement. Diagnostic partagé et journées pédagogiques ont fédéré l'ensemble de la communauté éducative et tout le personnel du Foyer de Cachan, qui ont travaillé en étroite collaboration à cette réflexion sur nos valeurs éducatives.

Le diagnostic partagé du Lycée Robert Keller a été fait sur le modèle de la matrice SWOT qui est un outil d'analyse stratégique combinant l'étude des forces et des faiblesses d'une entreprise avec celle des atouts et des menaces de son environnement.

Cet outil d'analyse a été proposé au personnel du Lycée Robert Keller sans distinction d'appartenance à un service ou un autre.

Le travail d'analyse des réponses a été fait par une seule personne, le plus objectivement possible. Les documents originaux sont à disposition de toute personne qui émettrait le désir de contrôler ou de réajuster le classement effectué.

Voici quelques chiffres concernant le taux de participation et le degré d'implication :

- Taux de participation :
 - Nombre de questionnaires distribués : 63
 - Nombre de questionnaires rendus : 39
 - Taux de participation : 61,9%
- Répartition de la participation par services :
 - Vie scolaire : 100%
 - Pôle éducatif : 100%
 - Direction Administrative et Financière : 100%
 - Direction Scolaire : 75%
 - Professeurs : 54.54%
 - Logistique : 50%
 - Equipe de nuit : 0%
- Les graphiques ont été faits sur la base du nombre d'items recueillis selon les chiffres suivants :
 - Faiblesses : 97
 - Menaces : 59
 - Forces : 132
 - Opportunités : 60

On peut penser que les personnes interrogées se sont plutôt attachées à mettre en avant les côtés positifs de l'établissement plutôt que de critiquer sans proposer de réponses constructives.

- Certains formulaires ont été rendus avec des cases non remplies selon la répartition suivante :
 - Faiblesses : 2
 - Menaces : 6
 - Forces : 1
 - Opportunités : 10

Les personnes interrogées ont eu peu de temps pour répondre. On peut aussi penser que certains termes n'étaient pas clairs pour tout le monde. Des explications concernant le titre du questionnaire « diagnostic partagé du Lycée Robert Keller » ainsi que le sens d'opportunité ont été demandées.

Le diagnostic partagé a fait émerger des leviers stratégiques sur lesquels s'appuie le projet d'établissement.


Nos leviers stratégiques

Leviers stratégiques

AXE 1 : Pédagogique

Objectif général: Accompagner les élèves dans les apprentissages et valoriser leur parcours pour réussir leur projet d'orientation

Objectifs opérationnels :



```
graph LR; A[Développer la pédagogie différenciée] --> B[Favoriser le travail en équipe]; B --> C[Mettre en œuvre l'évaluation par compétence]; C --> D[Intégrer l'orientation dans les apprentissages];
```


The diagram shows a sequence of four blue arrows pointing right. The first arrow is white with blue text: 'Développer la pédagogie différenciée'. The second arrow is solid blue with white text: 'Favoriser le travail en équipe'. The third arrow is light blue with dark blue text: 'Mettre en œuvre l'évaluation par compétence'. The fourth arrow is light blue with dark blue text: 'Intégrer l'orientation dans les apprentissages'.

Leviers stratégiques

AXE 2 : Educatif

Objectif général: Accueillir chaque jeune et l'accompagner dans sa construction personnelle et l'acquisition de compétences

Objectifs opérationnels :



```
graph LR; A[Coopérer avec les familles et les associer] --> B[Accompagner nos élèves, futurs citoyens responsables]; B --> C[Impulser des projets pluridisciplinaires et transversaux]; C --> D[Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire]; D --> E[Organiser le suivi pédagogique et éducatif en lien avec les familles : protocole vie scolaire];
```

The diagram shows a sequence of five blue arrows pointing right. The first arrow is white with blue text: 'Coopérer avec les familles et les associer'. The second arrow is solid blue with white text: 'Accompagner nos élèves, futurs citoyens responsables'. The third arrow is light blue with dark blue text: 'Impulser des projets pluridisciplinaires et transversaux'. The fourth arrow is light blue with dark blue text: 'Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire'. The fifth arrow is light blue with dark blue text: 'Organiser le suivi pédagogique et éducatif en lien avec les familles : protocole vie scolaire'.

Leviers stratégiques

AXE 3 : S'ouvrir vers l'extérieur

Objectif général: Améliorer l'image de l'établissement et les relations avec les partenaires en communiquant et en impliquant les équipes dans les projets

Objectifs opérationnels :

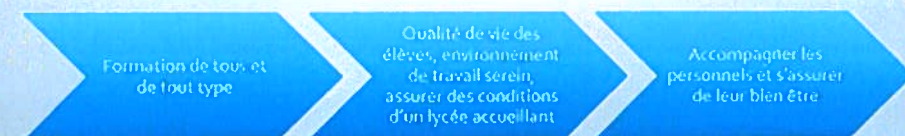


Leviers stratégiques

AXE 4: Bien vivre ensemble

Objectif général: Favoriser le bien vivre ensemble pour mieux réussir

Objectifs opérationnels :



AXE 1 : PEDAGOGIQUE

Développer la pédagogie différenciée.

I - Objectifs

La pédagogie différenciée part du constat que certains enseignants, dans leurs pratiques quotidiennes se rendent compte d'une hétérogénéité des élèves au sein de leurs classes. Il s'agit donc de mettre en place des apprentissages et des méthodes qui respectent l'évolution de la pensée de chaque élève, dans le respect du type d'intelligence qui lui est propre et par des moyens qui lui permettent d'atteindre le plus grand épanouissement. Les différences à prendre en compte sont de quatre types : cognitives (auditive, visuelle, kinesthésique, séquentielle, simultanée et intermédiaire), affectives (personnalité, motivation, anxiété ou confiance en soi), socio-culturelles (cadre de vie, cadre familial, codes culturels, valeurs, croyances), modes de fonctionnement dans l'apprentissage (autonomie, curiosité, ouverture d'esprit, échange, action). Les difficultés peuvent être aussi bien d'ordre psychologique, physique ou moteur que cérébral.

L'objectif est de parvenir à une inclusion la plus vaste possible de tous les élèves.
(*Annexe IV*)

II - Mise en œuvre

Les acteurs sont l'administration pourvoyeuse des ressources nécessaires, les familles et leurs enfants, premiers concernés, les éducateurs et surveillants à même de détecter les lycéens en besoin, les partenaires extérieurs susceptibles de les accueillir dans des structures adaptées à leurs spécificités. L'idéal serait d'intégrer la différenciation pédagogique dans nos pratiques dès le début de l'année 2022 ou à la prochaine rentrée scolaire en fonction des moyens à disposition et de l'adhésion des personnels encadrants.

Les actions principales à mener sont :

- Sensibiliser les enseignants à la différence et aux handicaps.
- Mettre en place des formations internes et/ou externes pour les accompagner, même s'il est vrai que l'essentiel de la prise en charge de la dyslexie, de la dyspraxie ou encore dysorthographe se fait à l'extérieur de l'établissement scolaire.
- Acquérir des ouvrages de vulgarisation sur les freins rencontrés par certains de nos élèves à destination des enseignants (disponibles au CDI ou en salle des professeurs).
- Détecter les lycéens en difficulté.
- Repérer les éventuelles défaillances linguistiques et de compréhension

- Mettre en place des ateliers de méthodologie.
- Inciter les enseignants à diversifier leur didactique en y intégrant des ressources et des techniques (reformulation, visualisation, schématisation, manipulation, gestes pour développer la compréhension verbale, visuelle et sensorielle ou mise en place de jeux, utilisation d'ordinateurs, de logiciels ou de plateformes numériques dédiés ...) qui aident à la mémorisation.
- Actualiser et mutualiser les prestations et les bonnes pratiques entre collègues.
- Utiliser l'heure de l'AP qui peut être un outil de différenciation : réduire l'effectif pour mieux apporter l'aide judicieuse et efficace, travailler sous forme d'ateliers thématiques.
- Solliciter les meilleurs élèves à l'aise dans leur scolarité pour jouer le rôle de tuteurs et de moteurs auprès de leurs camarades.
- Observer les élèves pendant les exercices donnés pour identifier leurs pratiques de travail, les encourager à solliciter leurs camarades, les encadrants.
- Valoriser les efforts fournis et les réussites aussi limitées soient-elles pour éviter tout découragement de l'élève et le garder dans une dynamique positive.
- Pratiquer la remédiation de copie, c'est-à-dire l'analyse des travaux des élèves dans le but de leur montrer pas uniquement les manques de connaissance, mais plutôt les erreurs de méthode faites, afin de leur faire comprendre les critères de réussite.
- Mettre en place des interventions sur la confiance et l'estime de soi.

L'intégration de pratiques pédagogiques différenciées repose sur des points forts :

- L'existence de tests de positionnement dès la rentrée scolaire.
- L'accueil des élèves en dehors des cours (étude).
- Le repérage par les éducateurs des difficultés lors des entretiens individuels.
- Le matériel à disposition (ordinateurs, tablettes, tableaux numériques).
- L'entretien avec le professeur principal, un éducateur si nécessaire et l'élève concerné.

III - Evaluation

- Mettre en place un système de fiche de suivi individualisé et/ou livret de compétences à acquérir.
- Evaluer les élèves sous diverses formes (auto-évaluation, co-évaluation, QCM, question ouverte, problèmes à résoudre, exercices d'application).
- Organiser périodiquement des réunions interdisciplinaires pour mesurer l'efficacité du dispositif

Favoriser le travail en équipe.

I - Objectifs :

Le travail en équipe au sein du lycée Robert Keller peut s'appuyer sur des points forts repérés, des projets déjà existants : le bon fonctionnement de certaines équipes, une programmation commune en EPS et la Motivation des adultes de l'établissement. Ces éléments vont permettre la mise en place de projets pluridisciplinaires (*Annexe V*). L'amélioration de ces points permettrait de développer l'échange inter et intra-filières, d'organiser et améliorer la cohésion d'équipe, de centraliser et d'organiser les différentes initiatives tout en donnant du sens au projet en proposant des actions concrètes.

II - Mise en œuvre

- Améliorer l'entente de certaines équipes en organisant par le biais un prestataire extérieur une journée d'intégration pour tout le personnel afin d'échanger et se connaître dès la rentrée scolaire 2022.
- Instaurer pour les équipes pédagogiques et éducatives, une réunion à la mi-trimestre, organisée par le professeur principal, pour harmoniser toutes les pratiques et amener une cohésion d'équipe face aux élèves.
- Maintenir la réunion vie scolaire, pôle éducatif, internat et direction hebdomadaire pour échanger sur les élèves.
- Redynamiser l'extra-scolaire qui permet de créer du lien, de redonner l'envie du travail, de développer des compétences diverses et variées.
- Créer une commission « projets » pour offrir une cohérence dans les différents projets et leur donner plus de visibilité. L'objectif est de centraliser et organiser les différentes initiatives et de développer et organiser les projets existants. Elle aurait lieu une fois par trimestre, dans le but de donner plus de cohérence à la co-intervention.

III – Evaluation

- Nombre de projets proposés, acceptés, mis en place.
- Nombre de réunions.
- Taux de participation aux réunions.
- Amélioration de la qualité du travail en équipes.

Mettre en œuvre l'évaluation par compétences

I - Objectifs

- Sortir du système des notes.
- Mettre en évidence les points forts de chacun.
- Valoriser les savoir-faire acquis.
- Prendre en compte les progrès et donner confiance aux élèves.
- Mieux cibler les difficultés pour avoir une remédiation plus efficace.
- Prendre en compte les spécificités de chacun.
- Rester objectif.
- Répondre aux BO et aux attentes du DNB, du Bac Pro et du CAP.

II - Mise en œuvre

- Présentation en début d'année aux élèves et parents.
- Avoir un discours commun au sein de l'équipe.
- Rendre les contenus lisibles par tous (élèves, parents, vie scolaire ...).
- Aborder les compétences dès le début d'année.
- Créer des évaluations par domaines de compétence dans chaque matière et préciser la ou les compétence(s) travaillées à chaque devoir.
- Créer et/ou généraliser un livret d'évaluation par compétences (*Annexe IV*).
- Changer ses pratiques professionnelles : demande de formation si nécessaire pour se faire accompagner.
- Fusionner école direct et LSU/LSL.

III - Evaluation

L'évaluation se fera à des dates définies en fonction des conseils de classe, des examens et en anticipant d'une année sur l'autre les équipes.

Intégrer l'orientation dans les apprentissages

I - Objectifs

Intégrer l'orientation dans les apprentissages permettrait de :

- Appréhender pour les élèves les différentes filières en rapport avec leurs formations.
- Offrir plus de visibilité dans la palette de choix offerte aux élèves.
- Se projeter efficacement dans leur avenir professionnel.
- Accompagner efficacement et suivre les élèves dans leurs choix.
- Introduire une nouvelle dynamique dans nos pratiques.

II - Mise en œuvre

Les acteurs de cet axe de travail sont les enseignants, les administrateurs, les élèves, les familles, les partenaires. Ils contribueront à définir les différents projets et actions pour un projet d'établissement sur cinq ans, qui pourraient débuter en janvier 2022.

- Cibler la demande et évaluer les besoins des élèves pour définir le nombre de séances à intégrer dans la formation.
- Mobiliser des moyens techniques, financiers, humains, logistiques et organisationnels.
- Désigner les personnes chargées de communiquer avec les établissements et les structures à visiter.
- Définir les intervenants : professionnels des filières, enseignants de ces filières, étudiants, anciens élèves de l'établissement, Conseillers d'orientation.
- Banaliser une demi-journée par filière et par trimestre pour l'accueil des intervenants.
- Echange de classes (classe nomade) en vue de bénéficier d'enseignements spécialisés.
- Définir les modalités d'accueil (créer de vrais partenariats) dans les établissements respectifs.
- Créer une base de données à partir de témoignages écrits, des vidéos et de la documentation technique.

III - Evaluation

- Nombre de rendez-vous pris au CIO.
- Pourcentage de vœux accordés sur Parcoursup.

AXE 2 : EDUCATIF

Coopérer avec les familles et les associer

I - Objectifs

Création de l'Association de parents d'élèves. Les représentants des parents d'élèves facilitent les relations entre les parents et les personnels. Ils peuvent intervenir auprès des directeurs d'établissement pour évoquer un problème particulier ou pour assurer une médiation: démarche amiable de résolution d'un litige. Ils peuvent siéger au conseil d'établissement.

II - Mise en œuvre

- Donner début septembre les informations à l'ensemble des parents pour lancer le processus de création. Statut juridique / Préfecture.
- Permettre à l'association ainsi créée de se présenter à la première réunion parents/professeurs. Les parents présents pourront alors être sollicités pour se présenter en qualité de parents délégués de classe.
- Créer un profil Association parents d'élèves sur Ecole Directe pour faciliter la communication.
- Transmettre via Ecole Directe les coordonnées de l'association des parents d'élèves.
- Mettre à disposition un local pour l'association.
- Inviter l'Association des parents d'élèves à toutes les manifestations auxquelles elle pourrait participer (brocante, marché de Noël, Forum des Métiers...).

III - Evaluation

Etablissement de comptes rendus de la part de l'Association des parents d'élèves

Accompagner nos élèves, futurs citoyens responsables

I - Objectifs

- Utiliser les objectifs pédagogiques pour faire participer les élèves à la vie quotidienne dans l'établissement et plus généralement à la vie citoyenne, comme par exemple profiter des élections des délégués de classe pour aborder la question du vote ou profiter du chef d'œuvre pour mettre l'élève dans des actions de la vie citoyenne.
- Savoir appliquer le règlement intérieur de l'école.
- Intégrer des valeurs telles l'attitude en classe, le respect des autres, la tolérance, savoir être à l'écoute...
- Savoir prendre un positionnement, savoir argumenter.
- Lutter contre les rumeurs, les fausses informations (fake news).
- Acquérir des compétences.

II - Mise en œuvre

- Expositions faites par le CDI.
- Sorties pédagogiques qui participent à la cohésion de la classe.
- Projets artistiques et culturels (classe à PAC) qui fédèrent l'ensemble de l'établissement.
- Formation secourisme de toutes les filières.
- Création d'un Conseil des délégués vie lycéenne (circulaire n° 2010-129 du 24 août) qui permet aux jeunes d'avoir des représentants dans certaines instances (Conseils de discipline, commission des repas, actions).
- Projet d'animation.
- Projet d'éducation à la santé au sein de structures publiques comme les centres socio-culturels (E 33).
- EEDD (éducation à l'environnement et au développement durable).
- EMC (éducation morale et civique).
- EMI (éducation aux médias et à l'information).

III - Evaluation

- Evaluation des actions.
- Reconnaissance et valorisation des élèves pour leurs actions.
- Grille d'auto évaluation de l'attitude en classe.
- Note de comportement.
- Nombre de TIG (travaux d'intérêt général).

Impulser des projets pluridisciplinaires et transversaux

I - Objectifs

Fédérer les élèves et les adultes, y compris les parents, en permettant à tous de monter un projet ou de s'inscrire dans un projet déjà existant, comme par exemple le chef d'œuvre ou le projet Kenya (*Annexe VI*).

II - Mise en œuvre

- Créer une Commission de projets, avec un protocole et des fiches action.
- Communiquer sur les différents projets.
- Echange entre la commission et la direction.
- Etudier la faisabilité des projets proposés : pertinence par rapport au projet d'Etablissement, budget, réalisable dans un temps scolaire, etc...
- Coordonner, structurer, organiser et optimiser les projets.
- Permettre à chacun de s'inscrire dans un projet.

III - Evaluation

- Bilans intermédiaires trimestriels.
- Bilan annuel.
- Publications régulières disponibles à l'année.

Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire

I - Objectifs

Notre établissement à caractère social accueille des élèves d'origines diverses, dont la plupart est en situation de décrochage scolaire. Le critère d'admission n'est pas basé sur les notes mais sur la motivation de l'élève concernant son projet professionnel. Il s'agit donc d'accorder des possibilités à ces élèves de poursuivre un cursus en lien avec leurs projets futurs.

II - Mise en œuvre

- Mettre en place au sein de l'établissement une commission pour prévenir le décrochage scolaire (AP : accompagnement personnalisé), afin d'accompagner au mieux l'élève dans sa scolarité.
- Mettre en place des formations sur le climat scolaire : prévention et détection des signes précurseurs de décrochage scolaire pour sensibiliser l'ensemble des personnels de l'établissement.
- Adapter les pratiques pédagogiques de l'établissement afin de lutter contre le décrochage scolaire (Cf Philippe MERIEU).
- Développer le sentiment d'appartenance et le bien-être des élèves afin qu'ils s'épanouissent dans leur scolarité au sein de l'établissement.
- Développer les échanges entre les parents et l'établissement (professeurs, éducateurs, direction).

III – Evaluation

- Indicateurs de suivi des élèves (absences, retards, exclusions, commissions).
- Observations relatives à l'attitude des élèves.
- Echanges avec les parents.
- Indicateurs d'accompagnement personnalisé.

Protocole Vie Scolaire

I - Objectifs

Dans le cadre d'une collaboration active et choisie avec l'ensemble des acteurs concernés, il s'agit de déterminer et formaliser le processus vertueux du suivi éducatif et pédagogique des élèves en liaison active et réactive avec les familles. Les acteurs sont les élèves, les professeurs, les professeurs principaux, les surveillants, les éducateurs, la Direction, le Conseiller principal d'éducation, les parents.

I – Mise en œuvre

- Exploiter les bonnes informations, vérifier la source.
- Fédérer les informations : copie aux différents acteurs des informations concernant un élève, une classe sur Ecole Directe, création de groupes WhatsApp dans certains cas.
- Historier les faits : mise place d'un dossier informatique par élève consultable et mis à jour par l'équipe éducative.
- Transmettre systématiquement les rapports à l'éducateur référent de la classe, le CPE, le professeur principal, la direction.
- Utiliser l'onglet « SUIVI » dans Charlemagne par l'équipe éducative.
- Impliquer les différents acteurs dans le bon timing du suivi de l'élève, y compris la chaîne extérieure à l'établissement (parents, délégués, ASE,...)
- Déclencher l'action au moment opportun : à l'initiative du PP, du CPE, de l'éducateur, de la Direction.

Rappel des procédures déjà existantes

- Surveillance
Chaque surveillant a un poste défini sur son emploi du temps (Vie Scolaire, accueil téléphonique, récréations, interours, permanence, rondes dans les couloirs...).
- Gestion des absences et retards
Des scans du carnet de correspondance sont faits à l'entrée dans le lycée. Les appels en classe doivent être effectués à chaque cours sur Ecole Directe ou sur papier si dysfonctionnement informatique, ou si le professeur prend un groupe qu'il n'a pas habituellement. Dans ce cas la liste est transmise en début de cours à la Vie Scolaire. Tout élève en retard noté absent par le professeur ne peut rentrer en classe qu'avec un mot donné par la Vie scolaire. Des SMS sont envoyés aux familles deux fois par jour.
- Absents et retardataires chroniques :
Toute information sur les motifs de l'absence doit être inscrite dans l'onglet

« suivi » de la fiche élève dans Charlemagne. L'information doit aussi passer par une communication orale entre les différents acteurs (Vie Scolaire, éducateur, professeur principal).

- Sanctions graduelles en cas d'absentéisme
 - 3 évènements dans la semaine (absences/retards/exclusions de cours) = 2 heures de colles
 - 3 absences non justifiées dans la semaine = parents appelés par la Vie scolaire/éducateur
 - 4 absences non justifiées sur deux semaines = parents appelés par la Vie scolaire/éducateur
 - 6 absences non justifiées dans le mois = Convocation de la famille (Educateur/CPE/PP)
- Colle
 - Tout acteur souhaitant sanctionner d'une colle doit établir une demande sue Ecole Directe, accompagnée d'un rapport exposant les faits. Ce document est envoyé à la famille avec en copie la Direction, le CPE, le professeur principal, l'éducateur, la Vie Scolaire. Un élève collé par un professeur doit effectuer un travail donné et noté par celui-ci.

III - Evaluation

- Evaluation du comportement et du travail de l'élève par les enseignants, équipe éducative suite aux mesures prises.
- Réduction du taux d'absentéisme.
- Réduction de la marge d'erreurs.
- Réduction des sanctions et des différentes instances disciplinaires.

AXE 3 : S'OUVRIR VERS L'EXTERIEUR

Mieux communiquer en interne et en externe

I - Objectifs

Mieux faire connaître l'établissement et nos formation permettrait de de maintenir ou d'augmenter nos effectifs et de chercher des subventions et dons divers, pour améliorer la qualité de l'accueil des élèves.

II - Mise en œuvre

- Cibler les moyens de communication internes/externes pour diffuser les informations.
- Créer une équipe avec un référent « production » communication interne et externe.
- Redéfinir simplement l'établissement, retravailler l'image de marque logo/site à travers un concours avec des prix ouvert à tous les élèves et les adultes du lycée.
- Créer un Club Presse. Proposition à l'enseignant documentaliste d'être le référent communication avec un groupe de travail incluant les élèves de chaque filière) .Le référent peut travailler sur le Club Presse sur les heures d'AP
- Créer une association d'anciens élèves.
- Communiquer plus sur les événements internes (portes ouvertes, marchés de Noël, bourse militaire, ...) et y inviter d'anciens élèves.
- Se rapprocher des services communication de nos partenaires historiques (La Poste, Orange) et des collectivités territoriales (villes alentours, communauté d'agglomération, région, département, ...) pour se faire connaître auprès de leurs salariés et des habitants (mailings individuels internes, magazines d'entreprise ou local, ...) en leur proposant des possibilités de réduction sur la formation et le logement (internat et étudiant).
- Proposer un calendrier multi-filières chaque fin d'année (aujourd'hui n'existe que pour la filière sécurité).
- Favoriser l'interaction entre les différentes filières pro dans toutes les actions pour être plus crédible à l'extérieur (vis ma vie).

III - Evaluation

- Rayonnement de l'établissement à l'extérieur.
- Maintien de la bonne réputation.
- Augmentation des effectifs.
- Amélioration de la qualité du travail en équipe.

Favoriser les partenariats

I - Objectifs

Etendre le panel de partenaires de toutes sortes pourrait améliorer la qualité de travail, notamment dans les matières professionnelles et faciliterait l'ouverture de nos élèves sur le monde extérieur et participerait au rayonnement de l'établissement.

II - Mise en œuvre

- Chercher des subventions et dons divers.
- Se rapprocher des entreprises pour récupération de matériel et ordinateurs (ex : Microsoft/autres entreprises).
- Proposer les services des élèves aux entreprises partenaires ou non (bénévolat sécurité, ASSP, Mélec, ...)
- Créer des partenariats avec des entreprises pour formaliser des conventions et avoir des lieux de stage pérennes pour nos élèves.
- Mettre à jour le fichier des entreprises soumises à la taxe d'apprentissage

III - Evaluation

- Nombre de conventions signées avec les entreprises.
- Amélioration des résultats aux évaluations des périodes de formation en entreprise de nos élèves.
- Augmentation de la taxe d'apprentissage perçue.

Développer les projets culturels

I - Objectifs

Elèves en lycée professionnel, leur objectif est d'acquérir un métier, ils sont peu ouverts sur le monde extérieur. Leur seule ouverture au monde extérieur se limite aux réseaux sociaux. Notre lycée est à 15 minutes de Paris, mais nos jeunes ne connaissent même pas les monuments parisiens. Ils ne s'intéressent pas à la culture en général. Avec des ambitions limitées, ils ne se projettent pas pour travailler en dehors de leur région ni de leur pays. Il serait souhaitable de contribuer à leur ouverture d'esprit, de favoriser les échanges avec le monde extérieur, de développer leur autonomie afin d'enrichir leurs connaissances culturelles et d'apprendre à communiquer avec un langage adapté pour devenir des citoyens européens.

II - Mise en œuvre

- Nommer un référent culturel au sein du lycée.
- Constituer une équipe d'actions auprès du référent culturel.
- Organiser des réunions en fin d'année scolaire afin d'établir un planning de projets culturels scolaire par niveau et en inter-filière (ex : classes de 1^{ère}).
- Etablir des devis comparatifs afin de définir le meilleur mode de financement.
- Mettre en place des actions en lien avec la formation des élèves afin de financer les projets culturels.
- Impliquer les parents en organisant des réunions d'informations et impliquer les élèves délégués/moteurs dans les projets.
- Affichage « dynamique » (modifié en temps réel) en salle des professeurs
- Calendrier prévisionnel :
 - Mai 2022 : Commencer les réunions de planification des projets culturels
 - Juin 2022 : Etablir les devis de projets culturels
 - Juillet 2022 : Prise de décision concernant les projets culturels à mettre en œuvre

III - Evaluation

- Nombres de sorties culturelles :
- Nombre de participants
- Travail effectués autour de ces sorties
- Retour des organisateurs/partenaires
- Retour des élèves

AXE 4 : BIEN VIVRE ENSEMBLE

Formation de tous de tout type

I - Objectifs

Pour une mise en place effective et optimale du projet d'établissement, des besoins d'actions de formation ont été identifiés dans les domaines suivants : accompagnement professionnel, type coaching, perfectionnement pédagogique, perfectionnement éducatif.

II - Mise en œuvre

- Informer le personnel sur l'utilisation du Congé Personnel de Formation et sur les formations accessibles en lien avec le projet d'établissement.
- Formation TICE.
- Formation décrochage scolaire.
- Formation sur les élèves à besoins particuliers (dys, handicaps invisibles...).

III - Evaluation

Nombre de formations demandées et accordées.

Qualité de vie des élèves, environnement de travail serein, assurer les conditions d'un lycée accueillant

I - Objectifs

L'amélioration de la qualité de vie des élèves ainsi que du personnel de l'Education Nationale et du privé doit être une priorité dans notre établissement. Les actions à mettre en œuvre porteront sur les espaces, les temps de convivialité et les bonnes pratiques éducatives.

II - Mise en œuvre

- Gérer le flux au sein de l'établissement afin que les élèves soient moins dispersés.
- Maintenir un espace dédié aux élèves sur les temps de pause, en le différenciant de ceux des résidents avec l'affichage d'un plan à plusieurs endroits et marquage au sol complémentaire. Il s'agit d'une décision commune entre la présidente du Foyer de Cachan et le responsable de l'internat, en concertation avec la Vie Scolaire. La mise en œuvre devrait intervenir au plus tard à la prochaine rentrée. (*Annexe VII*)
- Aménager la pelouse comme point de rassemblement avec une partie coin repas avec un mobilier fixe.
- Aménager le Foyer socio-éducatif (FSE) afin de mieux gérer le flux d'élèves au moment du déjeuner et leur circulation. La mise en œuvre serait réalisée par le service technique, dans la mesure du possible durant l'année scolaire en cours.
- Réaménager du préau pour les temps hors cours et de la salle de permanence annexe qui sont non adaptés et peu conviviaux. Repeindre, aménager avec du mobilier fixe scellé et un équipement télévision (en hauteur, avec télécommande à la Vie Scolaire), avec un abonnement à des chaînes telles que National Geographic, RMC Sport...
- Maintenir et renforcer les liens développés entre professeurs et élèves.
- Créer un environnement de travail serein en favorisant les échanges positifs et en créant une cohésion de groupe (avec les valeurs de l'établissement telles que le partage, l'entraide...).
- Mettre en place une journée de partage (dernière semaine avant les vacances de Noël) avec des échanges interculturels : musique, spécialités culinaires, concours de dessin. Un groupe de travail pourrait être constitué pour approfondir la réflexion.

- Réinstaurer les voyages scolaires en privilégiant une certaine diversité (découverte de nouveaux pays). Pour cela, nous préconisons d'interroger les élèves dans un questionnaire de recueil de souhaits.
- Organiser des sorties culturelles / sportives comme le musée de l'Homme, le jardin d'acclimatation, la cité des sciences...
- Maintenir les sorties d'intégration.
- Développer des moments d'échange, des rencontres professeurs/élèves en dehors des moments de cours comme des rencontres sportives.
- Renforcer les moments d'échange et de soutien avec les élèves. En privilégiant des partenariats avec des professionnels identifiés (psychologues, réseau de soutien contre les addictions), et informer les élèves des accompagnements possibles (réseau de soutien contre les addictions, psychologues etc.).
- Mettre en place des modalités de fonctionnement (règles, sanctions, permis à points...) communes à l'ensemble des intervenants pour favoriser l'adhésion des élèves aux règles de vie de l'établissement.
- Créer pour la rentrée 2022 un Conseil de Vie Lycéenne avec un élève élu représentant chaque filière pour aborder les différents points essentiels à explorer et monter une base de données commune comme par exemple pour les lieux de stages.

III – Evaluation

- Baisse des tensions, des incidents et événements indésirables entre les différentes populations (résidents, externes et élèves).
- Investissement des espaces aménagés (élèves n'étant plus dans les escaliers Bâtiment A et K).
- Questionnaire de la satisfaction/ bien-être des élèves avec un volet pour la famille mis en place en début d'année scolaire (octobre) et en cours d'année (avril).
- Degré de participation aux sorties, mise en œuvre des voyages, du temps consacré aux échanges.
- Fréquence des réunions du Conseil de Vie Lycéenne et implication des ses participants.

Accompagner les personnels et s'assurer de leur bien-être

I – Objectifs

Il paraît important de mettre les personnels au centre du dispositif éducatif afin de promouvoir une démarche de bien-être au travail. En effet, un personnel épanoui est plus performant dans la réalisation de ses missions.

De ce fait, il est essentiel de favoriser un climat de vie agréable au sein des équipes dans l'établissement. Un personnel qui se sent écouté, considéré, respecté, valorisé, consulté, accompagné, soutenu, en confiance est un personnel qui va lui-même considérer, respecter, valoriser, accompagner, éduquer, écouter, avoir de l'empathie vis-à-vis des élèves. La motivation du personnel est basée sur trois axes principaux :

- La vocation de l'établissement par rapport à la nature du public : soutenir, former, accompagner, ... ;
- Le cadre de vie très agréable : espaces verts, les bâtiments, les infrastructures, les outils pédagogiques ;
- Des moyens pédagogiques de qualité.

II - Mise en œuvre

- Maintenir et perfectionner des outils pédagogiques pour garder cette qualité de vie au sein de l'établissement.
- , nous avons répertorié un certain nombre d'outils à développer ou à perfectionner.
- Se questionner sur la pertinence de mettre à disposition du matériel informatique pour tous les élèves ou au moins d'équiper des salles.
- Faire une analyse sur l'échec de la tablette pour en comprendre les causes (problème de caution, contenu, communication, accès ?) afin de ne pas réitérer les mêmes erreurs.
- S'affilier à des outils collaboratifs tels que « mon lycée.com » et proposer aux enseignants qui les souhaitent de partager leurs supports de cours sur une plateforme commune, en utilisant par exemple « Ecole directe ».
- Privilégier l'axe de développement de la communication interne pour sceller la cohésion et optimiser la coordination des équipes.
- Créer un livret d'accueil comprenant sans limitation un organigramme, un trombinoscope, et le détail des missions afin de mieux comprendre les missions et le rôle de chacun et de faciliter l'intégration des nouveaux arrivants.
- Créer une instance qui regroupe les différents personnels (enseignants, vie scolaire, administration, personnel de l'internat) et instaurer des moments d'échange pour réfléchir à la vie de l'établissement et d'aborder les différentes

problématiques afférentes. Cette instance pourrait être constituée de représentants permanents et de personnes ressources en fonction de l'ordre du jour.

- Organiser des moments festifs à des fréquences plus régulières, par exemple, une fête de Noël incluant la famille du personnel pourrait être organisée.
- Instaurer une permanence syndicale mensuelle facilement accessible.
- mettre en place une permanence de soutien psychologique à l'attention du personnel avec des partenaires.
- Mettre en place une permanence de soutien psychologique à l'attention du personnel avec des partenaires.

III – Evaluation

- Nombre d'arrêts de travail,
- Taux de turn-over du personnel,
- Participation aux réunions,
- Participation active aux divers projets/activités.
- Remise de diplômes, de grades,
- Projet d'établissement et mise à jour chaque année,
- Journées pédagogiques (début et fin d'année),
- Organisation de moments festifs.

Le mot de la directrice

Bien au-delà des mots, ce projet d'établissement veut témoigner de notre volonté d'agir en cohérence, pour que chaque jeune prenne plaisir à venir au quotidien dans notre établissement.

Nous croyons en chaque élève et grâce à cela, nous avons le bonheur de nous retrouver tous les jours parmi eux et de les accompagner au mieux vers leur futur.

Un lycée professionnel pour tous : développer l'estime de soi, responsabiliser, rendre autonomes nos jeunes sont des priorités que nous nous sommes fixées. C'est en ayant pleinement confiance en eux que nos jeunes pourront mieux s'investir dans leurs apprentissages afin de développer les compétences nécessaires à la construction de leur parcours de scolarisation et d'orientation.

Les jeunes sont différents et ne se construisent pas tous de la même façon. Pour certains une approche plus concrète de l'enseignement, l'envie d'être plus au contact du monde professionnel dès le collège sont sources de motivation et d'engagement. C'est aussi cette approche qui les aidera à mieux développer les compétences liées à l'enseignement général.

A travers nos différentes options, nous pouvons permettre à chacun de s'épanouir en trouvant un enseignement adapté à son rythme, en s'appuyant sur ses réussites et sur l'accompagnement des adultes face à ses fragilités. Au cœur de son projet, dans un esprit d'ouverture, l'établissement accueille tous les élèves dans le respect des personnes afin que chacun se sente reconnu.

Bienveillance, goût de l'effort, entraide et respect sont plus que des mots de notre projet éducatif, ils symbolisent notre attention à l'autre, notre exigence personnelle et collective ainsi que notre attitude d'espérance pour faire en sorte que chaque élève soit sur le chemin de sa réussite.

Notre engagement doit permettre à chacun de se révéler en s'appropriant ce lieu de transmission du savoir et d'espérance.

Chaque jour, les personnes qui œuvrent dans l'établissement donnent le meilleur d'elles-mêmes pour offrir aux jeunes que nous accueillons, aux familles qui nous font confiance, ce qui est le plus important : une écoute individuelle et bienveillante ainsi qu'un accompagnement de qualité.

Je remercie l'ensemble des acteurs qui contribue à la mise en œuvre du projet d'établissement.

Fatma Makhlouf

Cheffe d'Établissement

ANNEXES

- I – Présentation du service des Internats scolaires de la ville de Paris (ISP)
- II – Projet de service Pôle Educatif
- III - Prendre en compte le handicap et les besoins spécifiques au lycée Robert
- IV – Projet EPS
- V - Exemple de livret de compétences
- VI – Projet Kenya
- VII – Projet internat

I – Présentation du service des Internats scolaires de la ville de Paris (ISP)



Présentation des circuits de la protection de l'enfance aux établissements partenaires du Pôle ISP

SDPPE/BSSS/Pôle ISP/Année scolaire 2021/2022

Paris : Ville et Département

La protection de l'enfance : une mission obligatoire du département

Depuis la loi du 5 mars 2007 réformant la Protection de l'Enfance, cette mission est confiée au Président du Conseil départemental qui en est le chef de file.

Au sein de la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé (DASES), la Sous-Direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance (SDPPE) a pour mission de prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives, d'accompagner les familles selon des modalités adaptées à leurs besoins et de protéger les enfants tout en préservant l'unité familiale.

Le Bureau du Service Social Scolaire (BSSS)

Spécificité de la Ville de Paris, un service social spécialisé de prévention intervenant dans toutes les écoles publiques parisiennes du 1er degré afin de contribuer à la réussite éducative des élèves parisiens et intervenir en protection de l'enfance.

Une mission prioritaire : intervenir pour toute situation d'élève en danger ou susceptible de l'être sur saisine des professionnels de l'école ou à la demande de la CRIP 75 → évaluer ces situations en partenariat avec les autres services sociaux et médico-sociaux afin de proposer des aides appropriées aux familles et solliciter, le cas échéant, des mesures de protection de l'enfance administratives ou judiciaires.

Le BSSS gère :

- **Le Service Social Scolaire (SSS)**, 124 assistant.e.s. sociales/sociaux et éducatrices (ASE) scolaires réparti.e.s dans 9 équipes territorialisées, placées sous l'autorité d'un.e responsable de service ou de 2 pour les arrondissements les plus conséquents, intervenant dans les 645 écoles publiques parisiennes auprès de 112 875 élèves.
- **Le Pôle des Internats Scolaires et Professionnels (ISP)**, 185 jeunes bénéficiaires de la prestation à la rentrée 2021 ; une équipe pluridisciplinaire (secrétaire administrative et 3 assistantes socio-éducatives), 14 établissements scolaires et professionnels partenaires sous contrat de l'Éducation Nationale situés à Paris et en région parisienne.

Le Pôle des Internats Scolaires et Professionnels (ISP)

Le Pôle des Internats Scolaires et Professionnels (ISP), dispositif de prévention sociale et scolaire dans le second degré (collège, lycée général, technologique ou professionnel) a pour objectifs de :

- Aider des familles en difficulté à assurer l'éducation de leurs enfants en attribuant une aide financière destinée à financer une partie de la pension et de la scolarité des jeunes accueillis en internat scolaire dit « de semaine » ;
- Favoriser la réussite scolaire et la formation professionnelle des jeunes bénéficiaires de la prestation ;
- Assurer le suivi socio-éducatif et scolaire de chaque jeune, en relation avec les établissements, les familles et les différents partenaires concernés.

L'assistante sociale ou l'éducatrice spécialisée du pôle ISP intervient sur saisine des professionnels de l'établissement scolaire, des parents, de l'élève et de la CRIP 75 dans le cadre de la protection de l'enfance. Elle rencontre les parents et les jeunes lors de rendez-vous proposés au sein du Pôle ISP et les jeunes au sein de l'établissement scolaire.

- **Action dans le champ de la prévention** : rôle d'écoute, de conseil, d'orientation et d'aide auprès des familles et des élèves qui rencontrent des difficultés, en lien avec les autres services sociaux et de santé partenaires. Accompagnement des familles dans les domaines de l'insertion scolaire et sociale de leurs enfants et de l'accès aux droits (aide à la scolarité, aux soins..).
- **Intervention dans le champ de la protection de l'enfance**, dans le cadre de l'évaluation des situations de jeunes en danger ou susceptibles de l'être, sollicitation des mesures de protection de l'enfance si nécessaire.

L'évaluation du danger : une mission des services sociaux et médico-sociaux en application de la loi du 5 mars 2007, modifiée par la loi du 14 mars 2016.

Les professionnelles du pôle ISP sont soumis au secret professionnel en application de l'article 226-13 du code pénal.

II – Projet de service Pôle Educatif

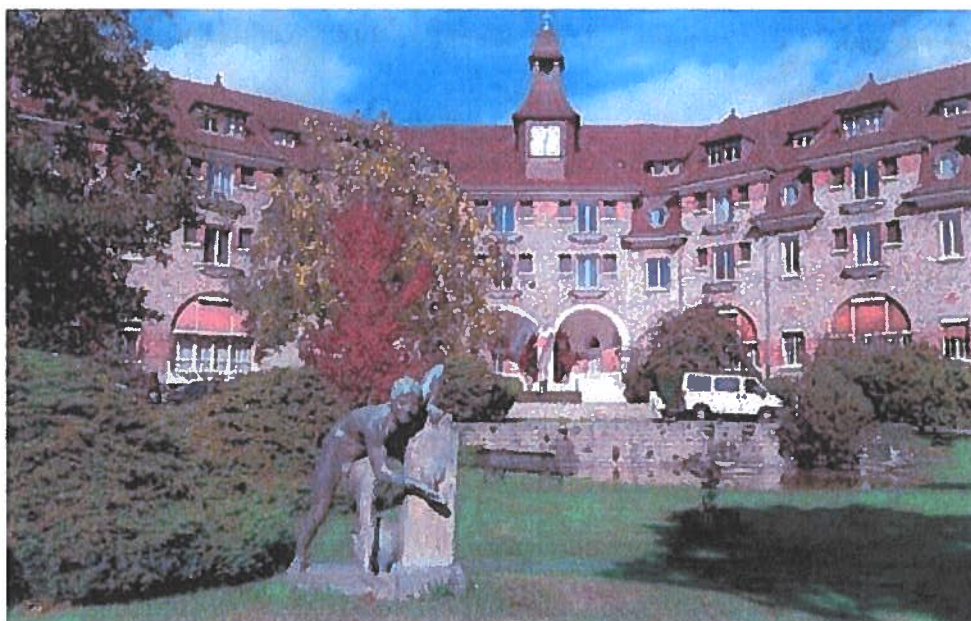
PROJET DE SERVICE

Pôle Educatif en Milieu Scolaire (P.E.M.S.)

Horizon 2018/2021

Association Foyer de Cachan
Lycée Robert Keller

« Accueillir, former, éduquer, insérer »



Rédacteurs : Béatrice BIDOUSE, Isabelle JAVELAUD, Nicolas BOVIS

SOMMAIRE

Préambule

- I. Contexte institutionnel**
 - A. Le Foyer de Cachan
 - B. Le public accueilli

- II. Le Pôle Educatif dans l'institution Foyer de Cachan**
 - A. Histoire du développement du Pôle Educatif en Milieu Scolaire
 - B. Le Pôle éducatif – Coordination des projets éducatifs en milieu scolaire
 - C. Le cadre de référence légal

- III. Le Pôle Educatif et son fonctionnement**
 - A. Les missions du Pôle Educatif en Milieu Scolaire
 - B. Les actions et tâches du Pôle Educatif et de ses coordinateurs
 - 1) Actions et Projets éducatifs
 - 2) Missions et tâches quotidiennes du Pôle Educatif
 - C. Les moyens mis en œuvre pour l'action éducative du Pôle éducatif.

- IV. De la première rencontre à l'engagement dans l'accompagnement éducatif**
 - A. Premiers échanges avec les familles et partenaires avant la pré-inscription
 - B. Prises de rendez-vous et entretien de motivation
 - C. L'entretien de motivation en vue d'une admission

- V. Partenariats, veille professionnelle et évaluation de l'action éducative**
 - A. Les partenariats du Pôle Educatif
 - B. La veille professionnelle et informationnelle
 - C. L'évaluation de l'action éducative

- VI. Perspectives**
 - A. Contraintes actuelles pour le Pôle Educatif
 - B. Axes d'améliorations suggérés pour l'action éducative en milieu scolaire

Annexes

Projet de service Pôle Educatif en Milieu Scolaire (P.E.M.S.)

Préambule

En référence au Projet d'Etablissement et au plan annuel d'actions couvrant la période 2017/2020, le projet de service du Pôle Educatif en Milieu Scolaire a pour ambition de clarifier les missions éducatives qui lui sont confiées et de réaffirmer sa complémentarité avec l'ensemble pédagogique.

Il est pensé comme un outil de communication interne permettant de poser les bases de notre méthodologie d'accompagnement éducatif et répertoriant les principaux mécanismes du Pôle éducatif. Ainsi, chacun pourra mieux comprendre et s'approprier ce « savoir-accompagner » et contribuer à le faire évoluer. De cette manière, l'équipe éducative inaugure une nouvelle période, passant d'une *transmission orale* à une *culture de l'écrit*.

Le lycée « Robert Keller » étant directement rattaché à l'association « Foyer de Cachan », il hérite de la vocation de cette dernière à œuvrer à l'insertion d'enfants et adolescents en difficultés scolaires, sociales, familiales et éducatives.

Comme le stipulait déjà le projet d'établissement 2015/2018, la vocation première de l'association « Foyer de Cachan » est d'être une référence pour l'accueil de jeunes en mixité sociale et en hétérogénéité scolaire. Les statuts rénovés de l'association réaffirment l'engagement laïque de l'éducation proposée par notre établissement, favorisant ainsi le « développement de l'esprit d'entraide, de solidarité et de respect mutuel des autres, y compris dans leurs différences. ».¹

Fidèle à l'histoire du Foyer de Cachan mais aussi tournée vers l'avenir et de nouveaux défis, l'équipe du Pôle éducatif souhaite, de cette façon, travailler dans le respect de la pensée bienfaitrice initiée il y a plus de cent ans par les fondateurs de notre institution.

¹ Nouveaux statuts de l'association « Foyer de Cachan » - 20/07/2005 – Source : Site Internet de l'association.

I. Contexte institutionnel

A. Le Foyer de Cachan

En 1915, l'administration des Postes engage une réflexion sur l'avenir des enfants de postiers ou de télégraphistes mobilisés et tués dans les premiers mois de la Grande Guerre : l'œuvre de Protection des Orphelins de guerre du Personnel des P.T.T. est alors créée et Louis Pasquet devient le président général du conseil d'administration de la nouvelle association qui acquiert un terrain de cinq hectares à Cachan, appartenant jusqu'alors à la famille de Chateaubriand.

Le 30 mars 1922, l'association est reconnue d'utilité publique et reçoit la médaille d'argent de la reconnaissance française. L'enseignement est pris en charge par le Foyer : les professeurs proviennent de l'administration des Postes et de l'Industrie, on prépare les élèves aux concours d'entrée des P.T.T., notamment techniciens des installations télégraphiques.

En 1952, le cinéma parisien Le Grand Rex projette le film "Joie de vivre à Cachan", sur l'histoire de l'orphelinat. En 1956, un foyer féminin est créé, puis, en 1964, le Foyer passe sous contrat avec l'Éducation nationale. C'est à partir de 1985, le lycée du Foyer devient un lycée professionnel.

Au printemps 2013, le Foyer de Cachan inaugure une résidence étudiante de 300 chambres, qui prend le nom de « Jacques Restignat », ancien pensionnaire du Foyer et résistant exécuté durant le second conflit mondial.

En 2015, Cachan a fêté son centenaire. Les Groupe La Poste et Orange sont toujours aujourd'hui les principaux partenaires du Foyer. Le lycée est baptisé « Robert Keller » depuis octobre 2017. L'établissement reste par ailleurs fidèle à sa vocation première : accueillir, former et insérer des jeunes en difficulté. Depuis 1915, plus de 40.000 enfants ont passé leur jeunesse dans ce lieu, « 40.000 jeunes à l'enfance meurtrie à qui le Foyer redonne une vie normale, une éducation » selon Françoise ESLINGER, présidente de l'association « Foyer de Cachan » depuis 2005.

B. Le public accueilli

L'association Foyer de Cachan s'est spécialisée dans l'accueil d'adolescents qui s'orientent vers des filières d'enseignements professionnels. Une mixité des publics est encouragée, qu'il s'agisse du genre (encourager une égalité des sexes en lycée professionnel), de l'origine sociale ou encore de l'origine géographique. Par son statut privé, le lycée n'est pas sectorisé et contribue à la rencontre de jeunes de différents horizons (Métropole et Dom-Tom, Grand-Paris).

L'admission des candidats s'appuie bien plus sur leur motivation que sur leur dossier scolaire antérieur. Nous accueillons des élèves qui doivent reprendre confiance en eux et en l'Adulte référent. Souvent découragés par un modèle scolaire classique insuffisamment étayant, les adolescents qui présentent leur candidature dans notre établissement parlent eux-mêmes d'une « *école de la seconde chance* » ou encore d'une « *école de la dernière chance* », comme pour se signifier à eux-mêmes qu'ils doivent saisir cette opportunité qui symbolisera un nouveau départ.

Une part de nos élèves est orientée par des services socio-éducatifs de la région Ile-de-France, qu'il s'agisse de partenariats établis ou plus contextuels. Les professionnels de l'action sociale apprécient tout particulièrement de pouvoir échanger avec des travailleurs sociaux lors des démarches d'inscription des jeunes et tout au long de la prise en charge de leur scolarité dans notre lycée.

Une autre partie du public accueilli s'inscrit de façon plus classique, pour des raisons de proximité, d'accès à une filière professionnelle, de réputation positive de l'enseignement privé, ou par affinité avec le projet d'établissement et le cadre de vie proposé.

II. Le Pôle Educatif dans l'institution Foyer de Cachan

A. Histoire du développement du Pôle Educatif en Milieu Scolaire

L'existence d'un Pôle éducatif au sein de l'association « Foyer de Cachan » est née de besoins identifiés au fil du temps. Il y a une vingtaine d'années, des animateurs socio-éducatifs (l'équivalent des moniteurs-éducateurs d'aujourd'hui) ont été recrutés afin de mettre en place des projets éducatifs, sportifs et culturels adaptés à un public mixte. Il s'agissait déjà de répondre à des problématiques de jeunes en situation d'échec scolaire et/ou de risque de déscolarisation. À la même période, des partenariats avec les services boursiers départementaux ont débuté, dans le but d'accueillir des élèves aux parcours scolaires et sociaux complexes.

Cette démarche éducative pionnière s'est directement inspirée des modes d'intervention en éducation populaire et culturelle. Elle s'est ensuite professionnalisée pour correspondre aux exigences de l'accompagnement en éducation spécialisée.

D'année en année, le savoir-faire dans l'accompagnement éducatif en milieu scolaire a séduit de nombreuses familles et partenaires sociaux. Un service éducatif de forme officieuse s'est constitué, renforçant la présence du personnel de la Vie Scolaire et des équipes pédagogiques.

Depuis une dizaine d'années, le Pôle Educatif s'est encore développé afin de répondre aux nouveaux enjeux scolaires, éducatifs et sociaux. Le Pôle éducatif est ainsi devenu un service distinct de l'équipe de Vie Scolaire, tout en conservant un lien étroit avec l'ensemble des pôles stratégiques de l'établissement scolaire (Direction, Administration, Vie scolaire, Pôle Internat, Équipe Pédagogique).

Faisant figure d'entité référente dans la vie de chaque jeune scolarisé au lycée « Robert Keller », le Pôle Educatif évalue et synthétise tout ce qui concerne les élèves à chaque étape de leur parcours de formation, puis y répond par des actions individuelles et/ou collectives. Ce service éducatif symbolise également le lien de proximité voulu par notre institution auprès des familles, élèves et partenaires sociaux.

B. Le Pôle éducatif – Coordination des projets éducatifs en milieu scolaire.

Sous la responsabilité du Directeur d'Établissement et du Directeur Pédagogique, le Pôle Éducatif est une entité distincte des autres services de l'institution. Ce service intervient dans le strict respect des règles de déontologie en vigueur dans le champ de l'action sociale et spécialisée. Il est habilité à intervenir au titre de l'action éducative et sociale en faveur des élèves.

Le Pôle éducatif se distingue de la vie scolaire, des équipes d'internat et des équipes pédagogiques tout en étant en lien permanent avec ces autres entités.

Depuis la rentrée 2018/2019, la Coordination éducative a été répartie en respectant la logique d'organisation des filières professionnelles de la façon suivante :

- Isabelle JAVELAUD assure la coordination éducative des filières Bac Professionnel « Commerce » et « Accompagnement Soins et Service à la Personne ».
- Béatrice BIDOUSE assure la coordination éducative des filières Bac Professionnel « Métiers de la Sécurité », « Métiers de l'Électricité et de ses Environnements Connectés » et des C.A.P. « Préparation et Réalisation d'Ouvrages Électriques » et « Agent de Sécurité ».
- Nicolas BOVIS assure la coordination éducative des deux classes de « 3^{ème} Préparatoire aux voies professionnelles ».

Le Pôle éducatif est ainsi constitué de trois Coordinateurs de Projets Éducatifs. Ce changement de dénomination – d'une fonction d'éducateur à une fonction de coordination éducative – a été validé par l'équipe de Direction et le Conseil d'Administration dès l'année scolaire 2016/2017 à l'occasion de l'édition d'un premier protocole d'accueil des mineurs orientés par les services sociaux. Il correspond à une nécessité de faire évoluer le positionnement stratégique et les missions attribuées aux postes éducatifs de l'établissement.

Les Coordinateurs de Projets Éducatifs représentent l'institution « Foyer de Cachan » auprès des tribunaux, services socio-éducatifs, services de soin psychologique ou tout autre service spécialisé du champ du médico-social, sportif et culturel. La reconnaissance de la fonction d'encadrement des filières sur le plan éducatif donne une légitimité au Pôle Éducatif pour

engager un partenariat ambitieux et autonome dans le champ de la prévention, du soin et de l'éducation spécialisée.

Pour les élèves et les équipes pédagogiques, la dénomination d'« éducateur » est encore largement admise. Cependant, là encore, le glissement progressif vers un statut de coordination a pour effet de donner une plus-value à l'accompagnement des élèves :

- **Pour l'élève et les familles :** L'appellation « éducateur » souvent confondue avec d'autres professionnels extérieurs intervenant dans des missions différentes et parfois plus contraignantes pour les familles (mesures éducatives judiciaires...). Notre public est socialement mixte et la fonction d'« éducateur » peut surprendre certaines familles qui se tournent vers notre établissement pour d'autres motifs. Une majorité de familles est en demande d'un soutien éducatif pour l'enfant, comme d'un soutien à la parentalité. La coordination éducative intervient au carrefour d'une pluridisciplinarité de compétences.
- **Pour les équipes pédagogiques :** La coordination éducative permet d'équilibrer les enjeux avec lesquels les élèves doivent composer quotidiennement (pédagogiques et éducatifs). La coordination éducative permet d'apporter des éléments de compréhension dans un contexte institutionnel où l'adolescent est souvent résumé à sa fonction d'élève. De plus, l'intervention éducative aide les adolescents en difficulté à se restaurer dans leur estime de soi – condition sine qua non pour qu'ils reprennent leur place d'élève. La coordination éducative propose une temporalité « Autre » au service de la personne accompagnée et de son projet de vie global. La complémentarité entre les pôles pédagogiques et éducatifs au service de l'élève permet une approche globale et plus respectueuse de l'individu engagé dans une scolarité.
- **Pour les partenaires socio-éducatifs :** Le Pôle éducatif est une entité permettant des liens privilégiés et clairement identifiables à toutes les étapes. La coordination éducative prend aussi tout son sens lors de sa participation à des instances décisionnaires à l'extérieur de l'établissement (Protection de l'Enfance...). Les règles de confidentialité et de secret professionnels sont ainsi respectées et ne se confondent pas avec la relation établie avec d'autres professionnels de l'institution scolaire.

- **Pour le réseau hors champ social** : La coordination éducative inclut des actions auprès de professionnels n'ayant pas de lien direct avec l'éducation spécialisée. Notre champ d'intervention étant vaste, il peut par exemple s'agir d'échanges avec un gérant d'entreprise qui accueille un élève en stage, un lieu culturel, ou un partenaire hors champ de l'éducation. Le terme « éducateur » est souvent connoté « Jeunes en difficulté ».

C. Le cadre de référence légal

Plusieurs lois fondamentales constituent notre cadre de référence pour nos pratiques éducatives, même si toutes ne s'imposent pas à notre modèle d'intervention en milieu scolaire :

- Loi 2002-2 du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Loi du 05 mars 2007 réformant la Protection de l'Enfance.
- Loi du 14 mars 2016 relative à la Protection de l'Enfance.
- Articles 375 à 375-8 du code civil.
- Loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.
- Code de l'action sociale et des familles - Version consolidée au 27 janvier 2018.
- Guide de la prévention en faveur de l'enfant et de l'adolescent - ministère de la Santé et des Solidarités.

Le droit au respect de la vie privée et à la confidentialité des informations

Ce principe fondamental est posé dans le secteur sanitaire par l'article L1110-4 du code de la santé publique aux termes duquel : « *Toute personne prise en charge par un professionnel, un établissement, un réseau de santé ou tout autre organisme participant à la prévention et aux soins a droit au respect de sa vie privée et du secret des informations la concernant.* »

Il est également central dans le secteur médico-social puisque l'article L311-3 du code de l'action sociale et des familles dispose que « *L'exercice des droits et libertés individuels est*

garanti à toute personne prise en charge par des établissements et services sociaux et médico-sociaux ...» dont la confidentialité des informations la concernant.

Loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance

« Art. L. 112-4. - L'intérêt de l'enfant, la prise en compte de ses besoins fondamentaux, physiques, intellectuels, sociaux et affectifs ainsi que le respect de ses droits doivent guider toutes décisions le concernant. »

« [...] Les personnes soumises au secret professionnel qui mettent en œuvre la politique de protection de l'enfance [...] ou qui lui apportent leur concours sont autorisées à partager entre elles des informations à caractère secret afin d'évaluer une situation individuelle, de déterminer et de mettre en œuvre les actions de protection et d'aide dont les mineurs et leur famille peuvent bénéficier. Le partage des informations relatives à une situation individuelle est strictement limité à ce qui est nécessaire à l'accomplissement de la mission de protection de l'enfance. [...] »

« Lorsqu'un professionnel de l'action sociale [...] constate que l'aggravation des difficultés sociales, éducatives ou matérielles d'une personne ou d'une famille appelle l'intervention de plusieurs professionnels, il en informe le maire de la commune de résidence et le président du conseil général. ».

III. Le Pôle Éducatif et son fonctionnement

A. Les missions du Pôle Éducatif en Milieu Scolaire

Comme vu précédemment, le Pôle Éducatif allie des compétences en matière de suivi de parcours scolaires, éducatifs, pédagogiques et sociaux. La prise en charge est dite « globale », prenant en compte tous les aspects de la vie des adolescents accueillis : de leur scolarité à l'environnement proche dans lequel ils gravitent. Ce mode de prise en charge nécessite de centraliser et analyser des informations qui permettront d'intervenir efficacement dans toutes les phases de vie constituantes de la personne accompagnée.

Les Coordinateurs de Projets Éducatifs ont aussi une fonction d'assistance sociale et d'orientation vers les soins psychologiques et/ou médicaux, selon les besoins repérés et/ou

exprimés par les élèves et leurs familles. En effet, ils sont les seuls interlocuteurs, par leur mission, à pouvoir intervenir dans le respect du secret professionnel. En cela, ils sont aussi les interlocuteurs directs des services médico-sociaux.

Les Coordinateurs de Projets Éducatifs sont les premiers et principaux référents des élèves pour tout ce qui concerne leur prise en charge éducative au sein de l'établissement. Pour cette raison, il est important qu'ils puissent être au carrefour de toutes les informations les concernant : Scolarité, Situation sociale et familiale et administrative, santé, vie dans l'établissement...etc.

Les dossiers ou éléments de dossiers transmis par les services éducatifs et sociaux transitent directement par le Pôle Éducatif et ne sont pas consultables par d'autres professionnels. Ces éléments sont conservés par les Coordinateurs éducatifs pour ces mêmes raisons de confidentialité. Le Pôle éducatif place son action quotidienne à la croisée des autres pôles d'activité. Il est une interface entre les équipes administratives, l'équipe Pédagogique et l'équipe de la Vie Scolaire. Ainsi positionné, il collecte, analyse, synthétise et oriente son action éducative en fonction d'un ensemble de paramètres et d'enjeux inhérents à la vie de chaque élève.

Les priorités d'intervention éducative s'établissent avec cet ensemble d'acteurs, tout en prenant en compte les sollicitations des élèves.

Le Pôle éducatif du lycée s'adresse à des adolescents ayant besoin d'un soutien aux niveaux éducatif, psychologique scolaire, et administratif, même s'ils n'ont pas été préalablement repérés et signalés par d'autres services éducatifs. L'action menée intègre également les représentants légaux des élèves, qui ont un rôle important dans la réussite du projet de leur enfant. L'objectif est de proposer un cadre d'accompagnement éducatif favorisant la stabilité émotionnelle de chaque élève au service d'une scolarité et d'un projet de vie réussis.

L'intervention de Pôle éducatif se fonde sur le développement psychologique de l'enfant et de l'adolescent et se réfère aux sciences sociales et ses nombreuses disciplines (psychologie, sociologie, psychosociologie...etc.). Parmi les méthodes d'entretien éducatifs, nous utilisons la méthode systémique, qui permet de ne pas évoquer seulement l'enfant-symptôme mais bien l'ensemble d'un contexte (familial, environnemental...) dans lequel s'inscrit l'adolescent.

Objectifs généraux

Le Pôle éducatif engage un accompagnement centré sur les adolescents accueillis, quelles que soient l'origine et les modalités de leur entrée (inscription directe par la famille ou par des partenaires socio-éducatifs).

Les objectifs principaux de cet accompagnement éducatif sont :

- Aider l'adolescent à structurer son identité et à créer avec son environnement des liens favorables à son épanouissement et à la construction de son autonomie.
- Le réconcilier avec sa scolarité et lui permettre d'élaborer son projet de vie dans l'établissement et à l'extérieur.
- Proposer un soutien à la parentalité afin, si besoin, de renforcer le rôle éducatif et bienveillant à l'égard de l'enfant. Favoriser leur implication dans toutes les actions menées au bénéfice de leur enfant dans le parcours scolaire.
- Orienter, si besoin, l'adolescent vers d'autres types d'actions bénéfiques à son développement : Soins, activités périscolaires, démarches administratives...etc.

Objectifs opérationnels

Le Pôle Éducatif, en offrant des conditions favorables aux temps d'écoute individualisée en parallèle des apports pédagogiques, propose d'accompagner chaque adolescent :

- Pour garantir la reconnaissance de son respect et de ses droits mais aussi de ses devoirs, tout particulièrement lorsqu'il s'agit d'un mineur.
- Pour lui permettre de se repérer dans ses différents environnements (scolaire, familial, stages, autres institutions de droit commun...) et gagner en autonomie.

- Pour lui permettre d'accéder à un bien-être physique, psychologique et moral favorisant la réussite dans son projet de vie professionnel et personnel.
- Pour favoriser sa sociabilité auprès de ses pairs et des adultes, au sein du lycée et à l'extérieur.
- Pour encourager sa vie citoyenne et professionnelle en lui permettant d'en saisir et comprendre les outils.

B. Les actions et tâches du Pôle Educatif et de ses coordinateurs.

1) Actions et Projets éducatifs

L'une des vocations du Pôle Educatif est de contribuer à l'éducation à la citoyenneté et à la prévention des risques liés à la phase adolescente. Les actions éducatives peuvent être ludiques, mais elles diffèrent d'une action d'animation par leur intention : La prévention des risques (santé, comportements) liés à l'adolescence est un axe fort de développement de nos actions à l'horizon 2020 et ce, quel que soit le profil des jeunes accueillis dans les prochaines années. En effet, nous accueillons différentes expressions de la détresse des adolescents, qui se manifestent par des consommations accrues de psychotropes, une alcoolisation toujours importante, ainsi que d'autres formes de mises en danger (jeux violents, isolement, scarification, violences verbale et physique, harcèlement, utilisation pernicieuse des réseaux sociaux... etc.).

Si certains projets pourraient être pérennisés, il nous apparaît plus opportun de rechercher d'abord à répondre de façon aux besoins de chaque promotion d'élèves reçus. Aussi, il appartiendra au Pôle Éducatif d'évaluer finement ses priorités annuelles, après évaluation et validation en équipe.

Les projets éducatifs – à différencier des projets pédagogiques ou des animations culturelles – peuvent également prendre la forme de sorties et/ou de séjours. Leur vocation est de compléter un ou plusieurs axes préalablement amorcés dans l'accompagnement des adolescents.

L'ouverture sur la culture en s'associant éventuellement à des projets préexistants (Exemple : Éducation et Proximité) dans le cadre de l'éducation populaire et de la médiation artistique, est un des axes que nous avons déjà évoqué avec le Professeur-Documentaliste du lycée en 2017/2018.

Enfin, un axe important de notre action éducative réside dans un souci d'accueil bienveillant, contribuant à ce que chaque élève se sente important et porté par les équipes du lycée. L'écoute et l'attention qui sont accordées aux élèves et à leurs familles contribuent en effet pour beaucoup à la reprise d'une scolarité des élèves ayant manqué de confiance en eux. La prise en compte de leur personne au-delà de la simple conception d'élève remet du sens à la fréquentation d'une communauté scolaire. Cette individualisation du parcours - permise par une interdisciplinarité et des valeurs humanistes – contribue pour beaucoup à la réussite de nos élèves malgré des passés scolaires souvent atypiques et irréguliers.

Les projets collectifs déjà mis sur pied sont représentatifs de la variété des médias transposables à la relation éducative :

- Forum annuel des métiers et de l'avenir : Vocation éducative, partenariale et pédagogique (orientation).
- Interventions de partenaires dans le cadre de la prévention sur les usages des réseaux sociaux.
- Intervention de l'École des Parents et des Éducateurs dans le cadre de la prévention des violences à l'école.
- Sorties éducatives sportives et culturelles.

2) Missions et tâches courantes du Pôle Educatif

Les missions et tâches des coordinateurs éducatifs sont fonction des périodes de l'année scolaire :

Les fonctions administratives

- Secrétariat en lien avec notre action éducative (e-mail, téléphone, courriers).
- Suivi des modalités de prise en charge en fonction des phases pédagogiques (situations de stage, situation de prise en charge en fonction du régime scolaire, suivi du placement au titre de la Protection de l'Enfance...).
- Rédaction de notes et rapports en direction de partenaires (suivis éducatifs extérieurs)
- Rédaction de rapports de signalement dans le cadre de l'Enfance en danger.
- Rédaction des contrats éducatifs et protocoles de partenariat avec les services sociaux.
- Rédaction de projets éducatifs et pédagogiques.
- Soutien administratif et éducatif à l'insertion professionnelle et à l'orientation.
- Notes et écrits en lien avec le suivi quotidien des élèves.

Les fonctions d'accueil et de suivi éducatif

- Entretien de motivation, accueil sur site et installation des nouveaux élèves.
- Accompagnement à la réussite du projet éducatif et pédagogique.
- Soutien à la parentalité / Rencontres / Entretiens de médiation familiale
- Orientation vers les partenaires médico-éducatifs et sociaux.
- Elaboration du Projet Éducatif Personnalisé pour l'élève.
- Actions de prévention collective et individuelles selon les besoins repérés par le Pôle Educatif.

- Ecrits professionnels/Notes de synthèse en direction des services.
- Réunions de synthèses partenariales sur site et à l'extérieur.
- Soutien aux techniques éducatives à destination des équipes pédagogiques.
- Bilans pédao-éducatifs avec les professeurs.
- Présence du Pôle Educatif lors des réunions Parents/Professeurs.
- Accueil et formation des stagiaires du champ éducatif et social.
- Organisation d'évènements ponctuels à destination des élèves (Forum des métiers, sorties pédagogiques et éducatives, séjours).

C. Les moyens mis en œuvre pour l'action éducative du Pôle éducatif.

Les instances auxquelles les Coordinateurs de projets participent contribuent à faire exister tout à la fois l'élève dans sa fonction temporaire et l'adolescent dans sa personnalité et la phase de vie qui le caractérisent. La représentation du Pôle Educatif à chacune de ces instances est donc primordiale pour être fidèles à l'identité du projet d'établissement et de l'association « Foyer de Cachan » :

- Réunions d'évaluation clinique du Pôle Educatif
- Groupe Educatif de Coordination : Vie Scolaire, Pôle Educatif, Direction
- Réunions de Coordination d'Internat : Vie Scolaire, Pôle Internat, Pôle Educatif, Direction.
- Instances disciplinaires : Commission d'évaluation des sanctions, Commissions disciplinaires, Conseils de Discipline.
- Conseils de classe.

Afin d'évaluer les actions éducatives et pour prendre des décisions de façon consensuelle, le Pôle Éducatif participe à différentes instances. Les informations relatives à la prise en charge éducative soumettent les participants à un principe de stricte confidentialité, voire de secret partagé :

La réunion d'évaluation clinique du Pôle Éducatif :

C'est une instance d'évaluation des pratiques éducatives permettant à chaque Coordinateur de Projets Éducatif d'exprimer une ou plusieurs situations d'accompagnement sous la forme d'une analyse partagée. Le but est de faire progresser les situations d'accompagnement, tout en évitant l'écueil d'un isolement de chaque professionnel dans sa mission.

Elle est aussi un temps d'organisation pour la conduite de projets communs (forum des métiers, projets d'intervention en prévention...etc.).

Le Groupe d'Evaluation et de Coordination (G.E.C.) :

Sous la direction du Directeur Pédagogique et réunissant le Conseiller Principal d'Éducation et les Coordinateurs de projets éducatifs, le Groupe d'Evaluation et de Coordination (G.E.C.) est une instance de communication qui permet d'exposer l'ensemble des éléments utiles à la compréhension d'une ou plusieurs situations d'élèves. C'est aussi dans cette instance que sont prises des décisions disciplinaires, nécessitant ensuite l'accord final du Chef d'Établissement. Cette collégialité permet d'appréhender dans un même temps les enjeux scolaires individuels, collectifs (Vie de l'établissement) et extrascolaires (situations sociales et/ou familiales...) dans le respect de la confidentialité.

Ce groupe permet aussi d'évoquer toutes les questions relatives à l'organisation générale de l'établissement et d'anticiper les échéances importantes.

La réunion de coordination Internat/G.E.C. :

L'instance, dirigée par le Directeur Pédagogique, réunit le Responsable d'Internat, le Conseiller Principal d'Éducation et les Coordinateurs de projets éducatifs. Elle a pour objectif d'évoquer des situations sensibles d'élèves internes à partir des observations effectuées par l'équipe de surveillance d'Internat. De plus, elle permet d'échanger plus amplement et de manière anticipée sur le calendrier et ses spécificités (périodes de stage, évènementiel, activités sportives et culturelles...). Cette réunion de coordination est d'une grande importance puisqu'elle permet d'assurer une cohérence dans la prise en charge des élèves internes sur l'ensemble de la semaine.

IV. De la première rencontre à l'engagement dans l'accompagnement éducatif

Les étapes d'entretiens éducatifs de préadmission sont un enjeu majeur pour le travail éducatif à venir. Cette première rencontre avec les jeunes et leur famille marque le début de l'accompagnement éducatif – si l'inscription est finalisée – et permet de faciliter l'entrée dans la scolarité.

L'accompagnement des jeunes et leurs familles débute dès l'étape de candidature des élèves. Il s'agit d'un enjeu majeur dans la méthodologie d'accueil et de suivis éducatif et pédagogique mis en place. Les techniques d'entretiens éducatifs sont le maillon essentiel du processus d'entrée de nos élèves et permet de légitimer l'approche systémique. Nous abordons avec le candidat des aspects très généraux de son parcours et de son contexte de développement.

Le candidat est reçu au titre de la « personne candidate » et non de l' « élève », ce qui crée un type de relation mobilisable pour l'accompagnement éducatif à venir.

A. Premiers échanges avec les familles et partenaires

Régulièrement, des familles, élèves et/ou partenaires éducatifs et sociaux prennent contact avec notre établissement dans le but d'obtenir des conseils et précisions afin de définir le projet d'orientation vers une de nos filières. Chaque situation nécessite une évaluation personnalisée globale (scolarité antérieure, situations sociales et familiales, projet professionnel, modalités de financement...etc.).

B. Prises de rendez-vous et entretien de motivation

Les familles et services socio-éducatifs formulent une demande d'entretien de candidature en transmettant un dossier au Pôle Educatif, via un courrier postal ou un e-mail. Selon le protocole actuel, les services éducatifs nous font parvenir une note sociale permettant de préciser le contexte de vie de l'enfant et de sa famille, ainsi que le type de prise en charge envisagé (mesure de placement administratif, judiciaire...). Cette note sociale est confidentielle et doit être adressée au Pôle Educatif via la boîte de réception e-mail qui lui est dédiée.

Après concertation en réunion de coordination du Pôle éducatif, et après accord du Chef d'Etablissement, le candidat reçoit un premier avis de la part des coordinateurs de projets éducatifs :

- Refus de la candidature motivée par écrit ou téléphone.
- Proposition d'un entretien d'évaluation et de motivation
 - Avec le candidat et son (ses) représentant(s) légal (aux).
 - En présence d'un représentant du service mandaté s'il s'agit d'un projet de placement administratif ou judiciaire.

C. L'entretien de motivation en vue d'une admission

Le candidat est reçu avec son représentant légal dans le cadre d'un entretien d'évaluation du projet éducatif et pédagogique. Les techniques d'entretien du Pôle Educatif permettent d'aborder l'ensemble de la situation du jeune et d'évaluer la faisabilité du projet d'accueil.

L'entretien de motivation se déroule de la façon suivante :

- Présentation de l'établissement par les Coordinateurs du Pôle Educatif.
- Echanges directs entre le candidat et les Coordinateurs du Pôle Educatif.
- Echanges avec la famille.
- Echanges sur les attendus d'un projet et/ou de placement éducatif, dans le cas d'une présentation du candidat par un service socio-éducatif mandaté.
- En fin d'entretien : Accord de principe ou motivation du refus ou mise en attente du projet.
- Validation du projet d'accueil par la Direction.

I. Partenariats, veille professionnelle et évaluation de l'action éducative

A. Les partenariats du Pôle éducatif

Le Pôle éducatif dispose d'un partenariat avec plusieurs institutions du territoire d'implantation ou, plus largement, de la région Ile-de-France. Le dispositif des Internats Primaires de la Ville de Paris – service lié à la D.A.S.E.S. - est un partenaire majeur de notre établissement depuis de nombreuses années. Il permet à des élèves résidant sur Paris et aux enfants des agents de la Ville de Paris de poursuivre une scolarité de qualité, dans différents établissements scolaires professionnels disposant d'un internat. Ce projet consiste à leur offrir un environnement scolaire complet, à distance des problématiques familiales et/ou liées à l'environnement d'un quartier de résidence pouvant potentiellement nuire à leur développement et à leur scolarité.

Plus largement, le Pôle éducatif compte déjà sur un réseau diversifié d'institutions et d'organismes publics ou semi-privés :

- Soins/Santé : A.E.R.A. – Accueil Ecoute Rencontre Adolescence, E.P.E., Association Liberté...
- Prévention spécialisée : Club de Prévention « Espoir 94 »
- Points et Bureaux d'Information Jeunesse
- C.I.O. de l'Hay-les-Roses
- Entreprises partenaires/lieux de stages
- ...

Le développement d'un partenariat plus ambitieux est une de nos priorités pour ces prochaines années. Un travail de réseau est déjà amorcé avec le maillage territorial de l'Aide Sociale à l'Enfance des départements de l'Ile-de-France. Il s'agit d'une des compétences décentralisée confiée aux conseils départementaux, ce qui multiplie le nombre d'interlocuteurs et de modèles de fonctionnement. Dans ce cadre, il est de plus en plus fréquent que nous devons rendre compte de nos actions éducatives auprès des services éducatifs et des tribunaux compétents.

De plus, nous rédigeons chaque année des notes d'Information Préoccupante (I.P.) à destination de la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (C.R.I.P.) et/ou directement auprès du Procureur de la République du territoire concerné. Ces démarches nécessitent une grande rigueur et un respect de procédures administratives parfois complexes mais nécessaires pour faire évoluer des situations éducatives et familiales impactant très souvent l'investissement scolaire.

B. La veille professionnelle, formative et informationnelle

La veille professionnelle et informationnelle participe stratégiquement et activement à maintenir notre bon niveau de connaissances en matières sociales, juridiques et éducatives. Elle est indispensable au maintien de pratiques professionnelles inhérentes à l'évolution des recherches en travail social.

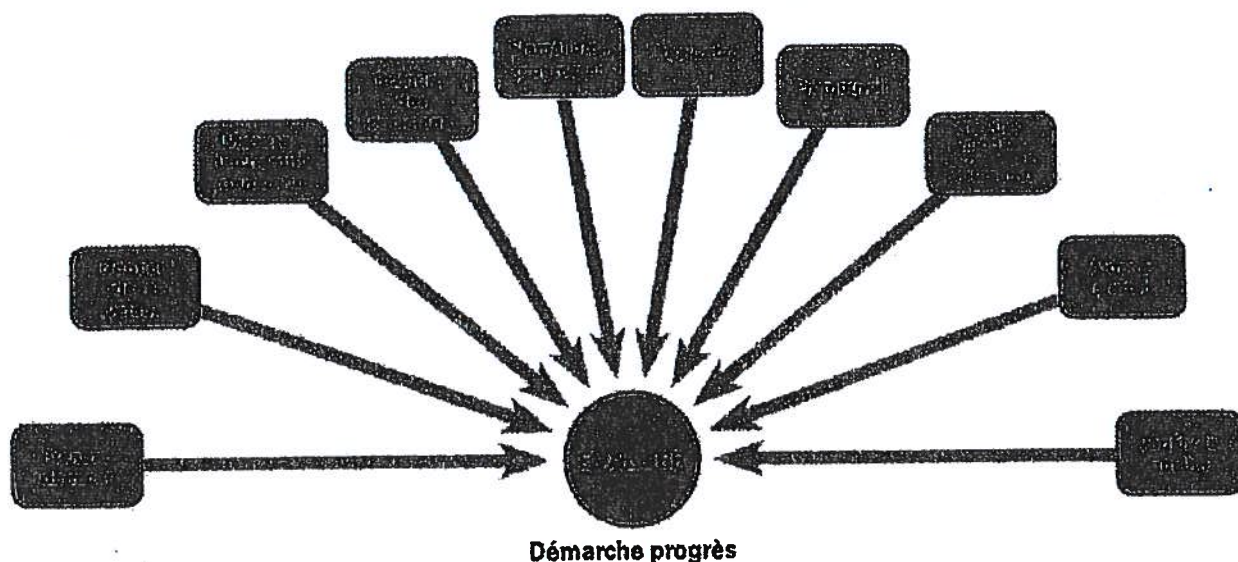
Pour ce faire, l'équipe éducative souhaite mieux exploiter les ressources de la presse spécialisée et se constituer une bibliothèque (magazines et ouvrages spécialisés, références juridiques...).

Des abonnements à des revues (École des parents, Sciences Humaines...) ou des sites Internet (Cairn.Info) seront profitables à cette démarche de veille professionnelle.

De plus, nous souhaitons participer à des colloques spécialisés et à des rencontres entre professionnels de l'action éducative et sociale afin de faire évoluer nos connaissances et pratiques.

Le volet « formation » via les dispositifs mobilisables selon nos statuts salariés nous permettront aussi d'élever nos niveaux de compétences et d'apporter une plus-value à l'institution.

C. L'évaluation du Pôle éducatif et de ses actions



Nous souhaitons mieux évaluer nos pratiques, afin de déterminer de nouveaux axes d'amélioration et identifier les besoins des jeunes accompagnés par notre service.

L'évaluation de notre Pôle Éducatif nécessite le choix d'un cadre de référence pour atteindre l'objectif d'une amélioration de nos pratiques sur une échelle de cinq ans.

Pour ce faire, nous aurons besoin de créer des indicateurs lisibles pour que l'aspect chronophage ne l'emporte pas sur l'intérêt d'une telle démarche.

Il s'agira de mieux évaluer la qualité de notre suivi, les moyens humains et matériels mis en œuvre, ainsi que les modes d'action à développer pour satisfaire aux missions globales de l'établissement.

Nous devons définir un objet partiel d'évaluation, qu'une partie de l'objet total que représente notre action éducative.

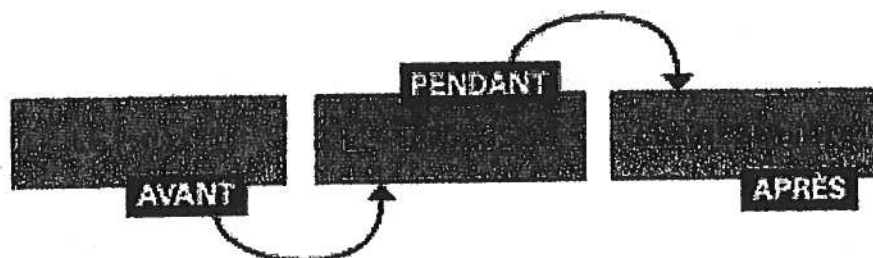
L'évaluation est toujours relative : ses conclusions ne sont jamais valides dans l'absolu mais en rapport avec des choix et des hypothèses initiales (un cadre de référence). L'objectivité de l'évaluation : elle n'est jamais donnée d'emblée, elle se construit progressivement.

Les résultats de l'évaluation permettront de piloter l'action, émettre des recommandations pour l'amélioration future, prendre des décisions, vérifier si l'on a répondu aux besoins du public accueilli et de notre mission institutionnelle. Cela, pour déterminer quelles sont les forces et

faiblesses de l'action, ou encore promouvoir et valoriser l'action auprès de partenaires et/ou de nouveaux publics.

Il s'agira d'évaluer dans la concertation en associant toutes les parties prenantes. L'évaluation qualitative d'un projet pour faire sens doit être portée par les acteurs concernés eux même en leur permettant de se situer dans une logique d'amélioration continue de leurs actions. Il est indispensable dans la démarche de projet de définir les objectifs éducatifs des actions entreprises pour pouvoir identifier les effets attendus en termes de « savoir / savoir-faire / ressentir / savoir-être / savoir-devenir ». Toutes les étapes de l'évaluation se réfèrent aux intentions de départ. Le dispositif d'évaluation, lorsqu'il est partagé, est un outil de pilotage de l'action à toutes les étapes : de la conception au bilan.

L'évaluation qualitative des actions du Pôle Éducatif portera sur les dimensions suivantes :



Évaluer l'efficience

L'efficience est le rapport entre les moyens mis en œuvre et les résultats atteints. Être efficace, c'est atteindre les objectifs prévus avec les moyens (humains, budgétaires, informationnels, matériels, méthodologiques, organisationnels, pédagogiques) les plus adaptés possibles.

Évaluer l'efficience permet de vérifier que l'action a été réalisée à moindre coût (on entend ici par coût, non seulement les aspects budgétaires, mais aussi l'investissement en temps, en moyens matériels et humains...).

Évaluer l'efficacité des actions éducatives

On nommera « efficacité » le rapport entre les résultats attendus et les résultats atteints (objectifs de départ). Ainsi si nos objectifs sont atteints nous pouvons dire que notre projet ou action a été efficace. Les indicateurs de résultat permettent de repérer les écarts et les analyser. Évaluer l'efficacité du Pôle Éducatif permet de repérer l'atteinte ou non des objectifs que l'on s'était fixés au départ grâce à l'action mise en œuvre. Il se peut aussi que des effets non prévus au

départ soient identifiés. Cette évaluation permet de réaliser des ajustements et des réorientations si le projet doit être reproduit.

Évaluer le savoir-être

Évaluer les savoir-être consiste à identifier la capacité à s'adapter aux situations personnelles et professionnelles. L'enjeu principal est la mise en adéquation de sa manière d'être avec les exigences de comportement ayant trait à l'activité et à la culture du milieu dans lequel on évolue. C'est l'adaptation aux règles de bonne conduite, à la manière de rentrer en relation. L'adaptation du savoir-être participe de l'amélioration qualitative du résultat de son action dans un cadre professionnel et d'une amélioration de sa manière d'être aux autres et au monde. Si le savoir-être est difficile à évaluer et à modifier, la prise de conscience de ses comportements et le désir de les modifier est un préalable à ses évolutions.

Evaluer le contrat éducatif initial avec nos partenaires sociaux

Un autre indicateur important est notre capacité à répondre aux objectifs précisés dans les contrats d'accueils provisoires et les ordonnances de placement des mineurs qui nous sont confiés. Mais cela ne suffit pas à discerner les besoins de l'ensemble de nos élèves. De plus, les filières et les publics évoluent avec l'ouverture de nouvelles filières. Le Pôle Éducatif va donc s'adapter à de nouveaux profils de jeunes, provenant probablement de milieux socio-économiques et d'environnements différents.

Evaluer quantitativement notre action éducative

Cette fois-ci quantitative, l'évaluation pourrait émerger de la nature des demandes et de leur fréquence selon des rubriques non-exhaustives mais donnant des informations sur l'évolution du lycée. Cette forme d'évaluation a le défaut d'être chronophage dans sa mise en œuvre :

- Nombre d'élèves accueillis dans le cadre de la Protection de l'Enfance
- Nombre d'élèves orientés dans le cadre du soin (psychologique/physique)

- Nombre d'élèves orientés dans le cadre de la scolarité (pédagogique)
- Nombre d'élèves accompagnés dans le cadre de l'orientation
- Nombre d'élèves accompagnés pour des démarches sociales (aide administrative...)
- Nombre d'interventions débutées et/ou suivies en soutien à la parentalité
- ...

V. Perspectives pour le Pôle Educatif en Milieu Scolaire

A. Contraintes actuelles pour le Pôle Educatif

Listées de façon non-exhaustive, les contraintes intrinsèques et extrinsèques repérées sont d'origines et de motifs très divers. Tout d'abord, nous accompagnons un nombre d'élèves croissant, mais le Pôle Éducatif est actuellement en sous-effectif au vu des besoins exprimés par les jeunes. Le choix d'avoir positionné un coordinateur éducatif dédié aux élèves de troisième reste pertinent car il s'agit de nouveaux élèves – souvent les plus jeunes, inscrits dans un programme scolaire distinct, et de surcroît mineurs – qui n'ont pas encore connaissance du fonctionnement spécifique de notre établissement et qui ont une idée encore peu élaborée de leur identité et de leur projets scolaire et/ou professionnel.

Cependant, cela signifie que les deux coordinatrices de projets éducatifs positionnées sur le niveau lycée se partagent un nombre d'élèves conséquent. Une contrainte de temps est donc immédiatement soulevée, faisant aussi écho aux priorités à définir pour mener à bien nos missions. Ces temps d'activités professionnelles se divisent entre démarches administratives, entretiens éducatifs, rencontres informelles avec les jeunes, coordination avec les équipes pédagogiques, réunions et instances, travail partenarial et projets éducatifs.

Nous constatons également qu'une part importante de notre travail concerne des actions de soutien à la mission de Vie Scolaire : Aide au maintien de l'ordre général, interventions en classe suite à un incident, intervention auprès d'un élève malade ou blessé, mise en place de sanctions...etc.

Une difficulté récurrente concerne également nos conditions d'accueil dans nos bureaux, face à des sollicitations tous azimuts provenant à la fois du personnel et des élèves. Ainsi, il arrive fréquemment qu'un entretien éducatif avec un élève soit perturbé, voire même stoppé car la confidentialité de l'échange ne peut plus être garantie. La hiérarchisation des sollicitations et la qualification des « urgences » sont donc un élément à faire progresser, à l'échelle de l'établissement.

Enfin, nous ne disposons pas encore d'enveloppe budgétaire dédiée annuellement aux actions du Pôle Éducatif. Un budget annuel permettrait de donner une plus grande clarté aux actions menées au titre de la prévention et du travail socio-éducatif mené par l'établissement. Nos actions éducatives sont actuellement confondues dans l'ensemble pédagogique.

Si la frontière entre ces approches doit rester poreuse, elle mériterait néanmoins d'être profilée afin de valoriser les spécificités de notre établissement scolaire en matière d'accompagnement éducatif des élèves.

Un budget éducatif annuel permettrait d'anticiper les dépenses liées à notre action et d'améliorer nos modes d'accueil et d'accompagnement des élèves. Les projets de dépenses éducatives seraient visés régulièrement par le Directeur Pédagogique à l'occasion des réunions du Groupe d'Evaluation et de Concertation.

A. Axes d'améliorations suggérés pour l'action éducative en milieu scolaire

Un des changements notoires dans le fonctionnement du Pôle éducatif est la nouvelle dénomination du Pôle éducatif et de ses collaborateurs. L'élaboration d'une nouvelle terminologie des fonctions, en phase avec la complexité et la variété des missions qui lui sont confiées, relève d'une réflexion entamée depuis deux ans à travers les réunions d'équipes et des situations vécues au quotidien.

Aujourd'hui, un axe de développement nous paraît évident, alors que nous accueillons de plus en plus de mineurs confiés par des services éducatifs et sociaux.

Ces institutions essentiellement missionnées au titre de la Protection de l'Enfance attendent un niveau de prise en charge à la hauteur des enjeux éducatifs. Ainsi, le Pôle éducatif tel qu'il est constitué en journée permet de répondre aux attentes des familles et des partenaires mais ne peut pas couvrir tous les horaires d'accueil des élèves. Cette discontinuité de service a du sens dans

l'accompagnement puisqu'elle permet d'autoriser des temps de pause dans la relation éducative, ce qui nous paraît indispensable pour laisser chaque adolescent mûrir ses réflexions et prendre une distance nécessaire pour assimiler les objectifs éducatifs qui lui sont soumis.

Notre équipe souhaiterait désormais accueillir un nouveau travailleur social, diplômé en éducation spécialisée et doté d'une solide expérience auprès d'adolescents. Sa mission serait d'intervenir sous un angle éducatif – et donc différencié de l'équipe de surveillants/animateurs – lors des soirées. Son rôle serait différencié des coordinateurs de journée. Il ne serait pas référent principal des élèves mais apporterait un complément de regard qu'il partagerait avec le Pôle éducatif. Il mettrait également en place des actions éducatives (culturelles, sportives) auprès des adolescents accueillis dans le cadre de placements éducatifs.

Ce professionnel interviendrait prioritairement auprès des adolescents en difficulté repérés par les coordinateurs de projets éducatifs en journée, même s'ils ne sont pas accueillis sous forme de placement éducatif.

Il serait donc identifié comme venant en continuité du Pôle éducatif de journée et déchargé de toute fonction de surveillance durant les soirées. Sa fonction serait de garantir une prise en charge éducative à l'internat en concordance avec le projet personnalisé mis en œuvre dès l'inscription. En effet, le Pôle éducatif est l'interlocuteur direct des partenaires socio-éducatifs qui inscrivent les jeunes dans un projet global intégrant une scolarité et une prise en charge en qualité d'internat (études, périscolaire...). A ce titre, les coordinateurs du Pôle éducatif doivent veiller au bon respect de toutes les étapes de la prise en charge : modalités d'accueil, projets éducatif et scolaire.

L'accueil régulier de stagiaires « Moniteurs-éducateurs » et « Educateurs spécialisés » peut également contribuer à enrichir notre action auprès des jeunes, sans pour autant remplacer l'embauche de postes permanents. L'amorce d'une relation éducative prend du temps et les stagiaires éducateurs ne disposent pas du même temps qu'un professionnel salarié.

L'autre axe de développement que nous suggérons concerne la formulation d'une demande d'agrément au titre de la Protection de l'Enfance, avec un effectif de placements relatif au nombre de travailleurs sociaux. L'habilitation dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance

donnerait une assise juridique au travail déjà mené auprès de nos élèves placés dans notre institution. Cet agrément serait en phase avec la reconnaissance d'utilité publique de l'association « Foyer de Cachan » et nous permettrait d'être répertoriés et visibles dans le champ de l'action sociale.

La structure juridique portant ce type de projet pourrait être directement liée à l'association « Foyer de Cachan ». En effet, pour nos partenaires socio-éducatifs, l'appellation « Foyer » conserve un sens historique et militant et il est d'ailleurs encore très couramment usité dans le champ de l'action sociale.

Néanmoins, la tendance actuelle tend vers l'utilisation d'une terminologie mais plus rassurante et moins stigmatisante pour les familles et les jeunes relevant de la Protection de l'Enfance : « Internat Educatif Scolaire ». Ce rapprochement avec un cadre classique évite, là encore, une mise au ban des jeunes accueillis et une confusion avec le cadre de la lutte contre l'enfance délinquante.

L'autre axe fort d'amélioration de nos pratiques éducatives concerne le Partenariat et le Réseau. La critique régulièrement faite aux établissements scolaires est leur manque d'ouverture sur le territoire. Notre statut privé – s'il est une force pour garantir une mixité des profils d'élèves – nous limite encore beaucoup lorsqu'il s'agit d'être intégré aux dynamiques locales.

Le fondement même de l'action éducative est de s'appuyer sur les ressources existantes en tenant compte d'un ensemble de facteurs et d'acteurs locaux : Caractéristiques et ressources du territoire d'implantation, connaissance et reconnaissance auprès des institutions médico-sociales et culturelles, mise en place d'actions sous forme de partenariats éphémères ou durables...etc.

Nous avons déjà amorcé un pré-diagnostic avec l'aide d'étudiants de l'Institut Régional du Travail Social de Montrouge (I.R.T.S.). Aussi, dans les années à venir le développement du partenariat éducatif pourrait avoir pour objectifs :

- Le développement d'un partenariat et d'un réseau plus vastes et diversifiés : Culture, Soins, liens associatifs locaux...etc.
- Une démarche de communication accrue de notre modèle d'accompagnement éducatif en milieu scolaire, afin d'être mieux repérés par les institutions scolaire et médico-sociales.

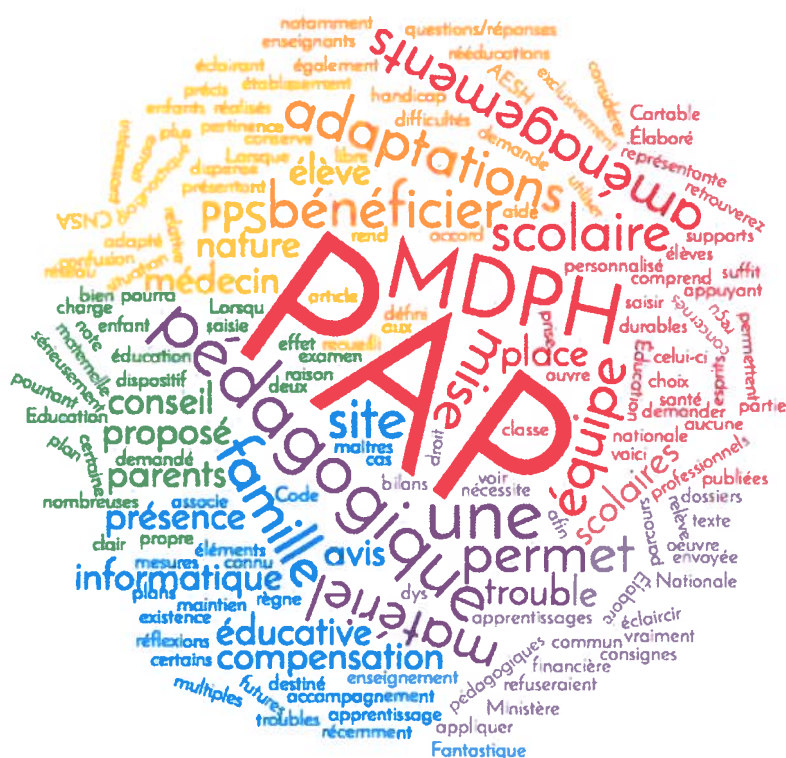
Enfin, la sensibilisation des équipes pédagogiques et administratives à l'accueil d'un public en difficulté deviendrait primordiale dans la perspective d'un développement de notre mission à caractère social. En effet, nous constatons que notre méthodologie éducative n'est pas encore lisible par tous, ce qui peut entrer en conflit avec les approches plus traditionnelles de l'enseignement.

A ce titre, notre équipe envisage de proposer des modules de formation sur des thèmes relevant de l'éducation spécialisée. Nous souhaitons aussi développer des outils de communication pour accueillir les nouveaux enseignants et les sensibiliser à l'approche éducative du Foyer de Cachan.

ANNEXES

III - Prendre en compte le handicap et les besoins spécifiques au lycée Robert

PRENDRE EN COMPTE LE HANDICAP ET LES BESOINS SPÉCIFIQUES AU LYCÉE ROBERT KELLER



Tout élève en situation de handicap bénéficie de droit d'un parcours personnalisé.

Un peu moins d'un quart de nos élèves, sont suivis.

Cependant, on peut constater, après avoir consulté les professeurs de Lettres que plus de la moitié des élèves ont des difficultés d'apprentissage et révèlent des caractéristiques de dyslexie, dysphasie et dysorthographe sans avoir de PAP et PAI mis en place.

Inscrit et réaffirmé dans le projet d'établissement, les équipes éducatives mettent en œuvre les modalités de scolarisation de l'élève en situation de handicap.

L'objectif est de faire du lycée un lycée toujours plus inclusif et sachant s'adapter aux besoins spécifiques.

Pour cela les équipes prennent en compte les projets personnalisés de scolarisation (PPS) et les aménagements et adaptations nécessaires pour la scolarisation de ces élèves.

Un travail privilégié est mené avec la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) par l'intermédiaire des éducatrices.

En amont de l'arrivée de l'élève un travail préparatoire peut être mis en œuvre pour faciliter l'accueil.

Des outils tels que le GEVA-Sco permettent de faciliter la transmission des informations entre les acteurs et la mise en place de parcours cohérents des élèves.

L'EXIGENCE D'UN LYCÉE INCLUSIF

Se donner l'ambition d'un lycée inclusif signifie une volonté d'appliquer les protocoles et de tout mettre en œuvre pour faire réussir les élèves à besoins particuliers.

La scolarisation de l'élève handicapé :

application des directives du GEVASCO (Le GEVA-Sco est le volet scolaire du GEVA qui est le guide d'évaluation et d'aide à la décision pour les MDPH).

1 réunion annuelle de l'équipe éducative

1 réunion institutionnelle (Equipe de Suivi de la Scolarisation) à chaque fois que l'orientation est questionnée

La scolarisation de l'élève malade :

Des dispositions sont prévues pour permettre aux enfants et adolescents dont l'état de santé rend nécessaire l'administration de traitements médicaux particuliers de poursuivre une scolarité dans des conditions aussi ordinaires que possible.

Un projet d'accueil individualisé (PAI), permet de définir les adaptations nécessaires (aménagements d'horaires, dispenses de certaines activités, organisation des actions de soins, etc.).

Cela peut induire l'organisation suivante au lycée selon les situations :

Informers les équipes dans la stricte nécessité pédagogique et avec l'accord de l'élève ou étudiant et de ses parents s'il est mineur.

Appliquer des protocoles de soin

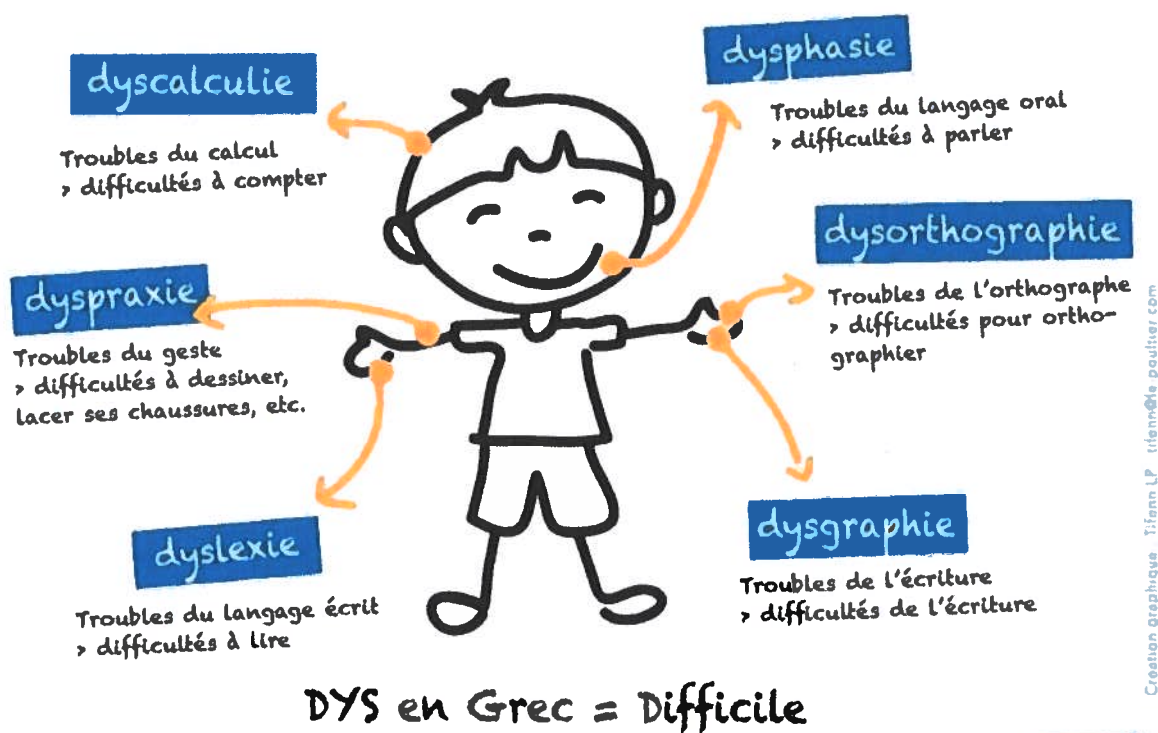
Travailler en partenariat avec l'hôpital de jour sous l'égide du médecin scolaire pour mettre en œuvre des emplois du temps aménagés par exemple.

Réfléchir à l'évaluation (modalités, rythme...)

Instruire si nécessaire des dossiers d'aménagements pour les examens.

La direction du lycée est présente à chaque réunion d'équipe afin de veiller à ce que les protocoles soient respectés et à la bonne coordination des actions dans les temps de vie scolaire et de cours.

LE SUIVI DES PAI ET DES PAP



Le plan d'accompagnement personnalisé permet à tout élève présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature pédagogique.

Les objectifs du PAP – Plan d'Accompagnement Personnalisé
Le plan d'accompagnement personnalisé est un document normalisé qui définit les aménagements et adaptations pédagogiques dont bénéficie l'élève. Il est rédigé sur la base d'un modèle national. Il est révisé tous les ans afin de faire le bilan des aménagements déjà mis en place et de les faire évoluer en même temps que la scolarité de l'élève et les enseignements suivis.

La procédure au lycée:
Les troubles des apprentissages ont le plus souvent été constatés au plus tard au collège. Les

élèves et leurs parents informent le lycée au moment de l'inscription. le PAP est communiqué à l'équipe enseignante qui, par l'intermédiaire du professeur principal, ré évalue les besoins de l'élève à son entrée au lycée. Le PAP est ensuite signé par la famille, l'élève et le chef d'établissement. Il sera réexaminé à chaque début d'année scolaire jusqu'à la terminale.

Il arrive que le diagnostic d'un trouble d'apprentissage ne soit posé qu'au lycée.

Le plan d'accompagnement personnalisé est ensuite élaboré par l'équipe pédagogique, qui associe les parents, l'élève et les professionnels concernés.

Le plan d'accompagnement personnalisé permet de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature exclusivement pédagogique. Il permet également à l'élève d'utiliser le matériel informatique de l'établissement scolaire ou son propre matériel informatique.

En cas de demande d'aménagements pour les examens, ce document fait partie des données nécessaires pour l'instruction du dossier.

Au lycée, les élèves deviennent de plus en plus autonomes. Ils doivent donc être acteurs dans la formulation de leurs besoins et veiller, matière par matière, à l'application du PAP (la mise en œuvre de nouvelles activités au fil des trimestres peut en effet questionner la manière dont est appliqué le PAP). Une communication régulière avec leurs professeurs est nécessaire.

Les objectifs du PAI – Plan d'Accompagnement Individualisé
Le PAI est un document écrit qui précise pour les élèves, durant les temps scolaires et périscolaires, les traitements médicaux et/ou les régimes spécifiques liés aux intolérances alimentaires. Il comporte, le cas échéant, les aménagements de la scolarité en lien avec l'état de santé, par exemple pour un contrôle régulier de la glycémie. Ce document précise également comment, en cas de périodes d'hospitalisation ou de maintien à domicile, les enseignants peuvent assurer temporairement le suivi de la scolarité. Il peut comporter un protocole d'urgence qui est joint dans son intégralité au PAI.

La procédure au lycée:

Les élèves et leurs familles lors de l'entretien de motivation informe de l'existence du PAI au moment de l'inscription. Si le besoin survient pendant la scolarité au lycée, en concertation étroite avec les équipes, le PAI est rédigé par le médecin et signé par le chef d'établissement et communiqué à l'ensemble de l'équipe pédagogique et éducative. Cette information est renouvelée à chaque début d'année scolaire par les éducatrices.

Le PAI facilite l'accueil de l'adolescent malade à l'école. Il précise le rôle de chacun dans le cadre de ses compétences. Au lycée l'élève est de plus en plus responsabilisé sur la gestion de son protocole de soin afin de le préparer à l'autonomie qui lui sera nécessaire pour le post-bac.

Un éducateur référent

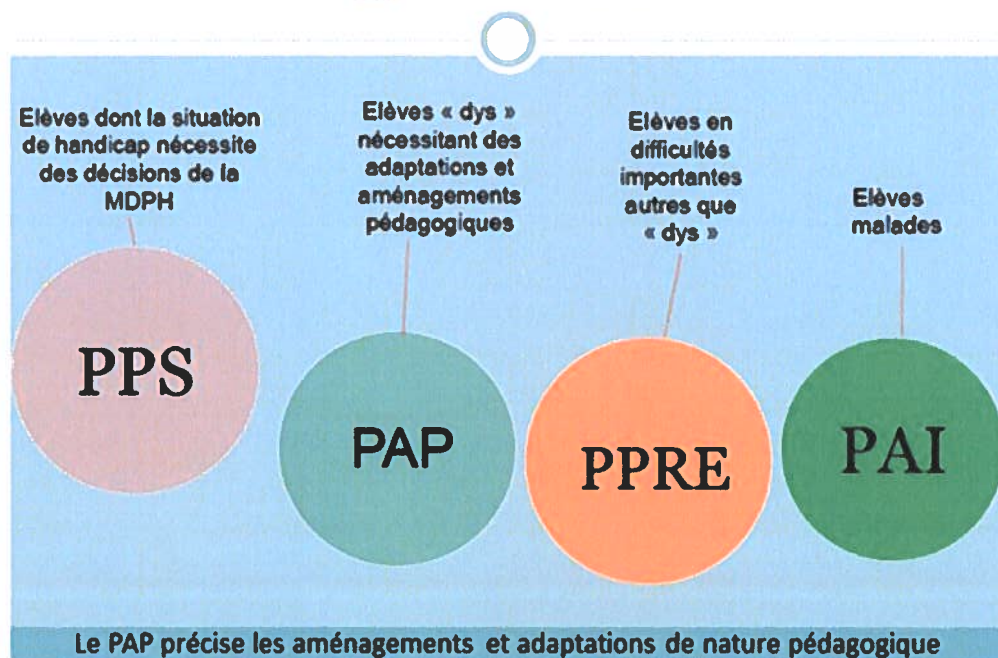
Il a pour mission d'être la cheville ouvrière des projets personnalisés de scolarisation et l'interlocuteur premier de tous les partenaires de la scolarisation des élèves handicapés, en tout premier lieu des parents de ces élèves. Pour ce faire, il réunit et anime les équipes de suivi de la scolarisation des élèves handicapés. Il établit les comptes rendus de ces réunions qu'il transmet à l'équipe pluridisciplinaire de la M.D.P.H.

L'éducateur référent est la première personne qu'un enseignant ou la famille doit contacter à chaque fois qu'il le juge utile, soit pour signaler une situation qui lui semble devoir être examinée au-delà du strict cadre de l'équipe éducative, soit quand il estime dans la pratique quotidienne de sa classe qu'un projet personnalisé de scolarisation doit évoluer, soit enfin s'il considère que sa mission d'enseignement est entravée faute d'avoir prévu les mesures d'accompagnement adéquates.

Le pôle éducatif a un rôle primordial au sein du lycée Robert Keller et d'autant plus quand nous faisons le constat du nombre d'élèves en difficulté qui ne cesse d'augmenter.

C'est pourquoi il est essentiel de renforcer cette équipe par un éducateur afin de mettre l'élève au centre et permettre une meilleure prise en charge des besoins du jeune.

Les évolutions



RÉPONDRE AUX BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS DES ÉLÈVES : quel plan pour qui ?

- Le projet d'accueil individualisé (PAI)
- Le projet personnalisé de scolarisation (PPS)
- Le plan d'accompagnement personnalisé (PAP)
- Le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)



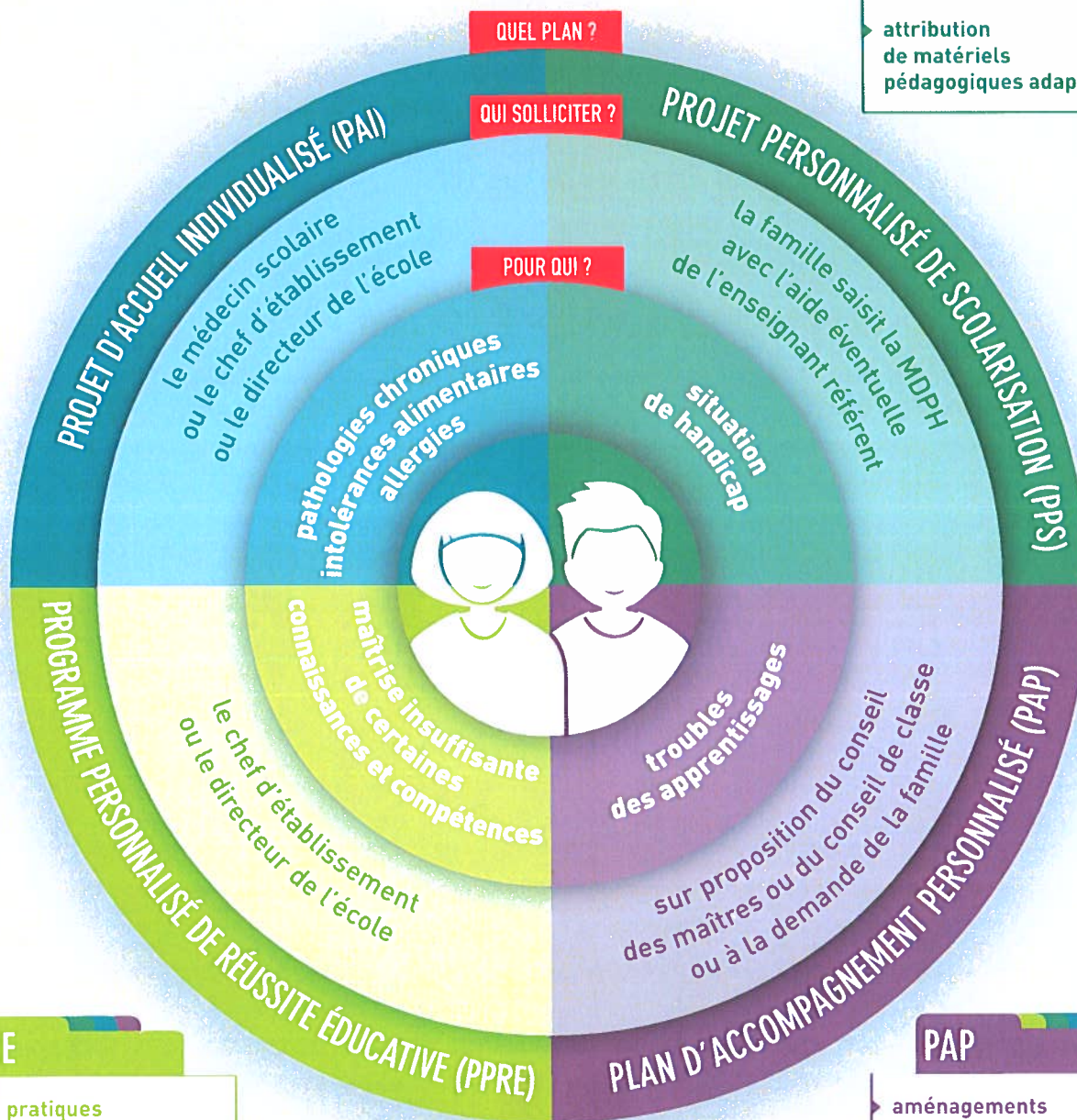
Quel plan pour qui ?

PAI

- aménagements de la scolarité
- traitement médical
- protocole d'urgence

PPS

- orientation ou accompagnement
- aménagements et adaptations pédagogiques
- aide humaine
- attribution de matériels pédagogiques adaptés



PPRE

- pratiques pédagogiques diversifiées et différenciées

PAP

- aménagements et adaptations pédagogiques

PAI

Projet d'accueil individualisé

LES ÉLÈVES CONCERNÉS

Le projet d'accueil individualisé (PAI) concerne les élèves atteints de maladie chronique (asthme par exemple), d'allergie et d'intolérance alimentaire. Il leur permet de suivre une scolarité normale. Chaque élève titulaire d'un PAI peut ainsi bénéficier de son traitement ou de son régime alimentaire, assurer sa sécurité et pallier les inconvénients liés à son état de santé.

LES OBJECTIFS DU PAI

Le PAI est un document écrit qui précise pour les élèves, durant les temps scolaires et périscolaires, les traitements médicaux et/ou les régimes spécifiques liés aux intolérances alimentaires. Il comporte, le cas échéant, les aménagements de la scolarité en lien avec l'état de santé, par exemple pour un contrôle régulier de la glycémie.

Ce document précise également comment, en cas de périodes d'hospitalisation ou de maintien à domicile, les enseignants de l'école veillent à assurer le suivi de la scolarité.

Il peut comporter un protocole d'urgence qui est joint dans son intégralité au PAI.

LA PROCÉDURE

La demande de PAI est faite par la famille, ou par le directeur d'école, le chef d'établissement, toujours en accord et avec la participation de la famille :

- à partir des besoins thérapeutiques, précisés dans l'ordonnance signée du médecin qui suit l'enfant dans le cadre de sa pathologie, adressée sous pli cacheté au médecin de l'institution ou désigné par la collectivité d'accueil,
- en concertation étroite avec, selon le cas, le médecin scolaire, de la PMI, ou le médecin et l'infirmier(ère) de la collectivité d'accueil.

Le PAI est rédigé par le médecin scolaire ou de PMI, puis signé par le directeur d'école ou le chef d'établissement et la famille, ainsi que par le représentant de la collectivité territoriale en tant que de besoin. De même, chaque personne s'engageant à participer à son application est invitée à le signer. L'infirmière scolaire apporte sa contribution en tant que de besoin.

Le médecin scolaire, veille au respect du secret professionnel et à la clarté des préconisations pour des non-professionnels de santé.

Ce PAI est actualisé si nécessaire à la demande de la famille.

CE QUE PERMET LE PAI

Le PAI facilite l'accueil de l'enfant ou de l'adolescent malade à l'école. Il précise le rôle de chacun dans le cadre de ses compétences. Pour ce faire, il appartient au médecin de l'éducation nationale de bien expliquer à tous la prescription et les gestes nécessaires. Dans certains cas, les soins et/ou les médicaments sont nécessaires à l'élève porteur de maladie chronique et/ou allergique. Les enseignants sont alors sollicités pour dispenser certains soins ou réaliser les gestes nécessaires en cas d'urgence.

Le PAI prévoit éventuellement la mise en place d'un régime alimentaire et de connaître l'attitude à adopter lorsque l'enfant présente des manifestations allergiques.

Il permet enfin la mise en place d'aménagements spécifiques dans la classe et en ce qui concerne la vie scolaire. Il convient de tenir compte de l'enseignement de l'éducation physique et sportive, des classes transplantées, des déplacements scolaires, de l'adaptation du mobilier...

À savoir :

Le PAI ne permet pas de :

- réaliser des gestes de soins outrepassant les compétences de personnels non soignants (par exemple interpréter des résultats d'analyse) ;
- envisager l'administration d'un traitement autre que par la voie inhalée, orale ou par auto-injection ;
- se substituer à la responsabilité de la famille.

La décision de révéler des informations couvertes par le secret « médical » appartient à la famille. Il importe de rappeler l'obligation de discrétion professionnelle aux personnels des établissements scolaires.

Selon la nature du trouble de santé, il appartient au médecin prescripteur d'adresser au médecin de la collectivité, avec l'autorisation des parents :

- l'ordonnance qui indique avec précision le médicament qu'il convient d'administrer : nom, doses et horaires ;
- les demandes d'aménagements spécifiques qu'il convient d'apporter dans le cadre de la collectivité ;
- la prescription ou non d'un régime alimentaire.

POUR ALLER PLUS LOIN

Le PAI est défini à [l'article D. 351-9 du code de l'éducation](#)



Félix a 6 ans et entre au cours préparatoire. Félix est allergique à l'arachide : il ne peut pas manger de cacahuètes, mais surtout il ne doit pas consommer d'huile d'arachide. Ses parents s'inquiètent car Félix doit déjeuner à la cantine : ils décident de rencontrer dès la rentrée la directrice de l'école afin de l'informer de ces difficultés. Ils demandent que soit mis en place un **PAI** pour leur fils.

➤ La directrice informe le médecin de l'EN qui rencontre les parents de Félix : avec les précisions apportées par le médecin qui suit Félix, ils rédigent ensemble le document qui décrit les adaptations nécessaires à la vie de l'enfant en milieu scolaire. Sur son **PAI** il est indiqué le régime alimentaire qu'il doit suivre, à la cantine notamment. Le **PAI** de Félix comporte également la description des mesures à mettre en œuvre en cas d'urgence, la composition de la trousse d'urgence et le lieu où elle est entreposée.

➤ Lorsque le **PAI** est rédigé, la directrice réunit avec les parents et le médecin de l'EN les personnes concernées par l'accueil de Félix : sa maîtresse, l'ATSEM, et les personnels de cantine, ainsi que le responsable de la mairie. Chacun prend connaissance du document et des mesures décrites. Le médecin de l'EN peut à cette occasion faire la démonstration de gestes spécifiques (auto-injection).

➤ Tous signent ce document, qui reste, avec la trousse d'urgence, accessible à l'école pour les personnes susceptibles d'intervenir.

➤ Ce **PAI** suivra Félix tout au long de sa scolarité en tant que de besoin. Ses parents devront informer des modifications éventuelles et veiller chaque année à ce que le nouvel enseignant de Félix en soit informé.

PPS

Projet personnalisé de scolarisation

LES ÉLÈVES CONCERNÉS

Le PPS concerne tous les enfants dont la situation répond à la définition du handicap telle qu'elle est posée dans l'article 2 de la loi de 2005 : « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives, psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » et pour lesquels la MDPH s'est prononcée sur la situation de handicap.

LES OBJECTIFS DU PPS

Le projet personnalisé de scolarisation (PPS) prend la forme d'un document écrit national. Il organise le déroulement de la scolarité de l'élève handicapé et assure la cohérence, la qualité des accompagnements et des aides nécessaires à partir d'une évaluation globale de la situation et des besoins de l'élève (article L-112-2 du CE).

- C'est **la feuille de route** du parcours de scolarisation de l'enfant en situation de handicap. Il « détermine et coordonne » les modalités de déroulement de la scolarité et les actions pédagogiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales répondant aux besoins de l'élève.
- C'est **un outil de suivi** qui court sur la totalité du parcours de scolarisation et fait l'objet d'un suivi annuel par l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS). Il est révisable au moins à chaque changement de cycle et à chaque fois que la situation de l'élève le nécessite.

LA PROCÉDURE

C'est la famille (ou le représentant légal) qui saisit la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) à partir du **formulaire Cerfa** afin de faire part de ses demandes et souhaits relatifs au parcours de formation de son enfant.

L'équipe pluridisciplinaire d'évaluation (EPE), qui regroupe les différents professionnels des secteurs de la santé et de l'éducation, procède à l'évaluation de la situation de l'élève grâce au Geva-Sco première demande. **Cette EPE élabore ensuite le PPS puis le transmet** à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

La CDAPH prend les décisions relatives au parcours de formation sur la base du projet personnalisé de scolarisation. Elle statue sur l'orientation des élèves : orientation en Clis, Ulis, ESMS et l'accompagnement...

CE QUE PERMET LE PPS

Le PPS précise les aménagements et adaptations pédagogiques nécessaires et favorise la cohérence des actions. Il permet à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) de prendre les décisions relatives à la scolarisation en matière d'orientation (Ulis, IME, Sessad...), de matériel pédagogique adapté et d'aide humaine. Il comporte les préconisations utiles à la mise en œuvre de ce projet.

À savoir :

L'enseignant référent

L'enseignant référent intervient principalement après décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Il assure le suivi de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation afin de veiller à sa continuité et à sa cohérence.

- **Interlocuteur privilégié** des parents ou des représentants légaux de chaque élève handicapé, il assure auprès d'eux une mission essentielle d'accueil et d'information.
- C'est l'enseignant référent qui **réunit et anime les équipes de suivi de la scolarisation (ESS)**. Il rédige les comptes rendus des réunions de ces équipes sous forme du Geva-Sco et en assure la diffusion auprès des parties concernées. Il assure un lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.
- **Il favorise l'articulation entre les actions conduites** par les équipes pédagogiques des établissements scolaires, des services ou établissements de santé et médico-sociaux, et les autres professionnels intervenant auprès de l'élève, quelle que soit la structure dont ils dépendent.

Le Geva-Sco

Le Geva-Sco est un outil normalisé qui permet de collecter des informations sur l'élève, nécessaires à l'évaluation de ses besoins. Il est transmis à l'EPE par l'enseignant référent.

Deux documents Geva-Sco :

- le Geva-Sco première demande concerne les élèves qui n'ont pas encore de PPS, il est renseigné par les équipes éducatives au sein de l'établissement scolaire.
- le Geva-Sco réexamen concerne les élèves qui ont déjà un PPS, il est renseigné lors des équipes de suivi de la scolarisation réunies par l'enseignant référent.

POUR ALLER PLUS LOIN

Le PPS est défini à [l'article D. 351-5 du code de l'éducation](#)



Sami a 5 ans, il est à l'école depuis la petite section et vient de rentrer en grande section de maternelle, il est porteur de trisomie 21.

> L'annonce du diagnostic est intervenue à sa naissance, depuis il bénéficie d'un suivi médical et paramédical. Sami est toujours content de retrouver sa classe, sa maîtresse et est très affectueux avec ses camarades, il a le contact facile et sa bonne humeur est contagieuse. Malgré cela, son développement psychomoteur est retardé ainsi que son langage, ses acquisitions se font plus lentement.

> Alors pour l'aider dans ses apprentissages, sa maîtresse adapte les exercices, elle n'hésite pas à lui répéter les consignes et à utiliser des supports visuels en lui accordant davantage de temps pour répondre.

> Sami progresse à son rythme, mais ses parents s'inquiètent pour son passage en cours préparatoire. Ils savent que leur fils va avoir des difficultés à apprendre à lire. Ils rencontrent la maîtresse qui partage leur inquiétude et propose une équipe éducative afin de préciser la nature des difficultés et les besoins de Sami.

> Suite à cette réunion, les parents de Sami décident de saisir la MDPH afin que l'équipe pluridisciplinaire évalue ses besoins pour élaborer un projet personnalisé de scolarisation (PPS).

> L'équipe pluridisciplinaire de la MDPH propose une orientation en Clis avec un accompagnement par un Sessad. Au vu des éléments fournis, la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) valide cette proposition d'orientation pour Sami et envoie à ses parents une notification d'orientation. Sami est ravi, il est impatient de rencontrer la maîtresse de la Clis où il fera sa prochaine rentrée.

PAP

Le plan d'accompagnement personnalisé

LES ÉLÈVES CONCERNÉS

Le plan d'accompagnement personnalisé permet à tout élève présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature pédagogique.

LES OBJECTIFS DU PAP

Le plan d'accompagnement personnalisé est un document normalisé qui définit les aménagements et adaptations pédagogiques dont bénéficie l'élève. Il est rédigé sur la base d'un modèle national. Il est révisé tous les ans afin de faire le bilan des aménagements déjà mis en place et de les faire évoluer en même temps que la scolarité de l'élève et les enseignements suivis.

- C'est un **document écrit** qui vise à répondre aux difficultés scolaires de l'élève ;
- C'est un outil de suivi, organisé en fonction des cycles de la maternelle au lycée, afin d'éviter la rupture dans les aménagements et adaptations.

LA PROCÉDURE

Proposition : il peut être proposé par le conseil des maîtres ou le conseil de classe. Le directeur ou le chef d'établissement doit alors recueillir l'accord de la famille. Il peut également être demandé par la famille.

Constat des troubles : il est fait par le médecin scolaire, au vu de l'examen qu'il réalise et, le cas échéant, des bilans psychologiques et paramédicaux réalisés.

Le médecin scolaire rend alors un avis sur la pertinence de la mise en place d'un plan d'accompagnement personnalisé au vu de la présence ou non d'un trouble des apprentissages.

Élaboration : le plan d'accompagnement personnalisé est ensuite élaboré par l'équipe pédagogique, qui associe les parents et les professionnels concernés.

Mise en œuvre et suivi : la mise en œuvre du plan d'accompagnement personnalisé est assurée par les enseignants au sein de la classe. Dans le second degré, le professeur principal peut jouer un rôle de coordination.

CE QUE PERMET LE PAP

Le plan d'accompagnement personnalisé permet de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature exclusivement pédagogique. Il permet également à l'élève d'utiliser le matériel informatique de l'établissement scolaire ou son propre matériel informatique.

À savoir :

- Le PAP se substitue au « PAI dys » ou à tout document de prise en charge des élèves relevant de troubles des apprentissages.
- Le plan d'accompagnement personnalisé ne peut pas comporter de décisions qui relèvent de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), notamment l'orientation en dispositif collectif, l'attribution d'un matériel pédagogique adapté ou l'aide humaine. Le PAP ne permet donc pas de déroger au droit commun.
- L'enseignant référent n'assure pas le suivi de la mise en œuvre du PAP.
- Si précédemment un PPRE était rédigé mais que la difficulté perdure, le PAP remplace le PPRE.

POUR ALLER PLUS LOIN

Le PAP est défini à [l'article D. 311-13 du code de l'éducation](#)



Paula a 7 ans ½ et cette année elle est en cours élémentaire 1^{ère} année.

> Paula aime bien aller à école, mais depuis son entrée en cours préparatoire, elle éprouve des difficultés en lecture. Paula lit très lentement, elle inverse ou confond des sons, oublie même des mots, ce qui la gêne dans la compréhension. Lorsqu'elle doit copier une phrase, là aussi, Paula confond, inverse, oublie des lettres, des syllabes ou des mots, parfois revient en arrière ou écrit deux fois la même chose.

> La maîtresse, accompagnée du médecin scolaire, rencontre ses parents qui sont d'accord pour qu'un bilan soit effectué par un professionnel compétent (orthophoniste, psychologue, psychomotricien...).

> Au vu des résultats des bilans réalisés, en particulier par l'orthophoniste, le médecin de l'éducation nationale fait alors le constat que les difficultés de Paula sont la conséquence d'un trouble des apprentissages, il donne un avis favorable à la mise œuvre d'un plan d'accompagnement personnalisé (**PAP**), qui permet les aménagements et les adaptations pédagogiques dont Paula a besoin.

> Au regard de ses difficultés, la maîtresse propose de travailler avec Paula spécifiquement sur la combinatoire pendant que les autres élèves copient la poésie, elle fournit alors la poésie photocopiee à Paula qui pourra ainsi plus facilement l'apprendre.

> Après en avoir échangé au téléphone avec l'orthophoniste, la maîtresse décide également de fournir à Paula les textes de lecture et la poésie en police Arial 18, avec un interligne de 1,5 et une ligne surlignée sur deux.

> Elle rencontre les parents de Paula pour leur expliquer les adaptations qui sont nécessaires et, avec leur accord, les inscrit dans le document **PAP** en cochant les cases correspondantes.

> À la fin de l'année, lors d'une réunion de l'équipe éducative, un bilan de ces adaptations est réalisé pour savoir s'il est utile de les poursuivre l'an prochain.

> La famille informe qu'ils vont déménager durant les congés et que Paula va changer d'école à la rentrée. La maîtresse de Paula invite les parents à transmettre le **PAP** au nouvel enseignant de leur fille pour qu'il le renseigne à son tour.

PPRE

Programme personnalisé de réussite éducative

LES ÉLÈVES CONCERNÉS

Le PPRE concerne les élèves qui risquent de ne pas maîtriser certaines connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle d'enseignement.

LES OBJECTIFS DU PPRE

Le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) prend la forme d'un document qui permet de formaliser et de coordonner les actions conçues pour répondre aux difficultés que rencontre l'élève, allant de l'accompagnement pédagogique différencié conduit en classe par son ou ses enseignants, aux aides spécialisées ou complémentaires.

LA PROCÉDURE

Le PPRE est mis en place par le directeur de l'école ou le chef d'établissement, à l'initiative des équipes pédagogiques. Le PPRE organise des actions ciblées sur des compétences précises, sur proposition des équipes enseignantes qui ont établi préalablement un bilan précis et personnalisé des besoins de l'élève.

Les actions conduites sont :

- élaborées par l'équipe pédagogique ;
- formalisées dans un document qui précise les objectifs, les ressources, les types d'actions, les échéances et les modalités d'évaluation ;
- discutées avec les représentants légaux ;
- présentées à l'élève ;
- mises en œuvre prioritairement par l'enseignant dans le cadre ordinaire de la classe.

Des enseignants spécialisés du Rased ou, le cas échéant, les professeurs en UPE2A, peuvent apporter leur concours à la mise en œuvre du PPRE.

Au collège ou au lycée, le professeur principal coordonne la mise en œuvre du PPRE après concertation de l'équipe.

CE QUE PERMET LE PPRE

Le PPRE organise l'accompagnement pédagogique différencié de l'élève tout au long du cycle afin de lui permettre de surmonter les difficultés rencontrées et de progresser dans ses apprentissages.

Il vise à renforcer la cohérence entre les actions entreprises pour aider l'élève afin d'en optimiser l'effet. Ce n'est donc pas en soi un dispositif.

À savoir :

Le PPRE concerne les élèves qui risquent de ne pas maîtriser certaines connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle d'enseignement, il peut donc également être mis en place pour les élèves intellectuellement précoces en difficulté scolaire.



Zoé, 12 ans, est en cinquième.

- > Son enseignante de français remarque des problèmes récurrents pour enchaîner les idées. Afin de conforter ce constat, elle lui donne des phrases à remettre dans l'ordre pour reconstituer une histoire. Zoé ne réussit pas ; sa professeure lui demande de verbaliser ses choix et s'aperçoit que Zoé comprend mal comment les phrases s'ensuivent logiquement.
- > Lors d'échanges avec l'équipe pédagogique de la classe, qui confirme le constat, la professeure propose à ses collègues d'être attentifs à cette difficulté.
- > Son professeur principal décide alors de rédiger un document qui récapitule et organise les actions communes de l'équipe pédagogique mises en place dans la classe pour aider Zoé sur ce point : c'est le **PPRE**. Ce document informe la famille des modalités retenues pour une durée initiale de trois semaines.
- > À chaque début de séance en mathématiques, Zoé rédige une consigne permettant la construction d'une figure géométrique qui lui a été distribuée. Le professeur la commente avec elle. L'enseignant d'EPS lui demande aussi fréquemment de formuler à l'oral les tâches successives que les élèves ont à faire. Dans le même temps, sa professeure de français lui fait régulièrement travailler l'organisation dans un texte à l'aide de supports différents.
- > Zoé construit alors progressivement avec son enseignante une fiche méthodologique qu'elle pourra utiliser dans d'autres disciplines. Tous les enseignants prennent soin de suivre de façon particulière les écrits de Zoé pour lui signaler d'éventuelles erreurs d'enchaînement et profitent des activités menées en classe pour l'entraîner.
- > À l'issue des trois semaines, les professeurs constatent une amélioration dans l'enchaînement des idées.
- > Si les progrès sont suffisamment consolidés, le **PPRE** peut être suspendu. L'équipe reste cependant vigilante sur ce point. Si ces progrès semblent trop fragiles, le **PPRE** peut être prolongé.

C'est quoi un DYS ?



LES DYS : un handicap invisible

LES DYS : un handicap invisible

Accueillir les élèves DYS nécessite une organisation particulière au sein de tout l'établissement. Pour que ce dispositif fonctionne il faut qu'il soit connu de toute la communauté éducative et pédagogique. Pour cela il doit être inscrit dans le projet d'établissement et doit s'enrichir de l'apport de tous les professionnels.

Définition

Le terme « DYS » signifie en grec « c'est difficile » et désigne en médecine la difficulté d'acquisition d'une fonction. Les troubles DYS sont des troubles cognitifs spécifiques, des troubles d'apprentissage. La sévérité de ces troubles est variable.

Loi

Les Dys ont été reconnus comme des handicaps, le 11 février 2005 par une loi votée par le parlement.

Pourcentage

Selon les études de la Fédération Française des Dys les personnes atteintes de ces troubles représentent environ 8% de la population et les garçons seraient plus touchés. En France on parle de 6 à 8% de troubles dys. On peut dire que 4 à 5 % des élèves d'une classe d'âge sont dyslexiques, 3% sont dyspraxiques, et 2% sont dysphasiques.

Diagnostic

Les troubles cognitifs spécifiques apparaissent au cours du développement de l'enfant lors des premiers apprentissages, et persistent à l'âge adulte. Ils ont des répercussions sur la vie scolaire, professionnelle et sociale, et peuvent provoquer un déséquilibre psycho-affectif. Leur repérage, leur dépistage et leur diagnostic sont déterminants.

Les signes les plus fréquemment observés étant liés à la performance scolaire, les enfants atteints de troubles Dys sont souvent repérés lors de leur entrée en maternelle ou en primaire.

Un premier état des lieux est établi par les parents, les enseignants en association avec le médecin scolaire, le psychologue scolaire, ou encore le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED), les neurologues, les pédopsychiatres, les orthophonistes, les ophtalmologistes, les ergothérapeutes, les psychologues ...

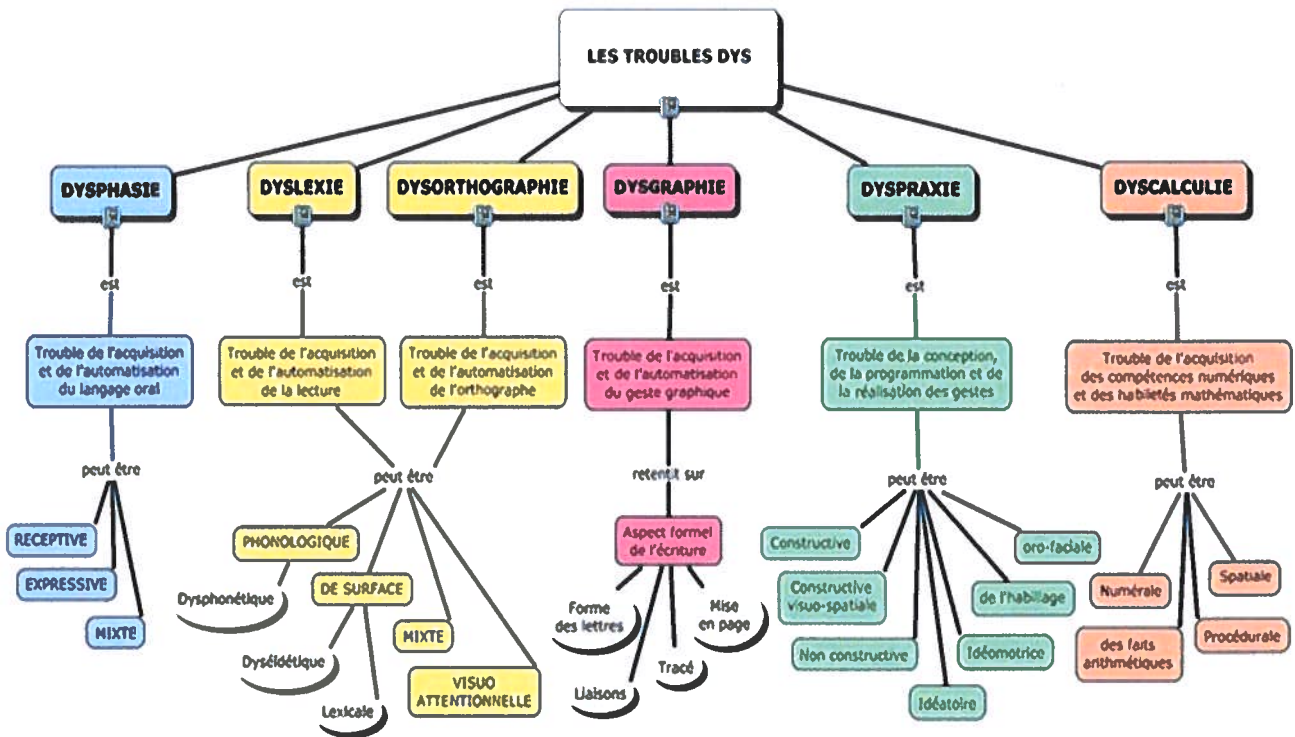
Professionnels de la prise en charge des DYS

Les spécialistes sont selon les troubles, sont des neurologues, pédopsychiatres, orthophonistes, ophtalmologiste, ergothérapeute, psychologues ...

Différencier les DYS

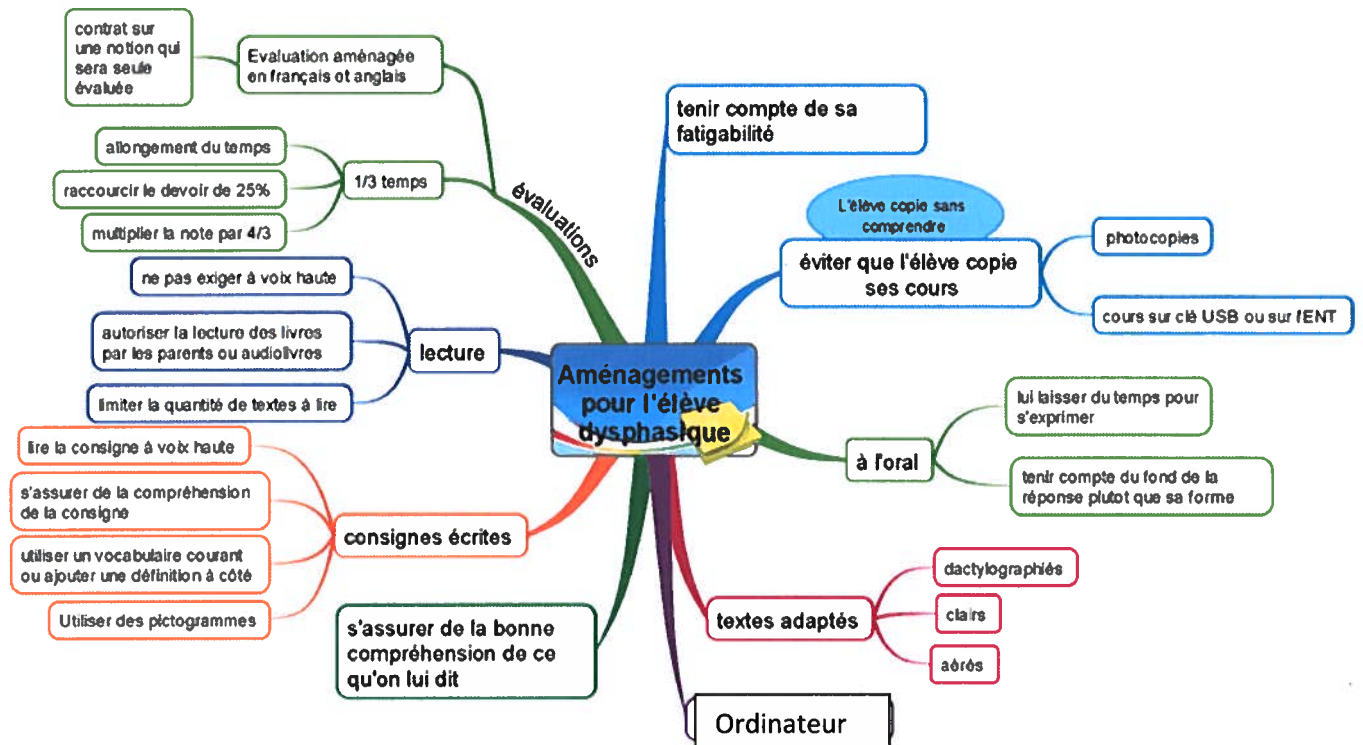
Les troubles spécifiques :

- de l'acquisition du langage écrit, communément appelés **dyslexie** et **dysorthographe**.
- du développement du langage oral, communément appelés **dysphasie**.
- du développement moteur et/ou des fonctions visuo-spatiales, communément appelé **dyspraxie**, **dysgraphie**.
- du développement des processus attentionnels et/ou des fonctions exécutives, communément appelés **troubles d'attention** avec ou sans hyperactivité.
- du développement des **processus mnésiques**.
- des activités numériques, communément appelés **dyscalculie**.



Aménagement et pédagogie adaptés en classe

L'équipe pédagogique et éducative doit être formée pour accompagner ces élèves en difficultés. On n'attend pas de compétences spécialisées mais des professionnels qui acceptent de faire différemment, d'aménager leurs pratiques et de s'engager dans le dispositif impliquant certains aménagements pédagogiques.



Notre travail au sein du pôle éducatif

Dès la rentrée, nous expliquons aux professeurs qu'il y a dans la classe des élèves différents pour lesquels des adaptations vont être mises en place. Ils travailleront différemment et pourront bénéficier d'aménagement pour certains cours et les évaluations, mais devront faire comme leurs camarades le programme de l'année.

Notre rôle est d'assurer le lien entre l'élève, les enseignants, l'administration, les parents et les professionnels afin de créer un climat de confiance pour amener le jeune à se projeter vers l'avenir et à croire en lui.

Un temps de concertation avec les différentes équipes doit être prévu en début d'année scolaire. Le temps consacré à la communication est importante. En effet il nous permet de recueillir les différentes informations sur l'élève et ainsi adapter notre accompagnement pour lui permettre d'évoluer, de mettre en place des méthodes d'apprentissage qui lui seront propres

Nous devons faire preuve de disponibilité et de pouvoir travailler en équipes pluridisciplinaires.

Nous rencontrons régulièrement le jeune pour faire un bilan sur sa situation au sein de la classe et ses méthodologies sur lesquelles nous avons travaillé ensemble en amont, et son estime de soi

Nous participons à l'élaboration avec le professeur principal, des PAP Plan d'accompagnement personnalisé, des PPS Projet personnalisé de scolarisation pour que l'élève puisse bénéficier d'un soutien approprié.

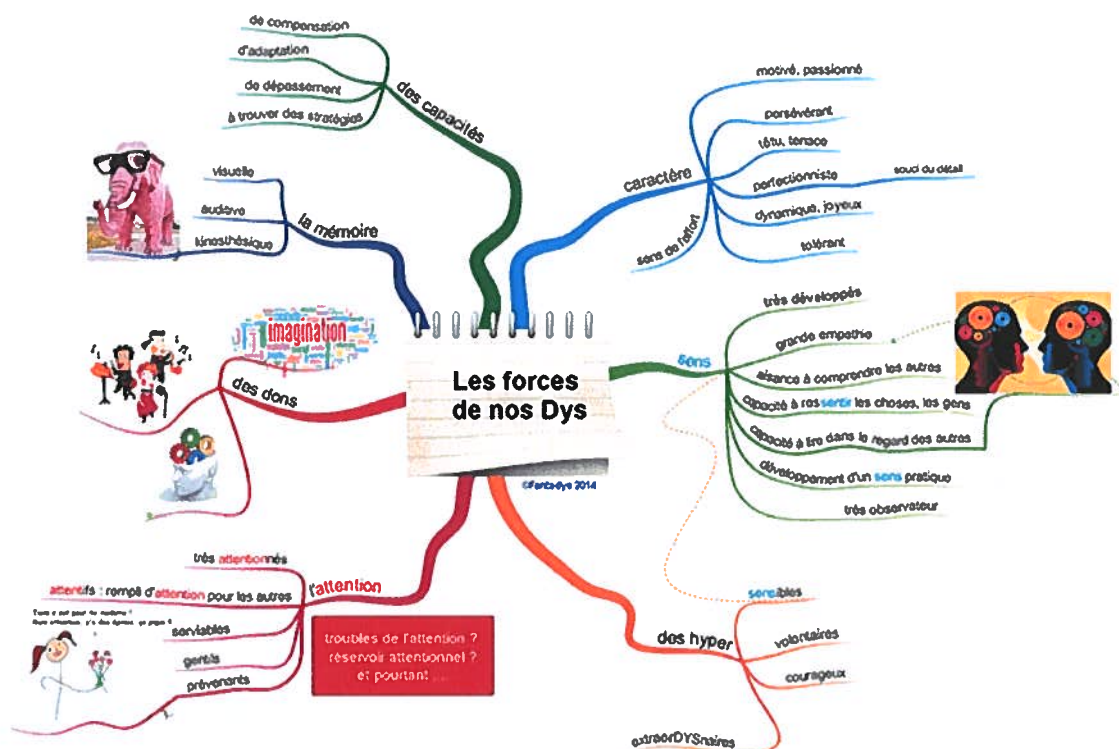
Nous participons à la réunion ESS Equipe de suivi de scolarisation

Nous sommes en lien avec les différents partenaires médico-sociaux

Au lycée Robert Keller, nous accueillons 90 élèves en situation de handicap ce qui représentent 20% des élèves scolarisés (pourcentage national 8%). Il ne faut pas oublier l'accompagnement des autres élèves en difficultés familiales, sociales et scolaires.

Nous pouvons aussi pour tout adolescent qui n'a jamais été diagnostiqué mais qui présente de vraies difficultés dans un ou plusieurs apprentissages (similitudes avec les manifestations et répercussions des troubles Dys) l'amener à consulter afin de connaître la nature de son trouble par le biais du médecin traitant qui le dirigera soit vers un Centre référent (centre de consultation multidisciplinaire), ou vers un spécialiste ayant la compétence pour effectuer un bilan précis et porter un diagnostic.

Notre démarche est de faire comprendre à son entourage, aux équipes pédagogiques que ses retards ou ses difficultés scolaires ne sont pas dus à de la paresse ou à un manque de travail mais bien à son handicap. Les dys ont développé différentes stratégies et compétences pour compenser leur handicap.



Plan Handicap





SUIVI DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP 2021:

- PPS : Mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation avec l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS). L'élève, la famille, le coordinateur de projets éducatifs, l'enseignant référent de la MDPH, les professionnels de santé (orthophoniste, ergothérapeute, psychologue) et le professeur principal se réunissent au minimum une fois par an. L'équipe acte le GEVASCO qui est un outil pour l'évaluation des besoins de l'élève qui précise la situation scolaire de l'élève et ses besoins de compensation.

22 élèves

SUIVI DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP :

- PAP : Mise en œuvre du plan d'accompagnement personnalisé. Il permet à l'élève présentant des difficultés scolaires durables en raison d'un trouble des apprentissages de bénéficier d'aménagements et d'adaptations de nature pédagogique. Il est élaboré avec le professeur principal et l'équipe pédagogique, l'élève, sa famille et le coordinateur de projets éducatifs, après un bilan psychologique et paramédical.

59 élèves

SUIVI DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP :

- PAI : Mise en œuvre d'un document écrit qui permet de préciser les adaptations à apporter à la vie de l'adolescent au lycée : ordonnance, aménagements divers.

10 élèves

SUIVI DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP :

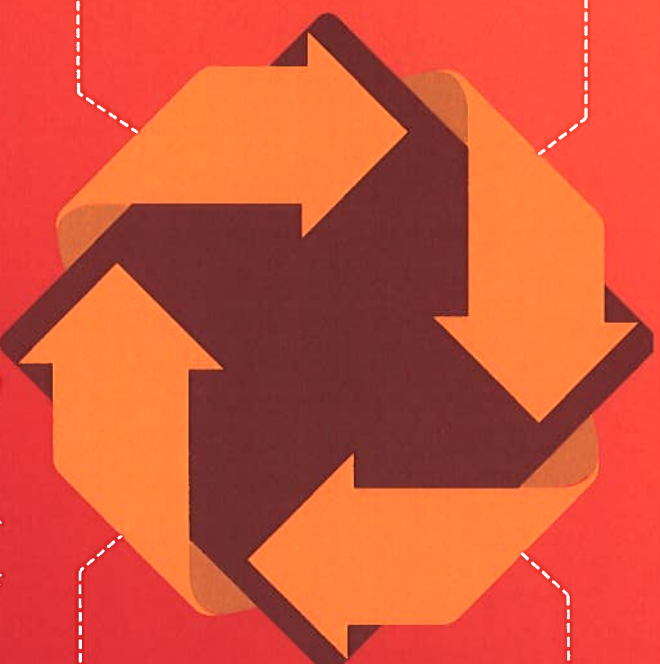
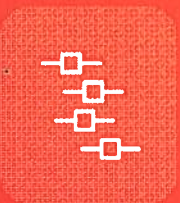
- Mise en place de rendez-vous hebdomadaires avec une psychologue et une psychomotricienne au sein du lycée

2 élèves



Soutien scolaire : méthodologie du travail scolaire, aide aux devoirs, remotivation

Entretiens réguliers avec les élèves



Mise en place de rendez-vous avec des professionnels de santé à l'extérieur



- Ponts réguliers avec les professeurs principaux et les équipes pédagogiques, partenaires médicaux-sociaux

Processus mis en place



IV – Projet EPS

LE CONTEXTE

Le Foyer de Cachan s'appelait initialement l'Orphelinat des Postes et Télécommunications, puis Foyer des PTT avant de prendre la dénomination de Foyer de Cachan en 2004. L'établissement a été ouvert en **1923** pour accueillir en internat les orphelins de guerre des agents des Postes.

C'est actuellement un **Lycée Professionnel** privé sous contrat avec l'Education Nationale et est une **association reconnue d'utilité publique**. Il est dans l'académie de Créteil. Il a la particularité d'être un établissement privé laïque. Le lycée professionnel se situe au sein d'un parc boisé et sécurisé.

La ville de Cachan dans le Val de Marne est située à 4 km de la porte d'Orléans, au sud de Paris.

L'établissement est, quant à lui, à 200 mètres de la gare de RER B de Bagneux.

Le Foyer de Cachan accueille des élèves de tout horizon, certains élèves viennent de Cachan, issus de milieu urbain, des quartiers défavorisés des alentours mais il y aussi des élèves placés par la ville de Paris (IP) ou par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Pour l'**année scolaire 2021-2022**, les effectifs sont les suivants :

- Nombre d'enseignants : 41 dont 3 en E.P.S.
- Nombre de classes : 21 (+ CAP AEPE en un an, MAN et BTS MOS 1ère et 2ème année)
- Nombre d'élèves : 382 (Filles et garçons)
- Nombre d'élèves internes : 50 (soit %)

Résultats scolaires session 2021

- Taux de réussite au **CAP** : 92.93%
- Taux de réussite au **Baccalauréat Professionnel** : 92.99%
- *Taux de réussite au **DNB Pro** : 90%*

Diplômes professionnels nationaux préparés au Foyer de Cachan

- CAP Préparation et réalisation d'ouvrages électriques.
- BAC PRO MELEC (Métiers de l'Electricité et de ses Environnements Connectés).
- BAC PRO Commerce.
- BAC PRO ASSP (Accompagnements, Soins et Services à la Personne).
- CAP Agent de Sécurité.
- BAC PRO MS (Métiers de la Sécurité).
- Diplôme National du Brevet Professionnel : 3^{ème} Prépa Pro.

L'ambition du Foyer de Cachan est d'être **une institution d'enseignement de référence pour les jeunes en difficultés**. Sa vocation première est la **formation professionnelle** et l'**épanouissement personnel** avec le souci de la mixité sociale.

- **Axe n°1 : Accueillir.**
- **Axe n°2 : Eduquer.**
- **Axe n°3 : Former.**
- **Axe n°4 : Insérer.**

Les valeurs et les convictions portées par le Foyer de Cachan

Dès sa création, le Foyer de Cachan a eu à cœur et s'est donné pour mission d'aider des jeunes à se construire un avenir et à retrouver confiance en eux. Resté fidèle aux valeurs affichées de ses fondateurs et à sa vocation de solidarité, l'action et les missions du Foyer de Cachan se fondent sur la laïcité, la responsabilité, l'autonomie et la dignité humaine.

Ces valeurs s'appuient sur une offre de formation à des filières professionnelles adaptées aux besoins de ces élèves souvent « décrocheurs », qui recherchent une pédagogie moderne, en particulier fondée sur le numérique.

Outre les valeurs du Foyer de Cachan, les actions de l'association s'appuient également sur des convictions dans la prise en charge de ces élèves, dénommées les « 5 P ». Ils sont les suivants :

- **Professionnel** : les élèves pris en charge au sein du Lycée professionnel Robert Keller ont souvent besoin de se trouver confrontés à des situations concrètes, pour se projeter dans un avenir et ainsi se définir un projet professionnel. Leur besoin d'être ancré dans la réalité est très fort, leur permettant ainsi de se trouver des repères pour avancer et de se projeter dans le monde du travail. Chacune des filières professionnelles proposées au sein du lycée bénéficie également d'un grand plateau technique, plaçant les élèves dans des situations quotidiennes et « réelles ».
- **Périscolaire** : plus particulièrement destinées aux internes qui sont accueillis au sein du lycée professionnel Robert Keller, ces activités offrent un éventail d'animations et d'apprentissages, qu'ils soient sportifs, récréatifs, ludiques ou culturels (basket, fitness, tournois sportives et participation à de grands matchs de foot ou de rugby, atelier cinéma, théâtre et improvisation, groupes de paroles, visites d'expositions, atelier musique et atelier drones). Ils donnent la possibilité aux élèves de se confronter à eux-mêmes et les aident ainsi à prendre confiance en eux et à trouver leur voie.
- **Pédagogie** : à travers ce principe, l'objectif est de mettre en place une pédagogie active centrée sur quatre axes « accueillir-éduquer-former-insérer ». Le lycée professionnel Robert Keller met également un accent particulier sur la pédagogie numérique mise au service d'une approche innovante de l'enseignement avec les classes inversées. Dans le même temps, il s'agit d'accompagner le corps professoral pour développer les compétences nécessaires, leur permettre d'acquérir une aisance dans ce domaine et de mettre en place une pédagogie différenciée.
- **Pôle éducatif** : Il est composé de plusieurs coordinateurs éducatifs, pour prendre en charge les lycéens accueillis. Le rôle de ces coordinateurs éducatifs prend toute sa dimension notamment dans la procédure de recrutement et d'inscription, basée exclusivement sur la motivation du jeune et de la famille à la suite d'un entretien approfondi. Les coordinateurs éducatifs responsables d'un niveau ou d'une filière sont des membres à part entière de l'équipe pédagogique. Ils sont aussi le lien avec les parents d'élèves et l'interface des services sociaux. En accord avec les enseignants, les éducateurs mettent en place un projet de devenir des élèves afin de les accompagner socialement et de les guider dans leur insertion professionnelle ou dans leur poursuite d'études.
- **Participation des parents** : le rôle des parents dans la prise en charge des élèves est incontournable. Leur rôle et leur implication sont majeurs dans le projet éducatif, et notamment au moment de l'inscription pour déterminer la motivation de l'élève et apprécier sa volonté de réussite.

L'ensemble de ces convictions représentent la quintessence de la mission du Foyer de Cachan, en faveur de ces jeunes. Un seul de ces principes ne peut suffire à progresser dans les objectifs que le Foyer de Cachan s'est donné. Ils sont liés et représentent le socle de l'action menée par l'association et son lycée professionnel.

Site internet : foyerdecachan.org

En lien avec le projet, l'établissement a décidé cette année le PROJET KENYA

UN PARTENARIAT: Le centre éducatif saint Malo avec le lycée Robert Keller.

Un plus pour les élèves:

- Bienveillance.
- Rencontre, connaissance de l'autre.
- Mise en place et suivi d'un projet.
- Développement des compétences.
- Travail d'équipe.
- Découverte de la diversité culturelle nord/sud.

Propositions :

- Animations auprès des enfants.
- Actions d'éducation à la santé pour la communauté.
- Echanges sportifs.
- Construction de maisons/toilettes pour les familles.
- Formation des jeunes aux premiers secours et prévention santé.
- Pratiquer l'anglais et partager la langue française.
- Développement d'initiatives innovantes pour promouvoir et vendre les produits de la communauté localement.
- Former à l'informatique.
- Trouver des fonds, du matériel.
- Créer un blog.
- Création de lampes solaires.
- Connexion à une maison d'énergie solaire.

A noter que le projet d'établissement est en cours de réécriture pour 2022/2025, avec comme axes : Réussite, Equité et Solidarité.

Pour répondre aux attentes du Projet d'établissement, les axes principaux du **Projet EPS** sont :

- Axe n°1 : **Apprendre à faire ensemble (Vivre ensemble).**
- Axe n°2 : **Construire l'autonomie des élèves.**
- Axe n°3 : **Favoriser la réussite des élèves.**
- Axe n°4 : **Vivre des expériences sportives riches et variées.**

Finalité de l'EPS : « L'EPS vise à former, par la pratique physique, sportive, artistique, un citoyen épanoui, cultivé, capable de faire des choix éclairés pour s'engager de façon régulière, autonome et pérenne dans un mode de vie actif et solidaire. »


Au regard des constats établis et des données institutionnelles, **les priorités éducatives pour nos élèves** sont énoncées ci-dessous :

- **Amener les élèves** à fonctionner, coopérer et à s'entraider avec le groupe classe, au sein des apprentissages.
- **Améliorer l'estime de soi** des élèves en les valorisant, les encourageant et en les plaçant dans des situations de réussite.
- **Permettre à chaque élève** d'acquérir et/ ou de développer des qualités physiques (force, vitesse, endurance, souplesse...).
- **Passer d'un élève** ayant une pratique sportive peu diversifiée et centrée sur une pratique sociale de référence, à **un élève** qui utilise des compétences construites tout au long du cycle, pour mener une pratique plus réfléchie.
- **Amener les élèves** à réinvestir les acquis construits en EPS, dans le cadre d'une prise en charge autonome de leur santé physique pour leurs futurs métiers.
- **Passer d'un élève** qui recherche le plaisir immédiat, à **un élève** qui accepte et dépasse des « contraintes » imposées (travail de répétition, groupe de fonctionnement, situations d'apprentissage thématiques...) pour progresser.

Pour répondre à ces attentes, **une note de Savoir-Être** sur 5 points est attribué à chaque élève à la fin de chaque leçon d'EPS (*Cf. Fiche en Annexe*).

En EPS, les temps forts de l'année sont :

- Tournoi Interclasse de Football, Tennis de Table et Basketball.
- Cross de l'établissement.
- Participation au Téléthon (+Campagne « mets tes baskets et bats la maladie » ELA en projet).
- *Forum sport santé en projet.*
- Lien avec le projet Kenya (AS).
- *Lien PSE en projet.*

Composition de l'équipe EPS 				
Nom / Prénom	Heures d'EPS	Heures complémentaires (précepteur AS, SSS, AP...)	Rôles au sein de l'équipe et établissement (coord. FSE, trésorier, CA etc.)	Spécialités ou compétences
CAIRE Emmanuel	23h	3h AS Football.	Trésorier AS, PP, lien filière SECURITE.	DU Préparation Physique, Entraîneur de Football...
FROGER Vincent	24h	3h AS Basketball, 1h de tutorat.	PP.	CQP NI Basketball...
PEIS Nicolas	21h	3h AS Basketball et Musculation, Coordinateur	Secrétaire AS, PP, coordinateur.	Formateur PSC1, Judo ...

Conditions d'enseignement		
Équipements sportifs à disposition		
Lieux	APSA possibles	Durée des séquences possibles & Horaires disponibles
Foyer de Cachan (FDC) : Gymnase Type C et City Stade	BB, FB, Ultimate, Badminton, Demi-fond, RV, Course en équipe ...	Disponible toute l'année.
FDC : Métallerie ; Salle de musculation	Musculation, Cross-Training ...	Disponible toute l'année.
FDC : Métallerie ; Tatami	Lutte, Judo, BF, Acrosport, Double-Dutch ...	Disponible toute l'année.
FDC : Métallerie ; Tennis de Table (8 tables)	Tennis de Table.	Disponible toute l'année.
FDC : Métallerie ; City Stade	FB, BB, Ultimate, Demi-fond, RV, Course en équipe ...	Disponible toute l'année.
Stade Léo Lagrange CACHAN	Demi-fond, RV, Course en équipe ...	Disponible jusqu'en novembre, sauf le mercredi.
Parc de Sceaux SCEAUX	CO...	A planifier 2 mois à l'avance.

Projets			
Axes du projet académique	Autonomie et mobilité : une ambition partagée (2020/2024)		
	<p>Axe 1 : MAÎTRISER ET PARTAGER LES SAVOIRS, CONDITION DE L'AUTONOMIE ET DE LA MOBILITÉ.</p> <p>Axe 2 : FÉDÉRER LES ACTEURS POUR CONSTRUIRE DES TRAJECTOIRES DE RÉUSSITE POUR TOUS.</p> <p>Axe 3 : ENGAGER LES ÉLÈVES À S'OUVRIRE AU MONDE : CITOYENNETÉ, CULTURE, SPORT, MOBILITÉS INTERNATIONALES.</p> <p>Axe 4 : ACCROÎTRE LA QUALITÉ DE VIE DES PERSONNELS DANS LEUR TRAVAIL PAR UNE AUTONOMIE RENFORCÉE ET DES MOBILITÉS PLUS SOUPLES.</p>		
Contexte local	Type d'établissement	Nombre d'élèves	Localité et situation géographique
	Lycée Professionnel Robert Keller – Foyer de Cachan – Etablissement Privé sous contrat laïque – Internat.	2021/2022 : 382 élèves	Au sein d'un Foyer avec résidence étudiante, espace clos et vert, proche RER B et Paris à Cachan (94).
Objectifs ou axes du projet d'établissement	<p>Formation professionnelle et épanouissement personnel (Institution de référence pour jeunes en difficultés).</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Axe n°1</u> : Accueillir. - <u>Axe n°2</u> : Eduquer. - <u>Axe n°3</u> : Former. - <u>Axe n°4</u> : Insérer. 		
Place de l'EPS dans l'établissement <i>(Actions phares)</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Axe n°1</u> : Apprendre à faire ensemble (Vivre ensemble). - <u>Axe n°2</u> : Construire l'autonomie des élèves. - <u>Axe n°3</u> : Favoriser la réussite des élèves. - <u>Axe n°4</u> : Vivre des expériences sportives riches et variées. 		

Projet de l'Association Sportive du Lycée Robert Keller – Foyer de Cachan

<p><u>Axe du projet d'établissement :</u></p> <p>L' A.S apporte sa contribution aux objectifs du projet d'établissement :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Accueillir. 2. Eduquer. 3. Former 4. Insérer (via compétition) 	<p><u>Le projet pédagogique EPS :</u></p> <p>L' A.S apporte sa contribution aux objectifs du projet EPS :</p> <p><u>Axe n°1</u> : Apprendre à faire ensemble (Vivre ensemble). <u>Axe n°2</u> : Construire l'autonomie des élèves. <u>Axe n°3</u> : Favoriser la réussite des élèves. <u>Axe n°4</u> : Vivre des expériences sportives riches et variées.</p>	<p><u>Attentes des élèves :</u></p> <p>Occuper son temps de loisirs. Pratiquer dans un cadre de relations amicales (plaisir d'agir avec les autres). Se dépenser physiquement S'amuser, se défouler. Se sentir progresser. Faire des compétitions</p>
<p><u>Projet UNSS (2020/2024) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité. - Innovation - Responsabilité - Et Education 	<p><u>Objectifs du projet d'AS :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Confirmer le rôle d'apprentissage, de familiarisation, de préparation et de perfectionnement sportif pour le plus grand nombre, afin que chacun puisse s'exprimer au mieux de ses potentialités. 2. Impliquer réellement les élèves dans la vie sportive et dans la vie associative, notamment avec un lien direct avec le projet Kenya de l'établissement, ou encore un lien entre chef d'œuvre et AS. 3. Permettre aux élèves de développer le Vivre-Ensemble, en insistant sur les notions de règles communes, de respect, de solidarité et d'implication au sein de la vie de groupe de chaque AS. 	<p><u>Participation</u></p> <p><u>Encadrement</u> : 3 enseignants</p> <p><u>Présidente</u> : Mme MAKHLOUF,</p> <p><u>Secrétaire</u> : Mr PEIS, <u>Treasorier</u> : Mr CAIRE.</p> <p>Participation aux compétitions en hausse (mais difficile avec l'intermat et les stages) : 2 activités proposées : Basketball (3c3 et 5c5) et Futsal.</p> <p>Hausse des effectifs de plus de 60 % depuis 2015 avec une assiduité de plus de 80% à l'année.</p> <p>Public féminin difficile à impliquer.</p>
<p><u>Forme de pratique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Perfectionnement. - Préparation aux compétitions. - Découverte et initiation. - Rôles sociaux. 	<p><u>APSA proposées et participation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Double-Dutch (peu de succès). - Basketball (++ participation). - Football et futsal (++ participation mais uniquement masculin). - Activité sportive féminine Football et Basketball mise en place à partir de novembre 2021. 	<p><i>Contribution aux différents APLP en cours de finalisation</i></p>

<p><u>Derniers résultats aux compétitions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Finale Acad Futsal 2019/2020 - Phase finale Inter-acad Basketball 3c3 2019/2020 - Championnat Acad Basketball 5c5 20169/2020 	<p><u>Actions mises en œuvre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Création de teshirt. - Rencontres professeurs / élèves. - Ouverture d'activités ayant pour objectif de répondre aux attentes des filles. - Sports adaptés. 	<p><u>Projet Kenya</u></p> <p>Lien Robert Keller / Kenya Petite histoire sur le basket (lien Vidéo) Comprendre ce qu'est le basket (sous forme de vidéo des élèves) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comment se pratique le basket - Un ballon - Un terrain - Le règlement <p>Fabriquer un panier Interdisciplinarité anglais (ou langue des signes)</p>
--	--	---

Caractéristiques des élèves selon les domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et selon les compétences générales de l'EPS



Caractéristiques des élèves <i>Les différents profils observés</i>		Besoins de formation prioritaires
D1 : Les langages pour penser et communiquer	CG 1 : Développer sa motricité et apprendre à s'exprimer en utilisant son corps <i>(techniques spécifiques, communication corporelle, verbalisation des émotions et sensations, utilisation d'un vocabulaire adapté...)</i>	Avoir un langage commun. Proposer une EPS qui a du sens.
D2 : Les méthodes et outils pour apprendre	CG 2 : S'approprier par la pratique physique et sportive, des méthodes et outils <i>(planification, répétition, construction de projets, utilisation des outils numériques...)</i>	Permettre aux élèves d'avoir une attitude réflexive sur leur pratique.
D3 : La formation de la personne et du citoyen	CG 3 : Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités <i>(respect, construction, des règles, acceptation du résultat, prise de responsabilités, prise en compte des différences...)</i>	Passer du Vivre Ensemble au FAIRE ENSEMBLE.
D4 : Les systèmes naturels et les systèmes techniques	CG 4 : Apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière <i>(connaissance de soi, des effets de la pratique physique, rapport à la santé, appétence pour la pratique, goût de l'effort...)</i>	Adapter la pratique à leurs possibilités et/ ou à celles du groupe pour assurer sa sécurité et celle d'autrui. Intégrer les règles de sécurité et de fonctionnement.
D5 : Les représentations du monde et l'activité humaine	CG 5 : S'approprier une culture physique sportive et artistique <i>(culture des APSA, esprit critique, impact des nouvelles technologies...)</i>	Faire du lien entre pratique sociale et pratique scolaire.

Objectifs du projet EPS

« Effets éducatifs recherchés » en lien avec les spécificités du public, les différents projets et les conditions d'enseignement

1. Apprendre à faire ensemble (Vivre ensemble). Amener les élèves à fonctionner, coopérer et s'entraider avec le groupe classe au sein des apprentissages.
2. Construire l'autonomie des élèves. Donner des outils et repères aux élèves pour leur permettre de devenir autonome.
3. Favoriser la réussite des élèves. Attitude valorisante et évaluation positive.
4. Proposer une EPS qui a du sens pour les élèves, souvent issus d'établissement variés, peu en réussite scolairement, et qui voient l'EPS comme un exutoire.



PROGRAMMATION DES APSA PAR CHAMP D'APPRENTISSAGE SUR LA 3eme ANNEE DU CYCLE

AFC travaillés (colorer la case ou surligner l'AFC) et heures de pratique effective par an (H. eff)


Classe	Mode de groupement	Nombre de séquence sur l'année	Champ d'Apprentissage n°1		Champ d'Apprentissage n°2		Champ d'Apprentissage n°3		Champ d'Apprentissage n°4		
			APSA	H. eff	AFC visé(s)	APSA	H. eff	AFC visé(s)	APSA	H. eff	AFC visé(s)
Troisième	Classe	4 (dont une de découverte du CA5 via la musculation non disponible au collège)	Demi-fond	20	AFC4 1			Acrosport ou Double-Dutch	20	Basketball	AFC4 1
					AFC4 2						AFC4 2
					AFC4 3						AFC4 3
					AFC4 4						AFC4 4
					AFC4 5						AFC4 5

Caractéristiques des élèves de CAP selon les objectifs généraux de l'EPS	
Caractéristiques des élèves <i>Les différents profils observés</i>	
O1 : Développer sa motricité <i>(Engagement / condition physique / expertise / maîtrise...)</i>	Besoins de formation prioritaires Proposer une EPS qui a du sens pour les élèves.
O2 : Savoir se préparer et s'entraîner <i>(Connaissance de soi / capacité à se préparer, à faire des choix, à conduire, réguler ses efforts de manière autonome...)</i>	Donner aux élèves des repères sur eux-mêmes, développer leur autonomie. Fiche d'observation simplifiée.
O3 : Exercer sa responsabilité ind. et au sein d'un collectif <i>(échange, coopération, aide, respect des autres, des règles, prise de responsabilité, rôles...)</i>	Créer un climat scolaire adapté aux apprentissages (Savoir Être en EPS)
O4 : Construire durablement sa santé <i>(Rapport à la santé, estime de soi, appétence pour la pratique, développe ses ressources, son bien-être, goût de l'effort...)</i>	Création d'outils communs et de repères par et pour les élèves. Développement du Numérique.
O5 : Accéder au patrimoine culturel <i>(Connaissance des APSA, pratiquant et spectateur critique...)</i>	Découverte de nouvelles APSA de façon ludique. Ouverture sur l'extérieur.

Objectifs du projet EPS
« Effets éducatifs recherchés » en lien avec les spécificités du public, les différents projets et les conditions d'enseignement
<ol style="list-style-type: none"> Apprendre à faire ensemble (Vivre ensemble). Amener les élèves à fonctionner, coopérer et s'entraider avec le groupe classe au sein des apprentissages. Construire l'autonomie des élèves. Donner des outils et repères aux élèves pour leur permettre de devenir autonome. Favoriser la réussite des élèves. Attitude valorisante et évaluation positive.

Offre de formation <i>(Au moins 3 CA dont CA5)</i>		
APSA prioritairement retenues	Modalité de pratiques possible retenues	Principes retenus pour les évaluations communes
Course en équipe	Groupe de 3 en fonction de la VMA (niveau 1, 2 et 3), stabilisé en début de cycle. Les 30 minutes en équipe.	Parcourir la plus grande distance en équipe de 3 sur 30 min avec bonus pour les courses en couple.

Demi-fond	3*400m.		
Course d'orientation	Course au point par équipe de 3.	Travail du Numérique avec repères et suivi de course.	Terrain nouveau et groupe de niveau constitué à l'avance.
Tennis de Table ou Basketball	Tennis de table ou Basketball en équipe.	Utilisation de Bonus par les élèves.	
Musculation	Conception de séance et rôles sociaux.	Appareils guidés et musculation en poids de corps / Permis de pousser.	Choix de différents mobiles en fonction d'un objectif + sécurité.

 Programmation des APSA par CA sur les 3 années du lycée professionnel en CAP AFPL travaillés (colorer la case ou surligner l'AFPL) et heures de pratique effectives par année (H.eff.). Au moins 4 AFPL enseignés par séquence, les 6 sont enseignés sur le cursus.																		
Classe	Modes de groupement	Nombre de séquences sur l'année	Champ d'Apprentissage n°1			Champ d'Apprentissage n°2			Champ d'Apprentissage n°3			Champ d'Apprentissage n°4			Champ d'Apprentissage n°5			
			APSA	H. eff	AFLP ciblés	APSA	H. eff	AFLP ciblés	APSA	H. eff	AFLP ciblés	APSA	H. eff	AFLP ciblés	APSA	H. eff	AFLP ciblés	
Première année de CAP	Classe ou stage (CO)	3	Course en équipe	20h	AFLP 1	20h	AFLP 1	CO	AFLP 1	20h	AFLP 1	Basketball ou Tennis de Table	AFLP 1	20h	AFLP 1	Musculation	AFLP 1	16h
					AFLP 2		AFLP 2		AFLP 2		AFLP 2		AFLP 2		AFLP 2			
					AFLP 3		AFLP 3		AFLP 3		AFLP 3		AFLP 3		AFLP 3		AFLP 3	
					AFLP 4		AFLP 4		AFLP 4		AFLP 4		AFLP 4		AFLP 4		AFLP 4	
					AFLP 5		AFLP 5		AFLP 5		AFLP 5		AFLP 5		AFLP 5		AFLP 5	
					AFLP 6		AFLP 6		AFLP 6		AFLP 6		AFLP 6		AFLP 6		AFLP 6	
Seconde année de CAP	Classe	3	Course de demi-fond	16h	AFLP 1	16h	AFLP 1	Tennis de Table	AFLP 1	16h	AFLP 1	Musculation	AFLP 1	16h	AFLP 1	16h	AFLP 1	16h
					AFLP 2		AFLP 2		AFLP 2		AFLP 2		AFLP 2		AFLP 2			
					AFLP 3		AFLP 3		AFLP 3		AFLP 3		AFLP 3		AFLP 3		AFLP 3	
					AFLP 4		AFLP 4		AFLP 4		AFLP 4		AFLP 4		AFLP 4		AFLP 4	
					AFLP 5		AFLP 5		AFLP 5		AFLP 5		AFLP 5		AFLP 5		AFLP 5	
					AFLP 6		AFLP 6		AFLP 6		AFLP 6		AFLP 6		AFLP 6		AFLP 6	

Caractéristiques des élèves de Bac Pro selon les objectifs généraux de l'EPS	
Caractéristiques des élèves <i>Les différents profils observés</i>	Besoins de formation prioritaires
O1 : Développer sa motricité <i>(Engagement / condition physique / expertise / inaptitude...)</i>	Donner du sens pour les élèves et les amener à avoir une réflexion sur leur pratique.
O2 : Savoir se préparer et s'entraîner <i>(Connaissance de soi / capacité à se préparer, à faire des choix, à conduire, régler ses efforts de manière autonome...)</i>	Développer l'autonomie et la prise d'initiatives pour les rendre responsables et capables d'être acteurs de leur pratique.
O3 : Exercer sa responsabilité ind. et au sein d'un collectif <i>(Échange, coopération, aide, respect des autres, des règles, prise de responsabilité, rôles...)</i>	Créer un climat scolaire propice aux apprentissages et donner une place importante au savoir-être, améliorer le rapport à la règle en donnant des responsabilités et favoriser l'entraide et la coopération
O4 : Construire durablement sa santé <i>(Rapport à la santé, estime de soi, appétence pour la pratique, développe ses ressources, son bien-être, goût de l'effort...)</i>	Sensibiliser les élèves au sujet de leur santé, proposer des passerelles avec la PSE, travailler sur l'estime de soi et leur redonner confiance.
O5 : Accéder au patrimoine culturel <i>(Connaissance des APSA, pratiquant et spectateur critique...)</i>	Découverte de nouvelles APSA, « casser les préjugés » sur certaines APSA, développer le sens critique et l'œil du spectateur.

Objectifs du projet EPS
« Effets éducatifs recherchés » en lien avec les spécificités du public, les différents projets et les conditions d'enseignement
<ol style="list-style-type: none"> 1. Apprendre à faire ensemble (Vivre ensemble). Amener les élèves à fonctionner, coopérer et s'entraider avec le groupe classe au sein des apprentissages. 2. Construire l'autonomie des élèves. Donner des outils et repères aux élèves pour leur permettre de devenir autonome. 3. Favoriser la réussite des élèves. Attitude valorisante et évaluation positive. 4. Vivre des expériences sportives riches et variées. Programmation variée.

Offre de formation (Au moins 4 CA dont 2 séquences CA5)			
APSA prioritairement retenues	Forme scolaire de pratique choisie	Modalité de pratiques possible retenues	Principes retenus pour les évaluations communes
Course en équipe	Les 30 minutes en équipe.	Groupe de 3 en fonction de la VMA (niveau 1, 2 et 3), stabilisé en début de cycle.	Parcourir la plus grande distance en équipe de 3 sur 30 min avec bonus pour les courses en couple.
Demi-Fond	3*500m		
Course d'Orientation	Course aux points par équipe de 3.	Travail du Numérique avec repères et suivi de course.	Terrain nouveau et groupe de niveau constitué à l'avance.
Basketball	Match en 4c4	Utilisation de Bonus par les élèves.	
Musculation	Conception de séance et rôles sociaux	Appareils guidés et musculation en poids de corps / Permis de pousser.	Choix de différents mobiles en fonction d'un objectif + sécurité.



Programmation des APSA par CA sur les 3 années du lycée professionnel pour les bac pro

AFPL travaillés (colorer la case ou surligner l'AFPL) et heures de pratique effectives par année (H.eff.). Au moins 4 AFPL enseignés par séquence, les 6 sont enseignés sur le cursus.

Classe	Modes de groupement	Nombre de séquences sur l'année	Champ d'Apprentissage n°1			Champ d'Apprentissage n°2			Champ d'Apprentissage n°3			Champ d'Apprentissage n°4			Champ d'Apprentissage n°5			
			APSA	H. eff	AFLP cibles	APSA	H. eff	AFLP cibles	APSA	H. eff	AFLP cibles	APSA	H. eff	AFLP cibles	APSA	H. eff	AFLP cibles	
Seconde Bac pro	Classe	3	Course en équipe	20	AFLP 1	20	AFLP 1	Double-Dutch ou Acrosport	20	AFLP 1	20	AFLP 1	20	AFLP 1	20	AFLP 1	20	AFLP 1
					AFLP 2		AFLP 2			AFLP 2		AFLP 2		AFLP 2				
					AFLP 3		AFLP 3			AFLP 3		AFLP 3		AFLP 3				
					AFLP 4		AFLP 4			AFLP 4		AFLP 4		AFLP 4				
					AFLP 5		AFLP 5			AFLP 5		AFLP 5		AFLP 5				
					AFLP 6		AFLP 6			AFLP 6		AFLP 6		AFLP 6				
Première Bac pro	Classe ou stage (CO)	3	Relai-Vitesse	20	AFLP 1	20	AFLP 1	CO	20	AFLP 1	20	AFLP 1	20	AFLP 1	20	AFLP 1	20	AFLP 1
					AFLP 2		AFLP 2			AFLP 2		AFLP 2		AFLP 2				
					AFLP 3		AFLP 3			AFLP 3		AFLP 3		AFLP 3				
					AFLP 4		AFLP 4			AFLP 4		AFLP 4		AFLP 4				
					AFLP 5		AFLP 5			AFLP 5		AFLP 5		AFLP 5				
					AFLP 6		AFLP 6			AFLP 6		AFLP 6		AFLP 6				
Terminale Bac pro	Classe	3	Demi-fond	16	AFLP 1	16	AFLP 1	Basketball ou Tennis de table	16	AFLP 1	16	AFLP 1	16	AFLP 1	16	AFLP 1	16	AFLP 1
					AFLP 2		AFLP 2			AFLP 2		AFLP 2		AFLP 2				
					AFLP 3		AFLP 3			AFLP 3		AFLP 3		AFLP 3				
					AFLP 4		AFLP 4			AFLP 4		AFLP 4		AFLP 4				
					AFLP 5		AFLP 5			AFLP 5		AFLP 5		AFLP 5				
					AFLP 6		AFLP 6			AFLP 6		AFLP 6		AFLP 6				

Champ d'Apprentissage n°1

Réaliser sa performance motrice maximale, mesurable à une échéance donnée

Démarche pour atteindre les AFLP

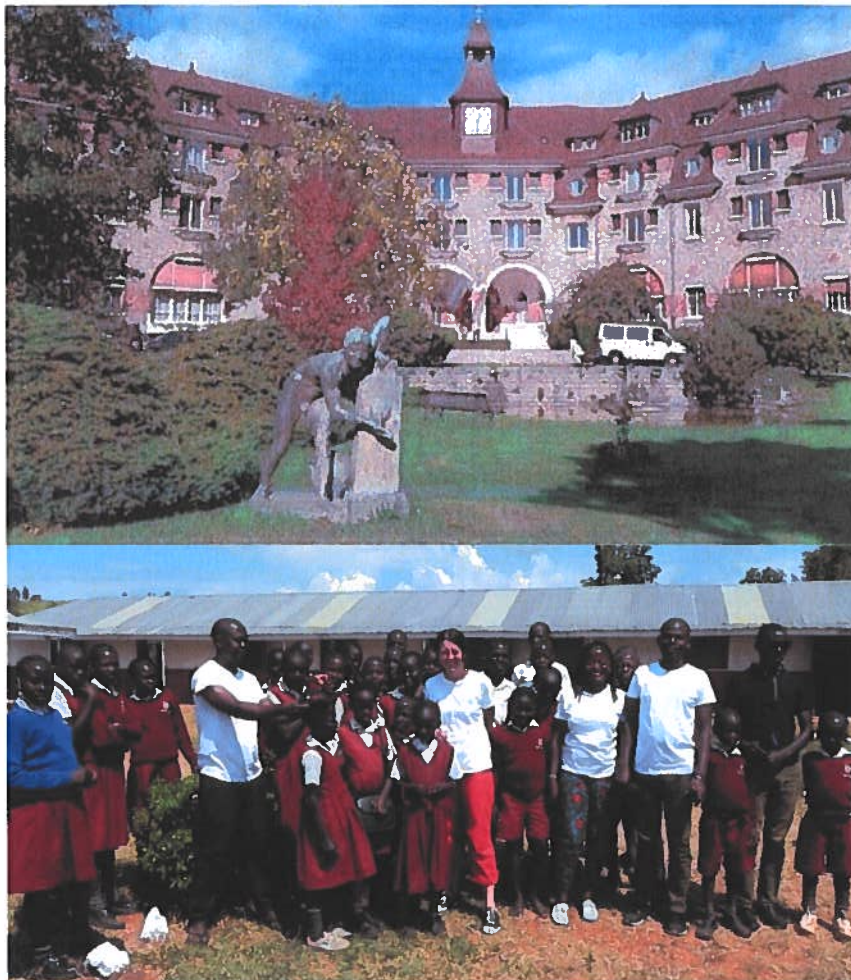
Le Champ d'apprentissage 1 est vu durant les deux années du cursus du CAP. Les AFLP1 et 2 sont évalués pendant les deux années, les 3 et 5 en 1CAP, les 4 et 6 en Terminale. L'ensemble des AFLP sont dépendant *vis* durant les deux années, et des repères sont donnés aux élèves durant les deux séquences d'enseignement. Les AFLP 1 et 2 sont évalués en fin de séquence, et les autres AFLP au fil de l'eau. Des degrés de niveaux (cf. fiche) sont donnés aux élèves pour leur permettre de s'auto-évaluer, ainsi que les barèmes des AFLP 1 et 2. La course en équipe est mise en place en première année de CAP pour faciliter la motivation et la cohésion. Le 3*400m est mis en place en terminale CAP pour permettre aux élèves de s'impliquer individuellement dans la réussite de leur CCF.

AFLP1	AFLP2	AFLP3	AFLP4	AFLP5	AFLP6
Produire et répartir intentionnellement ses efforts en mobilisant ses ressources pour gagner ou pour battre un record.	Connaître et utiliser des techniques efficaces pour produire la meilleure performance possible.	S'engager et persévérer, seul ou à plusieurs, dans des efforts répétés pour progresser dans une activité de performance.	S'impliquer dans des rôles sociaux pour assurer le bon déroulement d'une épreuve de production de performance.	Se préparer à un effort long ou intense pour être efficace dans la production d'une performance à une échéance donnée.	Identifier ses progrès et connaître sa meilleure performance réalisée pour la situer culturellement
AFLP décliné dans l'APSA	AFLP décliné dans l'APSA	AFLP décliné dans l'APSA	AFLP décliné dans l'APSA	AFLP décliné dans l'APSA	AFLP décliné dans l'APSA
<p><i>S'engager pour produire une performance maximale en gérant des efforts intenses de course seul ou en équipe.</i></p>	<p><i>Adopter une qualité de la foulée permettant un engagement maximum et de maintenir son niveau de performance pendant les 30 minutes.</i></p>	<p><i>S'investir pleinement et persévérer dans des efforts intenses de demi-fond.</i></p>		<p><i>S'avoir s'échauffer avant son épreuve de course.</i></p>	
<p>Course en équipe (30 min)</p> <p>Classe : 1CAP</p> <p>H. eff. : 20</p>					
<p>Demi-fond (3*400m)</p> <p>Classe : TCAP</p> <p>H. eff. : 20</p>	<p><i>Adopter une qualité de la foulée permettant un engagement maximum et de maintenir son niveau de performance entre les trois courses</i></p>		<p><i>Assumer le rôle de chronométrateur et de coach pour aider ses camarades.</i></p>		<p><i>Identifier ses progrès en course et connaître ses performances individuelles et collectives.</i></p>

V - Exemple de livret de compétences

VI – Projeet Kenya

KENYA SOLIDARITE



Horizon 2021/2024

« Accompagner, former, éduquer, insérer »

Justo NGONGA et Béatrice BIDOUSE

KENYA SOLIDARITE

Un partenariat intitulé **Kenya Solidarité** est proposé entre le lycée Robert Keller, Foyer de Cachan et France Kenya Sport Solidarité, Saint Malo Académy pour les années 2021/2024.

LE CONTEXTE :

Dans le cadre de son projet d'établissement, le lycée Robert Keller de Cachan met en exergue « l'ouverture sur le monde » autour de trois ambitions : la réussite, l'équité et la solidarité. **Cet item, issu du B.O de 16/06/2016, « Ouverture européenne et internationale des établissements du second degré : Mobilité des élèves de collège et de lycée en Europe et dans le monde - Circulaire n° 2016-091 du 15-6-2016 », fait parti in errante de notre politique pédagogique et éducative. C'est pourquoi, le partenariat « Kenya solidarité » 2021/2024 entre le lycée Robert Keller de Cachan et l'association France Kenya Sport Solidarité, Saint Malo Académy, prend tout son sens.**

Au Kenya, si l'école est gratuite et obligatoire pour les enfants, il incombe aux parents de prendre en charge des frais de scolarité non négligeables (pupitres, prise en charge d'une partie du salaire des enseignants, uniformes...). Cela représente pour de nombreux parents une somme importante, d'autant que peu d'entre eux ont des revenus fixes et qu'ils ont très souvent une famille nombreuse.

Les conditions d'apprentissage scolaire sont ardues : classes surchargées, manque de livres, de pupitres et de matériel pour permettre aux enseignants d'accueillir les enfants dans des conditions décentes. Des enfants défavorisés viennent le ventre vide à l'école et ont du mal à se concentrer. C'est souvent à l'école qu'ils auront le seul repas digne de ce nom de leur journée.

⇒ LE PROJET DE SAINT-MALO ACADEMY

France Kenya Sport Solidarité est une association basée en France et créée en 2012 qui a pour mission de développer les relations entre la France et le Kenya, via le sport et le développement.

Aussi en 2019, le **centre éducatif Saint Malo Académy** a vu le jour grâce à l'association, qui a compris la nécessité d'offrir aux enfants les plus vulnérables l'opportunité de construire leur vie future grâce à l'arme la plus puissante que représente l'éducation, comme le disait Nelson Mandela.

L'objectif de ce centre est d'éduquer tous les enfants et de responsabiliser les villageois dans la région de Yimbo. Sa mission est également d'améliorer les conditions sociales, économiques et humaines des plus nécessiteux en les aidant à développer leur potentiel.

⇒ LE PROJET DE PARTENARIAT DU LYCEE ROBERT KELLER AVEC SAINT MALO ACADEMY

- Objet de l'action : Une présentation de l'association France Kenya Sport Solidarité et du centre éducatif Saint Malo Académie sera faite à toutes les classes et aux adultes de l'établissement. Les élèves et les enseignants mettront en place des projets au sein du lycée pour développer les compétences de chacun, travailler en équipe, faire un travail en transversalité pour un objectif commun et découvrir la diversité culturelle France/Kenya.
- Objectif : Engager les élèves dans leurs apprentissages en fédérant un groupe autour d'un projet commun « Kenya Solidarité », au travers d'actions collectives, pour favoriser le vivre-ensemble et la bienveillance dans le lycée.
- Enjeux pour les élèves :
 - Ouverture sur le monde
 - Découverte de la diversité culturelle
 - Rencontre, connaissance de l'autre, échange culturel
 - Mise en place et suivi d'un projet
 - Travail d'équipe
 - Développement des compétences professionnelles et scolaires
- But :
 - Réalisation de différents projets
 - Dons financiers pour l'école, les matériaux de construction
 - Dons matériels : affaires scolaires, matériel de sport, jeux éducatifs
 - Envoi d'un conteneur avec le matériel reçu
 - Séjour éducatif, solidaire
- Coordinateurs du projet Kenya Solidarité :
 - Justo NGONGA
 - Béatrice BIDOUSE

Pour le partenariat Kenya Solidarité, chaque action fera l'objet d'une « fiche projet » à remplir. Les coordinateurs apprécieront la faisabilité des différentes intentions. Une évaluation de tous les projets sera faite chaque année scolaire, au mois de mai. Les coordinateurs rédigeront un compte-rendu en direction du Lycée Robert Keller, le Foyer de Cachan et France Kenya Sport Solidarité.

Intitulé du projet :				
Responsable :			Classe concernée :	
Equipe :				
Quel est le projet ?				
Descriptif des différentes étapes :				
Moyens humains :				
Moyen matériel :				
Moyen financier :				
Apport financier pour le Kenya :				
Date prévisionnelle de la réalisation du projet :				
Informations complémentaires :				

CONVENTION

Dans le cadre du projet d'établissement du Lycée Robert Keller dont les objectifs sont construits autour de trois ambitions : la réussite, l'équité et la solidarité, un projet de partenariat est proposé avec l'association France Kenya Sport Solidarité. Il est convenu que les personnes impliquées dans le projet commun collaboreront ensemble.

Entre

L'établissement, ci-dessous désigné :

Nom : Lycée Professionnel Robert Keller / Foyer de Cachan

Adresse : 36 avenue du Président Wilson 94230 CACHAN

N° de ☎ : 01 45 46 70 00

Email : fatma.makhlouf@foyerdecachan.fr

Représenté par : Madame ESLINGER, présidente de l'association du Foyer de Cachan et
Madame MAKHLOUF en qualité de Cheffe d'établissement

Et l'association :

Nom : France Kenya Sport Solidarité

Adresse : 33 avenue de Joinville 94130 Nogent sur Marne

N° de ☎ : 06 12 58 74 39

Email : cgicquel@kimbiakenya.com

Représentée par Claire NGONGA-GICQUEL, Présidente de l'association

Coordinateurs du projet dans l'établissement : Justo NGONGA et Béatrice BIDOUSE

Intitulé du projet : Solidarité Kenya

Lieu de l'action : Lycée Robert Keller à Cachan

En direction : du Centre éducatif Saint Malo, région Yimbe au Kenya

Objet de l'action : Mise en place de différents projets éducatifs et culturels au sein de l'établissement, le lycée Robert Keller, par les élèves en soutien à l'association France Kenya Sport Solidarité.

Objectif : Engager les élèves dans leurs apprentissages en fédérant un groupe autour d'un projet commun de solidarité avec Kenya, au travers d'actions collectives, pour favoriser le vivre-ensemble et la bienveillance dans le lycée.

Enjeux pour les élèves :

- ✓ Découverte de la diversité culturelle nord/sud
- ✓ Rencontre, connaissance de l'autre, échanges culturels
- ✓ Mise en place et suivi d'un projet
- ✓ Travail d'équipe
- ✓ Développement des compétences

But :

- ✓ Réalisation de différents projets qui donnent aux élèves l'opportunité de découvrir la diversité dans le monde
- ✓ Organisation de collecte de fonds afin de faire des dons financiers
- ✓ Organisation d'activités pour faire des dons matériels
- ✓ Envoi d'un container
- ✓ Organisation d'un séjour éducatif, solidaire et linguistique

Date prévisionnelle de la réalisation du projet pour l'année scolaire 2021/2022 : Mai 2022

L'association soutiendra l'établissement dans ses efforts par le biais :

- Informations
- Modalités de coordination
- Win-win

et accordera ses disponibilités afin que les élèves puissent mener à bien les différents projets.

Cette convention est signée pour une durée de 4 ans, avec une évaluation à chaque fin d'année scolaire. Elle sera insérée dans le projet d'établissement du lycée Robert Keller.

Pour France Kenya Sport Solidarité

Pour le Foyer de Cachan

Pour le lycée Robert Keller

Claire Nzouga-Gicquel
18/10/21

[Signature]

[Signature]

LYCEE PROFESSIONNEL PRIVE
Robert Keller
35, avenue du Président Wilson
94234 CACHAN Cedex
Tél. : 01 45 48 70 00

VII – Projet internat

Projet éducatif d'internat

Lycée Robert Keller

I. Présentation générale de l'internat éducatif KELLER

L'élève interne à un statut particulier dans l'établissement : par une prise en charge plus globale et dans les rapports entre la famille et l'institution.

L'internat étant une spécificité de l'Etablissement, le projet éducatif d'internat (PEI) doit être mis en avant dans le projet d'établissement (PE) pour marquer l'identité de l'établissement.

Le volet internat doit être présent et se décliner dans tous les axes du PE.

Le PEI doit être aussi un outil qui doit permettre de structurer et définir l'action éducative.

Il devra être réécrit ou actualisé tous les ans.

L'INTERNAT EDUCATIF

« Le lycée doit développer son secteur éducatif dont l'internat constitue un aspect important. Les missions et les tâches de ce secteur se situent à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement et concernent :

- le développement des activités socio-éducatives
- l'éducation à la citoyenneté
- l'éducation aux loisirs et le développement des activités sportives
- l'accompagnement préférentiel par *le référent éducatif de l'internat*.
- la gestion du projet individuel de formation des adolescents dont l'éducateur référent est le garant
- la résolution des difficultés d'apprentissage par la pratique d'étude dirigée.
- l'accompagnement du processus d'insertion sociale et professionnelle

L'internat doit répondre à la demande des familles et des partenaires avec lequel il est en lien (ASE, IP, AEMO) et il constitue une réponse spécifique à la scolarisation d'élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale.

L'internat éducatif vise une éducation sur différents aspects : le respect de la personne, l'éducation au professionnel et l'éducation du citoyen. L'élève y apprend des règles, des valeurs et principes de vie en collectivité. »

II. LES ELEVES

L'internat accueille des élèves de la région Ile de France en majorité mais ouvert au territoire national.

La capacité actuelle d'accueil d'élèves internes est actuellement de 150 élèves partagés en trois groupes : un groupe de filles et trois groupes de garçons répartis par classe d'âges sur différents étages.

L'âge de recrutement des élèves est de 14 à 16 ans pour le collège et de 16 à 21 ans pour les années de lycée professionnel.

Les élèves sont encadrés par des professeurs, un pôle éducatif, une responsable d'internat et maîtres d'internats.

A. L'ACCUEIL :

L'accueil des élèves doit prendre en compte diverses dimensions : la découverte de l'établissement, l'éloignement de l'habitat des élèves et les relations avec les partenaires.

Le jour de la rentrée, un temps d'accueil spécifique aux élèves internes et de leur famille et/ou partenaires est dédié afin de présenter l'établissement, les locaux, l'internat, son fonctionnement et le projet éducatif d'internat.

- **Présentation de l'internat grâce au livret d'accueil de l'élève interne (voir annexe) :**

Contenu livret :

- Présentation de l'établissement et de l'internat éducatif (horaires d'ouverture, objectifs...)
- Le règlement intérieur
- Les contacts avec le service d'internat
- Présentation du personnel d'internat

- **Premier contact : informations des familles :**

Lors de la première rencontre avec les familles des informations sont données sur :

- le fonctionnement de l'internat (emploi du temps de l'élève interne de la fin des cours jusqu'au lendemain)
- l'installation des élèves à l'internat
- le projet éducatif d'internat ;
- Rappel et présentation du trousseau de l'élève interne
- Rôle du *réfèrent éducatif d'internat*
- Explications du cahier de liaison internat-famille
- Présentation et programmation des activités et ateliers éducatifs
- Questions éventuelles...

Les parents donneront aussi des informations nécessaires au suivi :

- scolarité antérieure
- raisons de la venue, centre d'intérêt...
- Fournir numéro de téléphone de l'internat (numéro des familles et/ou partenaires)

- **Affectation d'un élève en cours d'année :**

L'établissement peut accueillir des élèves en cours d'année. Il est important qu'un éducateur référent de l'internat soit présent pour donner les informations précisées plus haut.

- **Le temps d'accueil :**

Le temps d'accueil n'est pas seulement un moment où l'on donne des informations à l'élève, mais aussi un temps de dialogue, d'écoute active (parole et écoute de l'élève, de l'adulte).

Ritualiser les journées d'intégration (septembre – octobre) : échanges, premier contact avec le groupe, moment d'évaluation de la capacité de socialisation.

B. L'ÉLÈVE ET LA CONSTRUCTION DE SA PERSONNE

L'élève à l'internat n'est pas seulement élève, il est avant tout une personne, un jeune.

Définir un « parcours » de l'élève interne avec des objectifs, des compétences, visant l'accès à l'autonomie, la préparation à l'insertion sociale pour devenir un citoyen actif est un objectif majeur de la scolarisation en internat.

Aider l'élève à se construire passe par la valorisation de ses réussites dans les activités de l'internat.

Pour un élève interne ou sa famille, l'internat peut être ressenti à la fois comme un lieu d'épanouissement mais aussi de contrainte :

- par éloignement avec la famille, les amis et ses repères / dans de nouvelles complicités avec les autres élèves et son nouvel environnement ;
- dans la vie collective, avec d'autres personnes, adolescents, jeunes adultes et adultes, d'âges différents / dans le sentiment de protection et d'appartenance à un groupe.

C'est pourquoi il faut :

- Un cadre éducatif sécurisant pour permettre la construction de la personne ;
- Construire une image positive de soi : insister sur les valeurs éducatives et celles du projet d'établissement ;
- Sécuriser le parcours de l'enfance en évitant trop de cohabitation entre les plus jeunes et les plus âgés.
- Préserver des espaces et des lieux distincts.

L'internat permet une socialisation de l'élève en le confrontant à une vie collective, dans un nouvel environnement, afin de développer leur estime de soi.

La confrontation avec les autres participe à une coéducation des élèves entre eux.

III. La socialisation et l'accès à l'autonomie

Les objectifs sont différents pour chaque cycle, mais tendent, de façon progressive et réfléchie, aux lignes directrices du Projet Educatif d'Internat, c'est-à-dire les préparer à leur insertion future et à la prise d'autonomie.

➤ SOCIALISATION

Intérioriser les normes et les valeurs pour construire son identité sociale et professionnelle :

- définir et comprendre les règles de vie communes ;
- définir un référentiel de capacités / savoir-être qui se décline différemment en fonction de l'âge des élèves (ateliers de débats en étude, mise en situation) cf annexe
- construire le rapport à l'adulte (Challenge « COMPORTEMENT TOP », CMV en étude) cf annexe

- favoriser le lien entre la vie à l'internat et la vie sociale par des activités ou séjours à l'extérieur de l'établissement ;
- développer le parrainage par les pairs (ateliers transgénérationnels de cuisine, la ferme Keller, jardinage) ;
- construire le rapport à l'adulte ;
- construire la vie collective en associant les élèves et les instances où ils sont représentés (conseil des lycéens, commission de repas ...)

➤ AUTONOMIE

Donner les outils aux élèves afin de leur permettre de faire des choix.
Décliner des degrés d'autonomie croissants de la 3^e au CAP, BAC PRO.

L'objectif est de responsabiliser les élèves :

- par le respect de soi (par exemple : hygiène corporelle, alimentation), des autres et des règles ;
- dans la gestion de leur travail, de leur matériel scolaire ;
- par l'apprentissage de la tolérance ;
- par le libre accès aux différents espaces de connaissances ;
- par l'accès aux chambres autonomes pour les terminales et prépa concours ;
- Dans la capacité à prendre les transports en commun : ligne bus, tram, horaires.
- Organiser une journée « transports » où les élèves découvrent, de manière ludique, les moyens de transport de la ville (certains habitent hors de la petite couronne et les 3^{ème} pour certains n'ont jamais pris les transports seuls).

IV. Relations avec les familles et les partenaires

Le projet éducatif d'internat est annoncé et engage tous les partenaires.

Pour mener à bien ce projet, les contacts doivent être réguliers, Ils peuvent prendre différentes formes :

Familles

- Rencontre parents / professeur-éducateur
 - Contacts téléphoniques et par e-mail
 - Bilans éducatifs trimestriel
 - Créer une ligne « internat/ études » dans le bulletin
 - Page de liaison internat/familles
- dans le carnet de correspondance.

Partenaires intérieurs /extérieurs

- Contacts téléphoniques et ou mail
- Bilans éducatifs trimestriel
- Cahier de liaison internat /vie scolaire
- Cahier de prise de contact

➤ Réunions institutionnelles

Il est important que le pôle éducatif et l'internat puissent faire le point, une fois par semaine, sur l'évolution de leur groupe d'internes, en présence d'un membre de la direction, afin de coordonner leur action.

Plus ponctuellement, coordination, participation d'un éducateur aux commissions de suivi, analyse des pratiques éducatives, travail collaboratif avec des enseignants sur un projet particulier permettent d'avoir une approche plus globale de l'élève interne et de ses difficultés, et de trouver les moyens d'y remédier.

Toutes relations ou contacts avec les familles ou les partenaires sociaux font l'objet d'une trace écrite, sur un cahier de prise de contact dédié, distinct du cahier du cahier de liaison internat / vie scolaire.

Cet écrit professionnel ne peut être lu que par :

Le cpe, le pôle éducatif et la responsable d'internat,

La direction peut y avoir bien entendu accès, si besoin.

Il sera la base d'informations individuelles servant à la conduite ou à l'instruction des différentes réunions concernant, dans ou hors l'établissement, l'élève.

V. Suivi individuel et référence éducative

➤ Le projet individuel de l'élève en internat :

- Construire un référentiel de savoir-être ;
- Regrouper tous les éléments sur l'élève, son travail scolaire, les infos de vie scolaire, les stages, etc. Les rendre accessibles par l'ensemble des équipes.

➤ Le pôle éducatif :

- effectue des bilans réguliers d'évaluation (individuels ou groupe de référence);
- restent en lien avec l'équipe enseignante et de vie scolaire pour effectuer le suivi (veiller à sa présence lors de réunion de l'équipe éducative ou de suivi de scolarisation) ;
- se chargent d'établir un bilan trimestriel au moment des conseils de classe ;
- assurent le lien entre l'internat et la famille et/ou partenaires (mieux identifier l'éducateur référent de chaque élève interne).

Chaque éducateur est référent de plusieurs élèves de sa filière scolaire. Il s'agit d'une relation privilégiée annoncée lors du recrutement (à l'élève/à la famille) qui permet une meilleure connaissance de l'élève et de son parcours et d'établir un lien de confiance.

Néanmoins, c'est à l'occasion d'entretiens individuels réguliers que le *référént éducatif d'internat* :

- Vérifie le bien-être et l'organisation de l'élève dans sa vie à l'internat.
- En redonne les règles collectives et vérifie leur respect.
- Expose les aspects positifs et négatifs constatés et contractualise des objectifs à atteindre pour valoriser l'élève et restaurer son estime.
- De même en ce qui concerne sa scolarité, évalue avec l'élève ses difficultés et organise des aides et remédiations.
- Il établit et suit le projet professionnel ou d'avenir de l'élève, aide à l'élaboration de documents écrits et à la recherche de stage/contacts.

Le *référént éducatif d'internat* rencontre les familles avec les membres de l'équipe du pôle éducatif, selon les objectifs visés en limitant judicieusement les intervenants.

Il rencontre les partenaires et a en charge le suivi de l'élève pour une meilleure connaissance et transmission des informations.

Le *référént éducatif d'internat* participe avec le pôle éducatif à la rédaction du bilan éducatif trimestriel basé sur les conseils de classe et éléments recueillis sur cette dite période.

VI. INTERNAT : LES TEMPS ET LES LIEUX

- Donner des repères aux élèves pour qu'ils deviennent autonomes et qu'ils trouvent leur place au sein du groupe, en structurant l'espace et le temps.
- Exemple de journée type

6H30-7H00	Lever
7H30-8H15	Petit déjeuner
8H15-16H30	Externat
16H30-17H00	Goûter
17H00-18H00	ETUDES DIRIGÉES OBLIGATOIRES Détente et sortie autorisée pour les prépa-concours
18H00-19H00	Montée en chambre, dépose des sacs et changement de tenue pour les activités.
19H-19H30	Repas et départ pour les activités à la fin du repas.
19H30-20H30	ACTIVITES PERISCOLAIRES POUR TOUS
20H30	Fin des activités et retour sur l'internat
20H30-21H30	Montée dans les chambres/douches/détente
22H00	Retour en chambre respectives Fin de circulation
22H20	Confiscation des téléphones portables et restitution le lendemain matin au réveil.
22H30	Coucher

- Etudes dirigées :

Tous les élèves qui fréquentent l'internat, doivent fréquenter de facto les études.

Les études répondent à une problématique d'élèves dont les parents ont souhaité l'hébergement et l'accompagnement scolaire adapté.

Cet accompagnement, doit pouvoir être vérifié par les parents par la présentation des travaux effectués sur ce temps.

Les études sont obligatoires pour tous les internes et se déroulent les lundis, mardis et jeudis de 17h00 à 18h30 et sont décomposées comme suit :

- de 16h30 à 17h00 : récréation

- de 17h00 à 18h00 : études

Entre 16h30 et 18h00, aucun départ de jeunes ne sera accepté.

Le taux d'encadrement est de 12 à 13 élèves par étude en moyenne.

→ ENJEUX & OBJECTIFS

a) Le développement d'une cohérence éducative scolaire entre les cours et études.

b) Harmoniser les postures et méthodologie entre tous les acteurs.

c) Structurer les études, pour les rendre attractive et ludique pour nos jeunes.

d) Développer les conditions de l'apprentissage et de la citoyenneté.

e) Ouvrir les jeunes au monde et à sa compréhension, au fonctionnement des institutions, entreprises et monde professionnel des différentes filières.

f) Favoriser l'apprentissage du vivre ensemble, de la démocratie, et la mise en place de projet à intérêt collectif.

- Activités et ateliers éducatifs :

Le mercredi après-midi, des ateliers sont proposés aux élèves. Les élèves s'inscrivent à ces ateliers en début de semaine. Pour Les activités sportives AS / UNSS / EPS : prévoir un encadrement pas seulement avec l'enseignant d'EPS.

En soirée, les intervenants périscolaires ainsi que les surveillants proposent des activités sportives, créatives ou culturelles sous forme d'ateliers éducatifs.

Sur la semaine, le ciné-club, les sorties et les activités du mercredi après-midi sont trois rendez-vous incontournables et transversaux. Plus ponctuellement, les spectacles proposés par les lieux de culture permettent aux élèves d'ouvrir leur horizon et d'accéder à une dimension artistique. Enfin, Noël, les séjours à l'extérieur, la fête de fin d'année, sont également des temps forts.

- Mini entreprise : LA K'FET :

Un mini entreprise de type cafeteria est gérée par les élèves chaque soir. Il s'agit d'un point de vente convivial où les internes peuvent acheter des boissons, friandises, gâteaux, quiches confectionnés préalablement par les jeunes lors d'ateliers cuisine. Les bénéfices de ces ventes servent au financement d'une majeure partie du voyage organisé uniquement pour les internes de l'établissement.

- Séjour des internes :

Un projet de voyage scolaire, spécifique aux élèves internes, est envisagé chaque année.

Les critères de participation sont les suivants:

- Respect des adultes de l'établissement (professeurs, personnel éducatif, administratif, technique et d'entretien.)
- Respect du cadre de l'internat, vie en collectivité.
- les notes ne sont pas prises en compte dans ces critères.

Les comportements hors internat (retards en cours, absences en journée, retards administratifs ...) sont exclus de ces critères sauf cas extrêmes qui nécessitent une sanction disciplinaire.

VII. La communication interne

Il est évident que la lutte contre les difficultés de nos élèves ne peut se faire sans une réelle collaboration entre l'ensemble des enseignants, des personnels de vie scolaire, les acteurs du pôle éducatif de l'établissement et l'internat.

Pour cela plusieurs outils sont essentiels :

- Un temps hebdomadaire de coordination du pôle éducatif et de l'internat ;
- Un temps hebdomadaire avec les professeurs référent de filière ;
- Un temps d'échange et de coordination avec la cheffe des travaux ;
- La présence du *référent éducatif d'internat* sur certains temps de groupe avec les élèves (pour une meilleure cohésion et cohérence) ;
- L'utilisation du cahier de texte numérique ECOLE DIRECT pour faciliter la transmission des devoirs scolaires ;
- L'accès au logiciel CHARLEMAGNE, pour avoir toutes les informations du quotidien concernant les jeunes dont l'éducateur est le référent ;
- Mettre des informations actualisées sur le site internet, créer un onglet « Internat » : par exemple des traces écrites des projets, des photos ou vidéos ;
- Utiliser les écrans pour diffuser des informations sur les actions menées au niveau de l'internat ;
- Produire un rapport annuel du service d'internat.

Cette liste d'outils n'est pas exhaustive, ces informations doivent permettre à tous les partenaires de l'établissement de mieux contribuer à la réussite des élèves.

LA RESPONSABLE D'INTERNAT

Mme LUBAKI-HENANE



Lycée
Professionnel
Robert Keller

La réussite au bout du parcours

INTERNAT EDUCATIF SCOLAIRE

LIVRET D'ACCUEIL

Accueil et installation des élèves internes

Le 02/09/2021

Avec les autorisations complétées et signées (dernières pages du livret)

1. Présentation de l'internat

Les internes logent sur le château principal :

- 1^{ER} étage : AILE CACHAN : Aile masculine SECURITE 1MS, 2MS, CAS
- 1^{ER} étage : AILE BAGNEUX : Aile féminine toutes filières confondues
- 2nd étage : 2COM, 2ASSP, 2ELEEC, 3PPRO

2. Présentation du personnel

Sont présents les soirs d'ouverture de l'internat :

 Mme LUBAKI-HENANE Karima, RESPONSABLE DE L'INTERNAT

 LES MAITRES D'INTERNAT :

- REFERENTS MASCULINS : BAKARI, JEROME, SAID, JUSTO, ADEL ET MOHAMED
- REFERENTES FEMININES : JESSICA, DIO

 LES ANIMATIONS PERISCOLAIRES :

- SAID : CROSS FIT
- JUSTO : BOXE EDUCATIVE - MUSCULATION
- BAKARI : MULTISPORT FOOT
- ADEL/ MOHAMED : EXERCICES SECURITE
- JESSICA : ATELIERS CINEMA /VIDEO, JEUX DIVERS & ANIMATION GENERALE

En cas d'urgence ou pour toutes autres questions merci de bien vouloir contacter Mme LUBAKI-HENANE Karima, Responsable de l'Internat, au 06/32/80/74/25 ou par mail : karima.henane@foyerdecachan.fr

3. Fonctionnement de l'internat :

• HORAIRES :

6H30-7H00	Lever
7H30-8H15	Petit déjeuner
8H15-16H30	Externat
16H30-17H00	Goûter
17H00-18H00	<u>ETUDES OBLIGATOIRES</u> Détente et sortie autorisée pour les prépa-concours
18H00-19H00	Montée en chambre, dépose des sacs et changement de tenue pour les activités.
19H00-19H30	Repas au réfectoire
19H30-20H30	<u>ACTIVITES PERISCOLAIRES POUR TOUS</u>
20H30	Fin des activités et retour sur l'internat
20H30-21H30	Montée dans les chambres/douches/détente
22H00	Retour en chambre respective Fin de circulation
22H20	Confiscation des téléphones portables et restitution le lendemain matin au réveil.
22H30	Coucher

4. Spécificités du mercredi

- Les pensionnaires lycéens, ont la possibilité de rentrer au domicile le mercredi midi après les cours et regagner l'établissement le jeudi matin **avec un mot écrit des parents dès la rentrée, qui vaudra autorisation annuelle (le mail et le coup de téléphone ne seront pas acceptés).**

➤ **NB : Les élèves avec un régime spécifique IP /ASE n'ont pas le droit à cette dérogation.**

- Les pensionnaires collégiens, au regard de leur jeune âge ne sont pas autorisés à quitter l'établissement le mercredi après-midi. Aussi, Mme BENIATTOU Sonia, leur Educatrice référente est présente sur ce temps qui se veut propice aux échanges et aux activités périscolaires.

5. Activités périscolaires

➤ LES ACTIVITES EN SOIREES :

LUNDI

DANSE JESSICA
FOOT EN SALLE BAKARI
BOXE JUSTO
PISCINE MOHAMMED

MERCREDI

MULTISPORTS ADEL
FOOT EN SALLE BAKARI
CROSS-FITNESS SAID
ATELIER VIDEO JESSICA

MARDI

ATELIER JEUX DIVERS JESSICA
EXERCICES SECURITE MOHAMMED
MULTISPORT BAKARI
PROJECTION FILM à l'amphithéâtre

JEUDI

EXERCICES SECURITE ADEL
ATELIER VIDEO JESSICA
MULTISPORT BAKARI
CROSS-FITNESS SAID

➤ En soirée et les mercredis après-midi des sorties seront organisées en plus des activités sur place :

CINEMA, THEATRE, RENCONTRES SPORTIVES, ENREGISTREMENT D'EMISSIONS TELE
Et quand le temps s'y prête sorties saisonnières Pique-Nique, piscine...

- Des soirées à thème sont également organisées une fois par mois.
 - Lors de ces soirées, les anniversaires des pensionnaires sont fêtés.
-

6. Trousseau

➤ La famille doit prévoir :

- Valises en tissu avec trousse de toilette distincte.
- Affaires de toilette : trousse de toilette (dentifrice, brosse à dents, gel douche, serviette éponge,...)
Pyjama, paire de pantoufles, cintres.

➤ L'établissement fournit :

- Linge de lit complet : couette, oreiller, drap plat, drap housse, alèses, taies.
- Le linge est blanchi par nos soins toutes les trois semaines (12 nuits utilisées) est demeure la propriété de l'établissement.
- Par mesure d'hygiène, aucun linge extérieur est autorisé sur l'internat (plaids, sacs de couchages ... sont interdits)



- Cadenas dont le double est remis au surveillant de palier

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Préambule

L'internat favorise la réussite scolaire des élèves et leur permet d'acquérir le sens de la vie en collectivité. Il doit également favoriser l'épanouissement individuel, développer le sens des responsabilités, permettre aux adolescents de devenir progressivement autonomes. En conséquence, le respect mutuel de tous les membres de la communauté (élèves, éducateurs, personnel de service et d'intendance) et des biens mis à la disposition des internes est la règle essentielle de la vie en internat.

Ce règlement est le prolongement du règlement intérieur de l'établissement, avec quelques consignes particulières.

I) ACCUEIL

L'internat est fermé du vendredi 8h15 au lundi 8H15. L'accueil des pensionnaires se fait **les lundis de 8H10 à 8H25**. L'accès aux internats est **strictement** réservé aux élèves internes.

Pendant la journée, les internats sont fermés.

II) HYGIÈNE

Les élèves veilleront à respecter les consignes d'hygiène, d'ordre, qui facilite la vie en groupe (lit convenablement fait, chambre et bureau rangés). Le linge sale doit être rangé dans un sac prévu à cet effet et emporté le vendredi.

III) ACTIVITÉS- DÉTENTE-SORTIES

Les sorties (spectacles, sorties ludiques) ne nécessitent pas d'autorisation écrite particulière des parents. L'acceptation de ce règlement vaut pour autorisation permanente durant l'année, dans le cas contraire merci de faire un courrier au responsable de niveau.

Responsabilité pendant les sorties : l'établissement est dégagé de toutes responsabilités. Toutefois, en cas d'inconduite notoire, l'élève est passible de sanction et suppression de son autorisation de sortie par l'équipe d'internat.

IV) ABSENCES

Pour toute absence prévisible, la famille doit informer le responsable d'internat ou Le CPE. L'élève ne sera pas autorisé à quitter l'établissement sans mot écrit et signé des parents 48h avant.

Pour toute absence, l'élève doit récupérer son travail avant le retour en classe.

V) DÉGRADATIONS

L'internat est un lieu de vie pour tous que chacun doit avoir le souci de maintenir en bon état. Tout dégât volontaire sera sanctionné et facturé.

VI) SÉCURITÉ

- Tabagisme et substances illicites :

La consommation d'alcool et de tabac est strictement interdite au sein de l'établissement (**loi Evin**) ainsi que l'usage de produits stupéfiants. Cependant sur le temps de l'internat une tolérance s'applique dans un secteur bien défini qui se situe face à la résidence étudiante au niveau des escaliers.

- Santé :

Tout élève sous traitement médical doit déposer les médicaments ainsi que l'ordonnance à l'éducatrice. En aucun cas ils ne seront dans les armoires personnelles des élèves. Les parents doivent signer l'autorisation de prise de médicaments (cf document ci-joint).

COVID 19 : les élèves sont en chambre au nombre de deux maximum ce qui permet le respect des distanciations sociales, des masques en tissus sont distribués au nombre de deux en début de cycle, il appartient au jeunes l'entretien de ces derniers.

- Consignes Spécifiques :

Les élèves prendront soin de lire les consignes affichées dans les locaux d'internat. Tout le personnel et les élèves se conformeront en cas d'incendie aux consignes données par la Direction. Il est par ailleurs formellement interdit :

- de quitter l'internat sans autorisation,
- de faire pénétrer dans l'internat des élèves externes ou demi-pensionnaires ainsi que toute autre personne étrangère à l'établissement
- le vendredi avant de partir, les élèves doivent vérifier que les fenêtres sont fermées, les lumières éteintes dans les chambres et dans les espaces de travail.

Par mesure de sécurité, le chef d'établissement peut demander à ce qu'une fouille de toutes les affaires des élèves soit faite par les surveillants, ainsi qu'un contrôle des armoires.

▪ Divers :

- Les objets de valeur, les ordinateurs portables, consoles de jeux et objets « High Tech » sont sous la responsabilité de l'élève, la nôtre ne saurait être engagée en cas de perte, de vol ou de dégradation.
- **Réseaux sociaux - blogs - SMS** : Les élèves doivent se garder de tenir sur les réseaux sociaux (Facebook, twitter...) ou sur les blogs, ou via des SMS des propos insultants, injurieux ou discriminatoires envers n'importe quel membre de la communauté scolaire (élèves, parents, personnels de l'établissement). Leurs auteurs se verront sanctionnés et seront passibles de poursuites judiciaires. Chaque pensionnaire est responsable du téléphone portable qu'il apporte. Des créneaux horaires sont prévus pour l'utilisation de ces appareils.
- **Téléphone portable** :
Pendant les périodes de travail et de sommeil, le téléphone doit être éteint.

Il est impératif d'étiqueter le téléphone de l'élève (nom, prénom et classe) qui sera ramassé au coucher.

Le téléphone pourra restituer le lendemain au lever.

VII) STATUT

L'élève garde son régime d'interne pour toute l'année scolaire. Pour toutes situations particulières, il est impératif d'en informer la responsable et de prendre contact avec le chef d'établissement.

VIII) SANCTIONS

Tout manquement au règlement d'internat et à la loi, ainsi que le non-respect des horaires exposent l'élève concerné aux sanctions prévues au règlement intérieur de l'établissement.

COLLÈGE 3^{ème} PPRO

2021-2022

A remplir et à remettre au responsable de l'internat

Je soussigné(e) _____ parents ou tuteur(s)

légal (aux) de _____ en classe de _____

RÈGLEMENT INTERNAT

Déclare avoir pris connaissances du Règlement d'Internat, m'engage à le respecter et d'en accepter les termes.

ACTIVITÉS

Autorise **n'autorise pas** mon fils/ ma fille à participer aux **activités**

extérieures encadrées par l'établissement.

DELIVRANCE DE MEDICAMENTS

Autorise le (la) surveillant(e) de l'internat à délivrer les médicaments prescrits sur l'ordonnance. Je dégage l'Etablissement de toute responsabilité quelle qu'elle soit.

Date et signature du/des représentant(s) légal (aux)

LYCEE

2021-2022

A remplir et à remettre au responsable de l'internat

Je soussigné(e) _____ parents ou tuteur(s)

légal (aux) de _____ en classe de _____

RÈGLEMENT INTERNAT

Déclare avoir pris connaissances du Règlement d'Internat, m'engage à le respecter et d'en accepter les termes.

AUTORISATION DE SORTIE

Autorise **n'autorise pas** mon fils/ ma fille

• A quitter l'établissement le : **Mercredi à la fin des cours.**

• Retour le : **Mercredi avant 19h** **Jeudi à partir de 8h15**

Le retour du mercredi soir se fait impérativement avant 19H00. Un appel se fera à cet horaire et tout retardataire se verra la première fois repris par un avertissement et en cas de récurrence, ce dernier se verra refuser l'accès à l'internat. Il appartient aux élèves de prévoir leur activités afin de respecter cet horaire.

ACTIVITÉS

Autorise **n'autorise pas** mon fils/ ma fille à participer aux **activités extérieures** encadrées par l'établissement.

DELIVRANCE DE MEDICAMENTS

Autorise le (la) surveillant(e) de l'internat à délivrer les médicaments prescrits sur l'ordonnance. Je dégage l'Etablissement de toute responsabilité quelle qu'elle soit.

Date et Signature du/des représentant(s) légal (aux)

